



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

MERCURE

DE FRANCE,

BÉDIE AU ROY.

AVRIL. 1740.

BIBLIOTHEQUE S. L.

Les Fontaines

60 - CHANTILLY



A PARIS;

Chés { GUILLAUME CAVELIER;
 rue S. Jacques.
 La Veuve PISSOT, Quai de Conty,
 à la descente du Pont-Neuf.
 JEAN DE NULLY, au Palais,

M. DCC. XL.

Avec Approbation & Privilège du Roy.



A V I S.

L'ADRESSE generale est à Monsieur MOREAU, Commis au Mercure, vis-à-vis la Comédie Française, à Paris. Ceux qui pour leur commodité voudront remettre leurs Paquets cachetés aux Libraires qui vendent le Mercure, à Paris, peuvent se servir de cette voye pour les faire tenir.

On prie très-instamment, quand on adresse des Lettres ou Paquets par la Poste, d'avoir soin d'en affranchir le Port, comme cela s'est toujours pratiqué, afin d'épargner, à nous le déplaisir de les rebuter, & à ceux qui les envoient, celui, non-seulement de ne pas voir paroître leurs Ouvrages, mais même de les perdre, s'ils n'en ont pas gardé de copie.

Les Libraires des Provinces & des Pays Etrangers, ou les Particuliers qui souhaiteront avoir le Mercure de France de la première main, & plus promptement, n'auront qu'à donner leurs adresses à M. Moreau, qui aura soin de faire leurs Paquets sans perte de temps, & de les faire porter sur l'heure à la Poste, ou aux Messageries qu'on lui indiquera.

PRIX XXX Sols.



MERCURE

DE FRANCE,

DÉDIÉ AU ROY.

AVRIL. 1740.

PIECES FUGITIVES,
en Vers et en Prose.

ARGANT ET TANCREDE
CANTATE.



Sur les bords du Jourdain, en proie à
ses douleurs,
Tancrede détestoit une inhumaine
gloire,

Pleuroit Clorinde & sa victoire ;

Un souvenir cruel faisoit couler ses pleurs ;

Sous les armes d'Argant cette Amante couverte ;

A ij

218 MERCURE DE FRANCE

Par les coups de Tancrede avoit perdu le jour,
Et ce Héros pénétré de sa perte,
Déplorait en ces mots sa peine & son amour,

Gloire inhumaine, ambition funeste,
Faut-il payer si cher vos barbares faveurs ?
Un desespoir affreux est tout ce qui me reste ;
Du vain espoir de vos honneurs.

Gloire inhumaine, ambition funeste,
Faut-il payer si cher vos barbares faveurs ?

Je ne te verrai plus, cher objet que j'adore ;
Une éternelle nuit nous sépare tous deux,
Et me rend le plus malheureux ;
Je ne te verrai plus, cher objet que j'adore ;
Que mon destin est rigoureux !

Rien ne peut adoucir l'ennui qui me devore ;
Je ne te verrai plus, cher objet que j'adore,
C'est moi, c'est ton Amant qui t'a ravi le jour.
Barbare souvenir, vien m'accabler encore ;
Tu ne peux trop venger & Clorinde & l'Amour,
Je ne te verrai plus, cher objet que j'adore ;
Une éternelle nuit nous sépare tous deux,
Et me rend le plus malheureux.

On souffre une douleur extrême ;
Lorsque l'on voit l'objet qu'on aime

Passer

Passer sous les loix du trépas ;
 Mais , quand le sort inexorable
 Force d'en être seul coupable ,
 Quels tourmens n'éprouve-t-on pas ?

Ah ! ne m'accuse pas, chere ombre ,
 Si je ne te suis point sur le rivage sombre ;
 Je me rendrois à mon juste transport ;
 Et par ce fer à mes maux secourable ,
 Je finirois mon déplorable sort ;
 Mais je suis trop certain qu'un amour miserable
 Te vengera plus que ma mort.

Argant , que la fureur entraîne ,
 Du malheureux Tancrede interrompt les sanglots ;
 Sa tendresse irritée éclate par ces mots ,
 Qu'arrachent de son cœur sa colere & sa haine.

Tant de regrets sont superflus ;
 Barbare , Clorinde n'est plus ,
 Et son trepas est ton ouvrage.
 Ton sang ou le mien sont les pleurs
 Que son ombre attend de ma rage ,
 Pour la venger de tes fureurs.
 Au sanglant transport qui m'anime
 Ta mort même ne suffit pas ;
 Pour égaler la peine au crime ,

A iij. Je

20 MERCURE DE FRANCE

Je voudrois , vengeur légitime ,
Sans cesse ensanglanter mon bras ,
Et n'avoir que toi pour victime.

Il dit. Le fer brille à l'instant ;
Tancrede , plein d'un courroux menaçant ,
Opose à son Rival un Rival redoutable ;
Leurs coups sont redoublés , le sang coule à longs
flots ;
Argant se trouble , il tombe , & la fiere Atreos-
Arme contre ses jours sa main inexorable.

Amour , tes attraits dangereux
Servent d'écueil au malheureux
Que tu fais passer dans tes chaînes ;
Trop excités par les desirs ,
Tu mets un terme à leurs plaisirs ,
Sans en marquer un pour leurs peines.

P. M. L. C.

M. Fulletot travaille à la Musique.



LET



LETTRE de M. Maillart, Avocat au
Parlement de Paris, à M. Rafficod,
Avocat au même Parlement, sur le Franc-
Aieu.

Ayant, Monsieur, à traiter une ques-
tion du *Franc-Aieu*, j'eus recours au
sçavant Ouvrage que M. Charles du Molin,
le plus distingué de nos Docteurs François,
a fait sur la Coûtume de Paris, rédaction de
1510. je trouvai que la matiere du *Franc-
Aieu* y est discutée en plusieurs endroits,
& spécialement sur l'Article 46. n°. 12. &
suivans.

Pour exemple des Aleus considerables,
insignia Alodia, du Molin y cite *ut castrum
de VILLE-ACCOUBLEY*, appartenant alors à
François de Monceaux, Chevalier, son an-
cien Ami, lequel l'y avoit mené au mois de
Septembre 1539. pour recouvrer sa santé,
& d'où il revint à Paris achever cet im-
portant Volume.

J'ai trouvé que *Jean de Monceaux*, Che-
valier Seigneur de *Villacoubley*, comparut
au Procès verbal de la seconde rédaction de
la Coûtume de Paris, commencée le 22.
Fevrier 1580.

M. *Antoine Mornac*, sur le Digeste 8. 2.

A iiij

an

au Titre de *Servitutibus urbanorum praediorum* Lege 2^e. m'a deplus appris que le *Prætorium* de *Villaconpley* avoit été acheté par *Pierre du Lac*, Avocat au Parlement. J'ai trouvé aussi *Villaconpley*, inscrit dans les Tables indicatives des Lieux régis par la Coutume de Paris.

Ignorant la situation de cette Maison de Plaisance, je m'adressai à vous, Monsieur, pour sçavoir si elle ne seroit pas mentionnée dans les discussions laborieuses que vous avez faites sur les Oeuvres de du Molin, & qui sont dignes de voir le jour : mais pour répondre à ma question, vous avez renvoyé ma curiosité à mes recherches.

Je me crois donc obligé, M., de vous communiquer ce que j'ai trouvé sur *Villaconpley*. Le sol de cette Maison existe dans la Paroisse de Velizy, subrogée à celle de l'Ursine, dans le Parc de Meudon, au Midi, & proche de la Porte du Parc, nommée de *Trivaux*, où sont posés les Relais de Chasse, quand le Roy en prend le divertissement.

M. de Louvois ayant acquis Meudon, acquit aussi *Villaconpley*, qui étoit à sa bien-séance ; le tout est passé au Dauphin, *Louis de France*, les délices du Royaume, né le premier Novembre 1661, & décédé au Château de Meudon, le 14. Avril 1711.

Vous

Vous reconnoissez par là, M. , que l'ancien *Castrum*, ou *Pratorium* de *Villaconpley*, célébré par du Molin, & Mornac, ne subsiste plus, & que le terrain fait actuellement partie du Domaine de Meudon :

Jam seges est, ubi Troja fuit.

J'ai l'honneur d'être, &c.

Ce 22. Mars 1740.



CANTATILLE

*Chantée à Sceaux le premier jour de Mars !
devant S. A. S. Mad. la Duchesse du
Maine, après une représentation de Menzies
koff & du Fat puni.*

Souveraine de ces beaux Lieux,
Quel bonheur de chanter tes vertus & ta gloire !
Quel plaisir de se voir inspirer par les Cieux,
Pour célébrer ton nom au-Temple de Mémoire !
Digne Sang de nos Rois, des plus fameux Héros,
Ton génie est encore égal à ta naissance ;
Immense sans orgueil, sublime avec prudence,
Il étonne, il surprend, même dans son repos.

Jouis dans une paix profonde.

De tes Plaisirs, de tes Grandeurs ;

A-V

214 MERCURE DE FRANCE

Il est beau de régir le Monde ,
Il est doux d'enchaîner les cœurs.

Heureux qui vit sous ton empire !
Heureux qui se rend à ta voix !
Chéris ce que ton cœur t'inspire ;
Tes vœux seront toujours des loix.

Jouis dans une paix profonde
De tes Plaisirs , de tes Grandeurs ;
Il est beau de régir le Monde ,
Il est doux d'enchaîner les cœurs.

Mais quel Astre brillant sur tes pas nous éclaire ?
Peut-on le voir sans l'admirer ?

L'Amour sait dans ses yeux prescrire l'art de plaire.
Hébé , par ses attraits , sait se faire adorer.

De Minerve vivante image ,
La Gloire est son suprême bien ;
Et de tant de vertus son cœur est l'assemblage ,
Qu'il est en tout semblable au tien.

Que de Jeux volent sur ses traces ,
Soumis à ses jeunes desirs !
Présentés par la main des Graces ,
Qu'il en va naître de Plaisirs !

Zéphir même & la jeune Flore
Dans ses vœux trouvent leur devoir ;

Pour

Pour l'orner ils vont faire éclore
Mille fleurs , leur plus doux espoir.

Que de Jeux volent sur ses traces ,
Soumis à ses jeunes desirs !
Présentés par la main des Graces ,
Qu'il en va naître de Plaisirs !



*IV. LETTRE contenant la suite des abas
introduits dans la Typographie , & la suite
des avis nécessaires pour s'en garantir.*

39°. **L** Es Maîtres , Monsieur , ne doivent jamais perdre de vûe le principe général qui distingue la doctrine des yeux , et celle de l'oreille , cette attention est nécessaire non seulement pour les lettres , pour les sons , mais encore pour les mots , et pour les parties du discours. Par exemple , on donne à l'Enfant les mots *unique* , *coque* , je suppose qu'il range *un* , *i* , *que* , *co* , *que* ; quoique les yeux de la méthode vulgaire soient contents , ceux de la Typographie ne le sont pas ; il faut mettre *u* , *ni* , *qu* , *e* , *co* , *qu* , *e* , parce que la première syllabe est l'*u* voyele , et non la nazale *un* , et la dernière carte *que* est le pronom relatif , il faut séparer *qu* , *e* . Les Enfans avec semblables fautes de pure Typographie , font voir leur memoire , ils se ressouviennent des cartes et des especes qu'ils ont souvent parcourûes dans chaque logette : par exemple un Enfant mit un jour sur la Table du Bureau l'interjection *ecce* en latin , et le mot françois

A vj lent ,

lent , pour la copie du thème , ou du mot dicté excellent ; on rit de cela , on corrige l'Enfant , qui s'aplaudit de sa sçavante faute , et de la correction &c.

40°. Un Maître obligé de tirer parti de tout , ne doit pas négliger de montrer à l'Enfant la manière de décomposer le thème , et d'en distribuer les lettres , les sons , et les mots , nommant le tout à haute voix , avant que de le remettre dans les logettes. Il faut inspirer de l'ardeur et du goût , mais surtout la fidélité et l'exactitude , pour ne pas mettre dans une logette ce qui appartient à une autre. Supposé qu'on rencontre quelque carte , qui ne soit pas à sa véritable logette , sur le champ il faudra la mieux placer. De temps en temps on fera la revue du Bureau , et l'on prendra garde que des mains étrangères n'y dérangent rien. Il y a des Enfans très-attentifs à faire observer cet ordre. Quand on est pressé de fermer le Bureau , on met le thème dans la logette *magazin* , ou bien on aide à l'Enfant &c. On en trouve qui ne veulent pas qu'on les aide , ils veulent avoir le plaisir de remettre les cartes à leurs places , ils craignent que d'autres ne le fassent pas bien. Les Enfans paresseux voudroient tous être dispensés de remettre les lettres dans les logettes , ils laissent cet emploi à leur cadet ou à leur cadette , qui attendent ce bénéfice avec impatience. Un bon Maître tire avantage de tout ;

41°. Les Parens mieux intentionnés que le commun pour l'éducation de leurs Filles , trouveront dans les exercices du Bureau bien pratriqués , des moyens d'éducation inconnus dans les Ecoles et dans les Convens. A la honte des hommes et du siècle , ne tombe-t-on point dans la contradiction , quand d'un côté on est indifférent sur l'éducation des Filles , et qu'ensuite on exige que ces mêmes

Filles.

Filles négligées , et devenuës Religieuses , donnent une meilleure éducation que celle qu'elles ont reçûë , aux Pensionnaires qu'on voudra leur confier . Sommes-nous bien aises de ne pouvoir déchiffrer la Lettre d'une Dame qui nous donne des commissions ? C'est donc faute de bonne éducation , qu'une Dame parle mal , et qu'elle écrit de même . Comme il n'y a point de regles sans exceptions , on trouve des Dames , dont les Lettres bien pensées , bien peintes , et bien ortographiées feroient rougir un grand nombre d'hommes . On ne fait plus gloire de l'ignorance ; la science n'exclut pas la valeur , ni les bonnes qualités morales . Donc la Méthode du Bureau Typographique sera d'une grande utilité pour les Enfans de l'un et de l'autre Sexe , mais surtout pour les Filles , qui n'ont ni Colleges , ni Universités , ni Régentes .

42^o. J'ai vû beaucoup de Personnes s'impacienter , lorsque l'Enfant lit et compose à rebours les mots , ou quelques syllables de ces mêmes mots , comme s'il lisoit , par exemple , *Sirap* ou *Parsi* le mot *Paris* . On ne doit pas y faire trop d'attention , parce que d'un côté ou d'autre , c'est lire ; & si l'on a quelque scrupule là-dessus , il n'y a qu'à obliger l'Enfant à lire à rebours des lignes entieres , pour lui apprendre ce que c'est que lire à rebours , comme les Hébreux ; cette variété , bien loin d'être nuisible , doit fortifier l'Enfant dans la lecture la plus difficile ; non seulement on doit tolerer à l'Enfant cette maniere de lire , mais il est encore bon de faire lire du françois en latin , et du latin en françois . Cette variété plaît et instruit , il ne faut pas se mettre en peine de ce que diront les Gens prévenus , ennemis de toute nouveauté , et incapables par eux-mêmes de distinguer et d'apercevoir les bonnes méthodes .

43°. Il est bon que le Maître trouve en arrivant un thème fait sur le Bureau pour le corriger ; mais le Domestique , ou l'Ami , qui font le thème pour l'Enfant , lui font un grand tort ; ils trompent d'ailleurs le Maître et les Parens. Quand on va voir un Enfant typographe , il est bon de lui dicter soi-même , pour bien juger des progrès qu'il fait. Les Parens ne doivent pas se contenter de voir et d'admirer ce qui est sur la Table du Bureau , ils doivent se défier des Domestiques , et quelquefois des Maîtres ; le plus sûr , est de dicter soi-même quelques mots à l'Enfant , ou de lui donner quelques mots écrits sur une carte , pour juger de ses progrès par rapport aux yeux , & par rapport à l'oreille.

44°. Il est juste d'aider l'Enfant indolent , mol , et paresseux : on doit l'animer , en faisant travailler quelque autre Enfant pour lui , ou en faisant soi-même quelques mots , pour l'exciter à faire de même , et à doubler , ou à tripler la ligne du même mot , &c. Mais c'est pousser la complaisance trop loin , que de faire ou faire faire les thèmes à un autre , de chercher et de fournir les cartes à l'Enfant typographe. Cet abus le retarde beaucoup ; c'est même là une des raisons pourquoi les Enfans des Princes et des grands Seigneurs , avancent moins que les Enfans des simples Bourgeois , dont l'oreille , les yeux et les mains s'unissent et s'associent pour l'instruction élémentaire , sans citer les Enfans , ni ceux qui les environnent . et qui tombent dans le cas ; profitera de l'avis qui voudra. Les Enfans des Princes ne voudroient pas qu'un autre dinât pour eux.

45°. L'usage des terminaisons des noms et des verbes en françois et en latin , dispose peu à peu l'Enfant à sentir les parties du discours , et à comprendre

prendre la suite des déclinaisons et des conjugaisons. Les Maîtres ne sont pas exacts, lorsqu'ils emploient indifferemment les terminaisons du nom pour celle d'un verbe, ou celle du verbe pour celle d'un nom. Chaque carte étant étiquetée, l'étiquette instruit l'Enfant ; il est donc important de suivre Pavis et la leçon de l'étiquette, si on ne veut pas brouiller les idées de l'Enfant ; par exemple, la terminaison *ique*, du mot *lirique*, ou *inique*, ne doit jamais être employée pour le verbe *j'indique* &c.

46°. Les Enfants, encore plus que les Hommes, aiment la variété, c'est pourquoi les Maîtres qui saisissent l'esprit de la méthode du Bureau, donnent tous les jours de la nouveauté aparente à l'Enfant, mais toujours pour la même instruction ; par exemple, un Enfant qui a composé tout au long le mot *immortalitatem* sous le mot *immortalité*, verra avec plaisir qu'il suffit de mettre la terminaison *atem* sous la dernière syllabe du mot françois ; il y a beaucoup d'occasions où l'on peut abréger utilement ; ce seul exemple en doit faire entrevoir quantité d'autres dans chaque thème, et sur chaque partie du discours. La terminaison rouge en caracteres manuscrits, fait plus d'impression à l'Enfant, que si le mot étoit composé tout au long ; l'expérience a donné lieu à cette remarque.

47°. Le Maître doit préparer à loisir un cours de petits thèmes pour son Enfant, en suivant l'ordre du système chronologique et grammatical, indiqué dans la Préface du Rudiment pratique, et choisir les phrases et les exemples dans l'Histoire de la Bible, et ensuite dans l'Histoire universelle, et relativement à l'âge, à la condition ; et aux progrès de l'Enfant. On peut aussi donner des phrases sur le Journal de l'Hôtel, de la Ville, de la France et de l'Europe, car on doit viser à mettre l'Enfant
le

le plutôt qu'on pourra dans le courant du nouvel-isme littéraire et politique ; c'est au Maître à bien choisir , en variant toujours ses thèmes.

48°. Le Public , sans trop approfondir les principes de la Typographie , s'est d'abord aperçu , que pour la lecture et l'ortographe , on n'avoit rien qui aprochât des Exercices du Bureau typographique. On s'est aperçu en même temps , qu'il y a peu de Maîtres capables de donner des phrases sur des cartes , sans aucune faute d'ortographe ; des Enfans de cinq à six ans ont corrigé des Maîtres de la Méthode vulgaire. Les Parens sont agréablement surpris , de voir leurs Enfans sçavoir mieux l'ortographe qu'eux. Les Maîtres doivent donc avoir plus d'attention , en écrivant sur des cartes les thèmes que les Enfans doivent copier sur la Table du Bureau , et convenir que la Méthode du Bureau est supérieure à la Méthode vulgaire. Tous les Gens sensés et non prévenus , conviennent de cette vérité ; mais la difficulté de trouver des Maîtres capables de suivre exactement la nouvelle Méthode , fait qu'on livre ses Enfans à la Méthode vulgaire.

49°. Les Maîtres bien attentifs au progrès de l'Enfant , ne manqueront pas de temps en temps , de lui faire lire et arranger sur la Table du Bureau , des cartes numérotées , contenant la suite des Patriarches , des Pontifes , des Juges , des Rois d'Israël et de Juda , des Empereurs Romains , des Papes , des Rois , des Empereurs d'Orient , et d'Occident ; des suites de Géographie , d'Epoques et de Chronologies d'Histoire Sainte , d'Histoire Prophane , d'Histoire Naturelle , de la Fable , enfin , des suites des Déclinaisons et des Conjugaisons , après avoir travaillé long-temps sur les lignes interlinéaires du Rudiment-pratique , ou

sur

sur un Texte élémentaire , historique , chronologique , et grammatical.

50°. Les Maîtres qui aiment tant à endoctriner les Enfants sur les Regles des Concordances , de la Syntaxe , et des Particules , pourront s'exercer , en les mettant sur des cartes , avec de petits Exemples , pour garnir les trente logettes du rang des Regles , quand même ils devroient copier en latin et en françois la plupart des Gloses du Despautere. Pour lors quand l'Enfant fera quelque solécisme , on lui cherchera la carte contenant la Regle , qu'on rapprochera de la faute , avant que de la corriger. Il y en a qui copient les Regles de la Méthode de Port-Royal sur des cartes , pour les mettre dans les logettes , et les faire lire et relire si souvent à l'Enfant , qu'il les apprend par cœur , & en fait l'application en les citant.

51°. Quand l'Enfant aura travaillé assés longtemps au Bureau , et que par l'exercice des thèmes interiréaires il aura appris quelques milliers de mots latins , on pourra essayer de lui faire expliquer l'Evangile de S. Luc , ou les Actes des Apôtres , et encore , mieux le commencement de la Genese , en se servant pour la construction de la touche que j'ai dit inutile dans l'art d'épeler , à moins que ce ne soit sous la dictée , et sur le carton élémentaire , ainsi qu'on l'a déjà dit ailleurs. L'Enfant ne verra d'abord que peu de Versets , et ensuite des Chapitres , qu'il lira en françois , à la seule inspection du latin.

52°. On a déjà dit plusieurs fois , que de 50. livres pesant , la Méthode vulgaire en met 45. sur le dos de l'Enfant , et 5. sur le dos du Maître. La Méthode typographique fait le contraire ; elle donne les épines aux Maîtres , et les roses aux Enfants ; mais si
les.

les Parens n'y prennent garde , les Maîtres se relâchent , et soupirent quelquefois après les douceurs et l'oisiveté de la Méthode ordinaire , et pour lors négligent d'écrire de nouveaux thèmes aux Enfans . de leur garnir peu à peu leur Dictionnaire typographique , de leur donner la quantité nécessaire , pour imprimer des Vers latins avec les brèves et les longues , de leur donner sur des cartes , des suites historiques et géographiques à ranger sur la Table du Bureau &c. J'ai l'honneur d'être &c.



*VERS adressés à M. M**** à l'occasion d'un Déjeûné qu'il avoit proposé par défi à Mad. Le B**** qu'elle a accepté , & par laquelle l'Auteur a été prié de faire un Remercement en Vers pour elle , à M. M**** sur son Déjeûné.*

FAire un Remercement en Vers ,
 C'est trop exiger , Uranie ,
 Car je n'eus jamais la manie
 De mettre pour rimer , mon esprit à l'envers ;
 Mais sans monter sur le Parnasse ,
 Il faut que je vous satisfasse ;
 Je sçais bien qu'il m'en coûtera ;
 Qu'importe , Uranie en rira.
 Dûssai-je donc encourir la disgrâce
 Dont peut-être en secret Apollon me menace ;

En

En dépit des neuf Sœurs, même en dépit de lui,

Je prétens rimer aujourd'hui.

De l'aimable Uranie, en qui chacun admire

Ce que vous adorez dans la jeune Themire,

Ce que plus d'une fois vous nous avez vanté,

Je veux dire l'Esprit, la Vertu, la Beauté.

M****, qui possédez l'heureux talent de plaire,

Recevez donc publiquement

Le sincere Remerciment

Que je suis chargé de vous faire,

Et dont, sans autre compliment,

Je m'acquitte dans ce moment,

Je vous parle ici sans mystère;

C'est au sujet du Déjeûner

Qu'à l'aimable Uranie il vous a plu donner...

Petits Pâtés, Poulette froide, Olives,

Voilà les Mets qui flatterent mon goût;

Et s'il vous en souvient, je fus un des Convives;

Qui bût très-peu, mais qui mangea beaucoup.

Par *** de Roisen.



POUR



*POUR faire plus estimer par les Ecoliers
la Vertu distinguée , que les Talens
distingués.*

Les Collèges sont institués afin de rendre les Enfans qui y sont élevés , d'un côté beaucoup plus vertueux , & de l'autre beaucoup plus capables de réussir dans les talens des différentes Professions de l'Etat auquel ils sont destinés pour augmenter leur bonheur , & le bonheur de leur Patrie.

Il est incomparablement plus important, pour augmenter ce bonheur , & pour leur faire obtenir le bonheur de la vie future , de cultiver & de fortifier leurs habitudes à toutes les parties de la justice & de la charité , que d'augmenter les talens de leur esprit.

L'homme vicieux , méchant , l'homme injuste peut employer ses connoissances & ses talens à augmenter ses propres malheurs & les malheurs de sa Patrie ; témoin Carilina , témoins les autres méchans , célèbres dans l'Histoire ; au lieu que l'homme vertueux , juste & bienfaisant ne sauroit employer ses vertus & ses talens , qu'à augmenter son propre bonheur , celui de sa Famille & de sa Patrie.

Ainsi

Ainsi il est très-important que les Précepteurs & les Régens employent plus d'heures par jour à fortifier dans les Enfans les habitudes aux vertus de l'ame, qu'à fortifier les habitudes aux talens de l'esprit.

Je sçais bien que l'éducation de nos Collèges peut se perfectionner incessamment du côté des Mœurs, comme du côté des Talens ; mais nous pouvons commencer à donner aux Enfans plus d'estime pour les Vertus que pour les Talens.

P R E M I E R M O Y E N.

Afin de donner plus d'émulation aux Eco-liers de la même Classe, pour devenir plus vertueux les uns que les autres, il est à propos de leur proposer tous les mois la première place de la Classe, qui est celle de Dictateur, & un Prix chaque mois pour celui d'entre-eux qui sera nommé par Scrutin (qui sera fait entre eux & par écrit entre les mains du Régent) pour avoir été pendant le mois le plus juste & le plus sage, c'est-à-dire le plus doux, le plus pieux, le plus poli, le plus indulgent, le plus modeste, le plus pardonnant, pour plaire à Dieu ; & qui aura été le moins pétulant, le moins impoli, le moins fier, le moins méprisant, le moins impatient.

Pour les exciter à se surpasser les uns les autres

autres du côté des Talens , il faut leur proposer la seconde Place , & un Prix pour celui qui aura étudié avec le plus de succès , au jugement du Régent & du Principal du College , à condition que le même Ecolier ne pourra avoir les Prix plus de deux mois de suite.

Les Régens & le Principal sont les meilleurs Juges des Talens ; mais les Ecoliers qui vivent ensemble , sont les meilleurs Juges du degré de justice & d'injustice , de politesse & d'impolitesse , de douceur & d'aigreur , de patience & d'impatience.

Pour leur faire connoître combien il leur est plus important d'acquiescer des Vertus , que des Talens , il faut que les Prix des Vertus soient moitié plus considérables que les Prix des Talens , & leur faire sentir que ce qu'il y a de plus précieux dans ces Prix pour celui qui les a remportés , ce n'est pas leur valeur , mais c'est l'honneur d'avoir surpassé tous ses Camarades , ou en Vertus , ou en Talens ; honneur qui sera assuré à l'Ecolier victorieux par le Certificat imprimé , signé du Principal du College.

Le Principal du College doit indiquer dans deux ou trois ans , un jour de la semaine , comme le Lundi , pour être employé tout entier aux exercices qui peuvent faire estimer

estimer les Vertus , & en faire desirer l'acquisition , tel que seroit le récit des Vies des Grands Hommes , en faisant remarquer aux Ecoliers avec éloquence, la grandeur des récompenses , des talens qu'ils ont employés , pour procurer de grands bienfaits à leur Patrie. Ils fera aussi remarquer avec éloquence , la grandeur des malheurs que se sont attirés les méchans par leurs injustices.

Parmi ces exercices , je compte les déclamations publiques des Scènes vertueuses , & des belles maximes de Morale. Le Principal aura soin de préparer ces exercices : c'est le second Moyen pour faire de plus en plus estimer & desirer la Vertu ; mais en attendant , il est à souhaiter que dès cette année, on commence à donner dans chaque Classe la premiere Place , & les Prix des Vertus en même temps que les Prix des Talens.

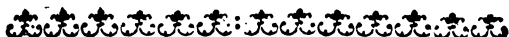
Il faudroit qu'à la fin de l'année , dans une Assemblée publique , les deux de chaque Classe qui auroient eû un plus grand nombre de Prix pendant l'année , tant en Vertus qu'en Talens , en reçussent encore chacun un ce jour là sur le Théâtre à la fin de la Tragédie , & que l'un de ses Prix , c'est-à-dire le Prix de Vertu , fût le triple en valeur du Prix des Talens. On ne sauroit trop honorer la Vertu distinguée de
vant

vant les Enfans, & on ne peut trop la mettre au-dessus de l'esprit distingué, parce que l'esprit distingué ne vaut rien que lorsqu'il est dirigé & employé par la Vertu.

Pourquoi les Ecoliers, au sortir du College, cherchent ils tous à être distingués du côté de l'Esprit & des Talens parmi ceux avec qui ils ont à vivre? Pourquoi n'y en a-t-il point, ou pourquoi y en a-t-il si peu qui cherchent à se distinguer parmi leurs voisins & leurs amis du côté de la justice, & du côté de l'esprit bien-faisant? Pourquoi ne cherchent-ils point la *premiere Place d'estime* dans leurs sociétés, dans leur voisinage, du côté de la Vertu? C'est que dans leur College on leur a appris à estimer superieurement les Talens de l'Esprit par des préséances & par des Prix, & qu'il n'y avoit au College, ni préséance, ni Prix superieurs pour ceux qui avoient la superiorité du côté de la Vertu.

Cependant combien les Hommes seroient-ils plus heureux, si avec le secours d'une éducation plus vertueuse, ils disputoient tous les jours à qui seroit le plus juste & le plus porté à bien faire envers ses Parens, envers ses Voisins, & envers sa Patrie, pour plaire à Dieu, & pour en obtenir le Paradis?

SON-



S O N N E T

*Sur les Bouts-Rimés proposés dans le premier
Volume du Mercure de Decembre 1739.*

Imitation de l'Ode d'Horace : *Beatus ille &c.*

H Heureux qui sçait jouir des doux fruits de sa
Ruche,
Qui méprisant le ton d'un Critique Sournois,
Livre son cœur aux traits d'un séduisant Minois,
Sans craindre de l'Amour nulle fatale em- buche !

Heureux, qui peut en paix vuidier souvent sa Cruche,
Qui préfère la Chasse aux plus brillans Tournois,
Qui, sans or, ni clinquant, content sous son Harnois,
A du vin dans sa cave, & du pain dans sa Huche !

Qui n'a pour tout suivans qu'un Valet & qu'un Chien,
Et qui possède tout en ne desirant Rien !
Heureux, qui de la Cour ne recherche aucun Poste !

Qui regarde l'orage en l'air, comme crevé !
Heureux, qui de la mort ne craint point la Riposte !
Dans le Temple des Dieux son nom sera gr- avé.

J. B. D. D. N.

B RE-



*RE'PONSE au Dialogue inséré dans le
Mercur de Decembre 1739. I. Vol. sur la
question, si les anciens Gaulois parloient Grec
&c.*

IL paroît dans le Mercure de Decembre un Ecrit en forme de Dialogue entre deux Interlocuteurs, désignés, l'un par la lettre A, l'autre par la lettre B. C'est au sujet d'une Réponse (a) à l'Auteur des Observations sur les Ecrits modernes, contre sa Critique sur un petit Ouvrage intitulé : *Paradoxe sur la Langue Grecque*.

L'Auteur de ce Dialogue a donné dans le même travers, que l'Auteur des Observations : ils m'attaquent l'un & l'autre de façon, que loin d'affoiblir mon sentiment, ils me fournissent au contraire un nouveau genre de preuve, qui le confirme. Je m'en rapporte au Public.

Pour quelle raison ces deux Agresseurs ne se présentent-ils pas de bonne grace ? Pourquoi biaiser, & ne chercher qu'à harceler ? Ne sentent-ils pas qu'il y a un point d'appui, d'où l'Ouvrage qu'ils attaquent, tire toute sa force ; & que tant que ce point subsistera, leurs efforts seront inutiles, & porteront

(a) Dans le Mercure d'Août 1739.

rou-

toujours à faux ? Ou bien leur intention seroit-elle de faire perdre de vûë le retranchement où je les attends , rebutés de la difficulté de m'y forcer ? En tout cas , quoique je me sois déjà mis assés à découvert pour qu'ils ne puissent , ce me semble , faire illusion sur leurs prétendus avantages , je vais tâcher à me mettre encore , s'il est possible , dans un plus grand jour , afin que tout le monde puisse reconnoître s'ils reculent , ou si réellement ils en viennent aux mains , & qu'il ne reste de part ni d'autre aucun faux-fuyant sur le sort du combat.

Le principe sur lequel je fonde le sentiment en litige , roule sur trois Faits également constans : sçavoir , 1°. qu'il n'y avoit originairement parmi les Gaulois qu'une seule & même Langue. (a) 2°. que cette Langue étoit l'Allemand , ou le Belgique ; la Langue Bretonne , ou la Langue Grecque. 3°. que les Gaulois étoient répandus dans les diverses Parties de l'Europe , & même en Asie.

Or c'est de-là que je conclus que la Lan-

(a) Sidon. Apollin. Epist. l. 3. Lucian. in Hercul. Gal.

Unam eandemque Linguam antiquissimis temporibus fuisse per universam Hispaniam , Galliam , Britannicas Insulas , Germaniam , & Illyricum , omnesque has Nationes in universum dictos fuisse Celtas. . . . tam ex sacris quàm Gentilibus dispicio Auctoribus. Lib. 2. & 3. Geogr. Cluvier.

B ij gue

gue Grecque étoit la Langue Celrique, Langue maternelle des Gaulois. Sur quel fondement ? Sur ce que j'en trouve des vestiges dans tous les Pays qu'habitoient ces Peuples ; & qu'il n'en est pas ainsi de l'Allemand , ni du Belgique , ni de la Langue Bretonne ; voilà quel est mon principe , & non pas celui d'où me fait partir l'Auteur du Dialogue en question. (*Dialog. r. 9.*) Je sçais bien qu'avec les mêmes caracteres on peut écrire en différentes Langues : que je puis , par exemple, écrire en Grec avec les mêmes caracteres dont nous nous servons en François ; & de même que je puis aussi écrire en François avec des caracteres Grecs. C'est ce que personne ne peut ignorer. Mais il falloit que le Dialogiste me fit raisonner à sa guise pour se donner carrière. Il n'en est cependant pas moins vrai que je ne fais passer l'Alphabet Celtique sous le titre de preuve , qu'accessoirement au principe dont je viens de parler ; que ce n'est que sur ce principe que j'insiste , & que je conclus ; enfin que c'est la base qui fait toute la stabilité de mon plan : qu'on la renverse , je mets bas les armes , & me rends. Il n'y a pas à douter de la validité du principe, me dira-t-on, il ne s'agit que d'en démontrer la réalité. C'est ce que je vais entreprendre , quoique je l'aye déjà fait dans ma Réponse à l'Auteur des Observations. Mais
comme

comme c'est la Pièce d'importance , on ne peut trop la produire.

Je dis donc que dans toutes les diverses Régions de l'Europe , où il y avoit des Gaulois , il se trouve des Monumens qui démontrent que ces Peuples parloient Grec ; sçavoir , dans la Gaule , en Germanie , en Italie , & en Espagne.

Que l'on parlât Grec dans la Gaule , c'est Lucien qui l'assûre , (*Luci. Hercul. Gall.*) en disant que la Langue Grecque étoit naturelle aux Gaulois. C'est aussi ce que donne à entendre Leon Trépuce , (*L. Trépu. Celtolinis.*) lorsqu'il dit que dans la Gaule les Enfans parloient cette Langue. Deplus , c'est ce que soutient Budé , (a) & nombre d'autres Auteurs avec lui , dont le sentiment sur cette matière doit être d'un poids considerable. Le Dialogiste B. (*Dialog. Rép. 1.*) convient lui-même que le Grec a été fort commun dans certaines Contrées de la Gaule. » Sur- » tout , dit-il , dans celle qui est arrosée du » Rhône & de la Méditerranée « Il veut parler , sans doute , de Lyon & de Marseille. Il auroit pû ajouter l'Aquitaine , où cette Langue étoit aussi familière , pour le moins , que dans ces deux Villes. Fera-t-il ici la même exclamation qu'il a faite (*Dial. Rép. 3.*)

(a) Bud. L. de Asses. & Pandect. in Leg. 1. de servo corrupto. §. Quod ait Praetor.

au sujet de Trèves , où j'ai avancé qu'on parloir la même Langue que dans la Galatie ? Crim-t-il de même à l'erreur ? Au reste il y feroit également fondé : car l'autorité de Strabon , (*Strab. Liv. 4.*) dont je me sers ici , n'est pas supérieure à celle de S. Jérôme , (a) sur la garantie duquel je soutiens dans ma Lettre à l'Auteur des Observations , que le Grec a été Langue vulgaire à Trèves : garantie qui doit me faire d'autant moins soupçonner d'erreur , que S. Jérôme parle *de visu & auditu* ; ce que je ne pourrois pas dire de Strabon à l'égard de l'Aquitaine ; au lieu que le premier ayant demeuré long-temps à Trèves , ainsi qu'il le rapporte lui-même , (b) on ne doit pas balancer à l'en croire sur la Langue qu'on parloit en cette Ville. Que dit cet Auteur ? Qu'à Trèves on parloit la même Langue que dans la Galatie , l'Hellespont , l'Oeolie , & l'Ionie. Reste à sçavoir quelle Langue on parloit dans ces Contrées de l'Asie , si c'étoit le Grec ; question que je laisse à décider à notre Dialogiste. En attendant je vais le poursuivre sur un autre Article , où il prétend que dans les Commentaires de César il ne se trouve rien qui puisse en aucune façon favoriser le sentiment qu'il combat.

(a) *Hieronim. in Epist. D. Pauli ad Galatas.*

(b) *Hieronim. Epist. ad Florentium*

S'il ne s'agissoit , ainsi qu'il l'assûre , (*Dialog. Rép. 2.*) que de l'Alphabet Grec dans le I. & VI. Liv. de ces Commentaires , il n'y auroit à la verité rien à répliquer. Mais , quoi ! *In castris Helvetiorum Tabula reperta sunt litteris græcis confecta* , veut dire seulement que les Registres trouvés dans le Camp des Helvétiens étoient écrits en caracteres Grecs ; & on ne doit non plus entendre par ces paroles : *Quum in reliquis fere rebus publicis privatisque rationibus , græcis litteris utantur* , que le simple usage de ces mêmes caracteres. Il en est donc de même de *Chaldaicis litteris eruditus* dans Cicéron ; *Litteris græcis & latinis docta* , dans Saluste , (*Salust. in Catilin.*) *Romanos pueros Græcis ita Hetruscis litteris erudiri solutos* , dans Tite-Live. (*Tit. L. l. 9.*) Cela signifie uniquement sçavoir former des caracteres Chaldaïques , Grecs , Latins & Hetrusques , & rien de plus. C'est donc aussi en ce sens que l'on doit prendre ce qu'on lit dans César au V. Livre de ses Commentaires , au sujet de la Lettre que ce Général envoya à Q. Cicéron , assiégé par Ambiorix , *Hanc græcis conscriptam litteris mittit*. Sans doute que le Dialogiste donne à ces paroles tout un autre sens. Mais quelle raison peut-il rendre de cette disparité ? La voici : C'est qu'en interprétant dans un sens contraire au sien le texte des Commentaires

B iiij de

de César aux deux endroits cités , l'un au I. Livre, & l'autre au VI. il y auroit à en tirer deux inductions plus absurdes l'une que l'autre à son avis. 1°. Il s'ensuivroit qu'on parloit Grec dans la Grande Bretagne , puisque, dit-il , elle étoit l'Académie ordinaire des Druides. N'est-ce pas là donner des armes pour être battu ? Ignoreroit-il que les Druides dans la Grande Bretagne étoient Gaulois ; qu'il n'y a nulle difficulté sur la Langue que ces Prêtres parloient ; que tout le monde convient que c'étoit le Grec ? Donc le Grec étoit en usage dans la Grande Bretagne , au moins autant que dans la Gaule , » puisque » c'étoit l'Académie ordinaire des Druides. « Y a-t-il là quelque absurdité ? 2°. S'il en est de même de l'autre induction , que penser de l'air triomphant avec lequel le Dialogiste la propose ? Selon lui , ou les Registres trouvés par les Soldats de César dans le Camp des Suisses , n'étoient écrits qu'en caractères Grecs , » ou autrement il faudroit dire que » les Suisses parloient Grec. « Ne diroit-on pas , à l'entendre , (*Dialog. Rép. 2.*) que c'est-là un Paradoxe à révolter tout le genre humain ? Les Suisses parler Grec ! Mais cette Langue ayant été naturelle aux Gaulois, suivant Lucien , (*Lucian. in Her. Gall.*) il n'étoit pas alors plus difficile aux Suisses , ou Helvétiens , de la parler , que l'Allemand qu'ils

qu'ils parlent à présent. D'ailleurs il n'est pas douteux qu'elle étoit en usage à Trèves du temps de S. Jérôme , & d'où vient ne l'auroit-elle pas été de même en Suisse ? N'y parle-t-on pas à présent comme à Trèves ? Après cela les Registres même , dont il s'agit , ne deviennent-ils pas une preuve démonstrative de la Langue en laquelle ils étoient écrits ?

Cependant notre Antagoniste propose un nouveau Cartel ; (*Dialog. Rép. 3.*) c'est à l'occasion de la Lettre de César à Q. Cicéron. Mais comme je le tiens pour vaincu à cet égard , jusqu'à ce qu'il ait fait voir que la Lettre de César étoit écrite en Grec , & non pas seulement en caracteres Grecs , je vais l'attaquer par l'endroit qu'il croit lui être le plus avantageux , & où il a déjà élevé des trophées , pour y avoir fait échoïer son Interlocuteur A.

César sçavoit-il le Grec , demande-t-il dans son Dialogue ? (*Dialog. Rép. 4.*) Et comme on lui répond affirmativement , il se donne gain de cause par la conséquence qu'il en tire : César , conclut-il , n'avoit donc pas besoin de Truchement dans la Gaule. La conséquence accordée , & le Condialogiste au bout de son rôlet : » C'est-là , lui dit-il , » où je vous attendois. » Comme si un *oui* ou un *non* lâché au hazard sur un sentiment,

B v. étoit

étoit de quelque avantage pour s'en prévaloir. Ce n'est que lorsque le *oui* ou le *non* est prononcé avec connoissance de cause.

Oùï, je veux bien aussi que César scût le Grec. Mais le sçavoit-il assés pour conférer avec quelqu'un qui ne parloit que cette Langue ? Quelle preuve peut-on en avoir ? Sont-ce ces deux ou trois mots qu'on dit qu'il adressa à Brutus, (*Sueton. in Cesar.*) lorsqu'il le vit du nombre de ses Conjurés ? *καὶ σὺ ἐξέρων, καὶ σὺ τέκνον.* Vous en » êtes aussi, mon fils ! » (*Cesar. Comm. L. 5.*) Car pour la Lettre à Q. Ciceron étoit-elle en Grec, n'y étoit-elle pas ? Problème à résoudre : ainsi nullité de ce côté-là. Mais quand César auroit scû parfaitement le Grec, ne pouvoit-il pas se faire que dans la Gaule, au moins en quelques Contrées, le Grec se prononçât d'une manière à ne pouvoir être entendu par les Romains ; ainsi qu'un François n'entend rien au Latin comme on le prononce en Irlande ? Je me sers de cette comparaison pour ce qui m'est arrivé : Un jour me trouvant avec un jeune Prêtre Irlandois, qui n'étoit que depuis peu en France ; & voulant l'un & l'autre nous lier de conversation, nous nous parlâmes Latin ; mais à sa prononciation, il est sûr que j'aurois eû autant besoin d'Interprete, que pour la Langue qui m'est la plus inconnüe. Or César

pouvoir

pourroit être dans le même embarras avec Divitiac, ou Divitiac avec César. (*César. Comm. Lib. 2.*) Au surplus, si cette raison ne satisfait pas, en voici une autre.

Qu'on fasse attention qu'il n'y avoit point de Peuples plus anciens que les Gaulois; que leur origine remontoit jusqu'aux siècles les plus reculés: alors on ne sera nullement surpris que chés la plûpart de ces Peuples, leur Langue primordiale ne fût plus la même du temps de César, quand elle y auroit été corrompuë, à n'y plus rien reconnoître. La Grece n'a-t-elle pas été sujette à la même vicissitude? Quelle Langue y parle-t-on aujourd'hui? Et sans les Ouvrages qui restent des Grands Hommes qu'elle a produits, s'y trouveroit-il plus de Monumens, que dans la Gaule, du beau Langage qu'on y parloit autrefois? Oüi, répliquera le Dialogiste, le Grec vulgaire d'à présent manifeste son origine à ne s'y pas tromper: mais le Celtique ressemble au Grec, comme un Coq à un Elephant. (*Dialog. Rép. 5.*) Et venant aux exemples, quel raport, dira-t-il, entre *Bri-vas*, qui signifie un Pont en Celtique, & *γέφυρα* (*Guéonra*) qui signifie la même chose en Grec; ou entre *ραμφος* (*Ramphos*) & *Beccos*? Par droit de représailles, je lui demanderai à mon tour, quelle peut être l'ana-

B vj logie

logie entre Livadie (a) & Hellas , ou entre Morée & Péloponese ; & si *Beccos* (b) étoit moins Grec chés les Gaulois que chés les Phrygiens. Ce n'est pas que j'élude la difficulté en la retorquant de la sorte : c'est au contraire un moyen bien direct que j'insinuë , & sur lequel il est important d'apuyer.

Je veux dire que notre Dialogiste prend le change ; qu'il parle d'une Langue altérée & corrompue , en usage du temps de César , entre la Garonne , la Seine , & la Marne , & différente de l'Allemand , du Belgique , & du Breton , sans néanmoins avoir plus de ressemblance avec le Celtique , dont il s'agit , à l'exception du nom , qui est le même. Ainsi , afin de le mettre sur la voye , distinguons chés les Gaulois deux Epoques : la premiere , lors qu'ils ne parloient qu'une seule & même Langue , & qu'ils étoient tous généralement connus sous le nom de Celtes. La seconde , lorsque la confusion s'introduisit dans leur Langue maternelle , & qu'ils changerent leur premier nom générique en celui de Gaulois ; ce qui n'ar-

(a) *Livadie* , nom de la Grece proprement dite , qui s'apelloit autrefois *Hellas*.

(b) *Βέκκος* ou *Βέκος*. Les Phrygiens parloient Grec , suivant le Dialogiste B.

Herodot. L. 2. in Psammetichum.

riva

riva que tard , dit Pausanias. (*Pausan. in Atticis.*) Alors on ne connut plus dans la Gaule , sous le nom de *Celtes* , (*La Gaule Celtique*) que les Peuples qui habitoient entre la Garonne , la Seine & la Marne ; (*Cesar Bell. Gall.*) & comme ces Peuples avoient leur Dialecte particulier , ce Dialecte s'appella *Celtique*. Et c'est ce qu'on voudroit nous faire passer pour cette Langue , (a) qui n'avoit cessé d'être cultivée pendant un grand nombre de siècles , par des hommes occupés par état aux Belles-Lettres , ainsi qu'aux Arts & aux Sciences , & qui y avoient fait les plus grands progrès. Bon pour la Langue qu'on parloit encore du temps de César dans l'Aquitaine , à Marseille , à Lyon , à Trèves. Mais qui s'imaginera que *Brivas* , *Osea* , *Dün* , (b) soit le fruit d'une étude si longue & si suivie , plutôt que *Brük* , *Platz* & *Stadt* ? (c) Il n'en est pas de même de *Dis* , nom que les Gaulois (*Cesar Comm. Lib. 6.*) donnoient à leur Fondateur , non plus que des noms de leurs Prêtres ou Philosophes , les *Samothées* , les *Saronides* , les *Druides*. Et tout le monde sçait qu'ils

(a) *Unam eandemque Linguam antiquissimis temporibus fuisse* , &c. Cluvier Geog. Liv. 2.

(b) Un *Pont* , un *Clos* , une *Montagne* ou *Forteresse* en Gaulois.

(c) Les mêmes noms en Allemand.

apel-

apelloient Dieu *Theus*, (a) ce qui revient au *Theos* des Grecs, ainsi qu'au *Tau* des Hébreux : preuve que si leurs Contrats, dont parle César, ou seulement les Registres que ce Général trouva dans le Camp des Helvétiens, étoient parvenus jusqu'à nous, il y auroit bien d'autres exemples à rapporter ; quoique la garantie que nous avons, supplée au défaut des Pièces justificatives qui nous manquent. Quand nous en serions munis, feroient-elles foi, sans ces mêmes autorités qui les attestent ? De plus, notre Langue seule ne démontre-t-elle pas, de reste, que le Grec a été commun dans la Gaule ? N'y a-t-elle pas pris naissance ? Ses termes sont à la vérité dérivés du Latin : mais n'est-ce pas sur le Grec que s'est formé son génie, son caractère, sa diction, jusqu'à ses élisions ? Et ne s'ensuit-il pas que lors de son origine, le Grec étoit foncièrement d'usage dans la Gaule, & qu'il y étoit de plus ancienne date que le Latin ? Encore, à bien examiner la Langue Française, je crois qu'on n'y trouveroit guère moins de termes empruntés du Grec, que du Latin : quelques exemples feront juger du reste : *élagner*, *égayer*, *écouter*,

(a) *Lucanus illorum Deum Teutatem memorat.*
Cluv. Geog. Liv. 3. Ch. 6.

Teutates horrensque feris aturibus hesus. Lucan.
Lib. 1.

οἶνir, sont des verbes qui viennent certainement du Grec. (a) *Oida* est tout Grec, de même que *Tai* ou *Tué*, (b) que l'on crie aux chiens que l'on veut animer. *Al*, *alie*, (c) cris des Chasseurs, lorsque la Bête est aux abois : bien plus, le *Eu*, le *Dia*, & le *Eureo*, des Chartiers. Or de qui nos Chartiers tiennent-ils ce Langage, si ce n'est des Gaulois ? Il falloit donc que le Grec fût bien commun dans la Gaule. Ne pourroit-on pas aussi inférer de-là, que de ces mêmes Peuples nous est venu ce grand nombre de termes Grecs, tant dans les Sciences, que dans les Arts, puisqu'il est de fait que c'étoit en Grec qu'ils les professoient ? Que le Dialogiste suive cette reflexion ; il n'y a point là de recherches à faire à perte de vûë ; (*Dialog. Rép. 5.*) ou qu'il s'explique sur le nombre d'hirondelles, requis pour annoncer le Printemps.

A présent il s'agit de voir si dans les autres Contrées de l'Europe, où il y avoit des Gaulois, il se trouve, comme dans la Gaule, des vestiges de la Langue Grecque.

A s'en rapporter à Lucien & à Trépuce ; (*Lucian. in Her. Gall. Trep. Celtolinis.*) le

(a) *Οἶδν*, αἰ, ε *ab* *ειδω* je sçais.

(b) *Τῆ*, ou *τάε*. *pille* prés, Imperatif du Verbe *τάω*.

(c) *ἄλαλῆ*, ης. Doriq. *ἄλαλᾶ*.

Grec

Grec a été en usage en Germanie , en Italie ; & en Espagne , puisqu'il y a eû des Gaulois , ainsi qu'en font foi les anciens Historiens , tant Grecs que Latins , & que la Langue Grecque étoit naturelle à ces Peuples. Mais outre cette raison générale , venons à des Faits particuliers.

1°. Pour ce qui regarde la Germanie , Tacite (a) rapporte que de son temps on y voyoit encore d'anciens Tombeaux, & autres Monumens, avec des Inscriptions en Grec. Que les Germains (b) se disoient descendus du Dieu *Theut* , & de son fils *Man* , suivant d'anciennes Annales qu'ils avoient en Vers. L'Auteur ne dit pas, à la vérité, en quelle Langue étoient ces Vers , mais il le fait assés entendre par les Inscriptions des Tombeaux dont il parle. Deplus , les Registres des Suisses , leurs voisins , dont César fait mention , ne laissent aucun lieu d'en douter.

2°. Au sujet de l'Italie , il y a encore un Passage de Solin , que le Dialogiste trouvera ; je pense , aussi important que celui que j'ai allégué touchant la Galatie : c'est au huitième Chapitre de son Histoire Universelle , (c)

(a) *Tumulos quosdam græcis litteris inscriptos Tacit. de Moribus Germanor.*

(b) Tacit. ibid.

(c) *Bocchus absolvit Gallorum veterem propaginem Umbros esse. M. Antonius asseverat eosdem quod à tempore aquosa cladis imbris superfuerunt Umbros græcè nominatos. Solin. Un. Hist. c. 8.*

où, sur des Autorités qu'il apporte, cet Auteur tire l'origine des Gaulois, d'anciens Peuples d'Italie, apellés *Ombres*, d'un Déluge dont ils s'étoient sauvés. Or l'*Ombrie*, suivant Cluvier, (a) s'étendoit anciennement depuis la Mer de Toscane jusqu'à la Mer Adriatique. Et au raport de Plin, (b) les caracteres qui y étoient en usage, ressembloient à ceux de Cadmus, ce qui se vérifie par la Table apportée de Delphes à Rome, & qui y étoit encore du temps de Plin, à la Bibliothèque de Minerve. Mais ce n'est pas assés; il faut du Grec; en voici. 1°. sur une Table de cuivre que Suetone (c) dit avoir été trouvée quelque temps avant la mort de César, dans le Tombeau du Fondateur de Capouë. 2°. sur une Colonne de Bronze, élevée sous les ordres de Tullus Hostilius, troisième Roy de Rome, et sur laquelle ce Roy avoit fait graver l'Acte de Fondation du Temple de Diane, suivant Denis d'Halicarnasse, qui en parle pour l'avoir vûë, (*Dionis. Hal. Antiq. Rom. L. 4.*)

(a) *Tusci jungebantur ad Tiberim Fl. Umbri. Sed hi ab initio ad utrumque mare late incoluerunt.* Cluv. Geogr. l. 3. c. 26.

(b) Plin. Hist. Nat.

Polydor. Virgil. de rerum inventoribus. l. 1. c. 6.

(c) *Tabula aenea in monumento, in quo dicebatur Capys conditor Capua sepultus, inventa est conscripta litteris græcis.* Sueton.

Qa

Or je voudrois bien sçavoir de quelle maniere il faudroit s'y prendre pour découvrir la Langue que l'on parloit en Italie , lors de la Fondation de Capouë , & du Temple de Diane ; il n'y a nulle aparence que ce fût le Latin , vû qu'il n'étoit encore que dans son enfance , & qu'un pitoyable patois du temps d'Ennius. Suis-je donc si mal fondé à conclure que la Langue qui y regnoit alors étoit la même que le Grec , & par ses caracteres , & par sa diction ; d'autant plus que le Latin même n'est qu'un Dialecte du Grec ?

Enfin quant à l'Espagne , tout y est plein de Titres de la Langue Grecque ; outre les Mémoires des Celtibériens , (*Strab. L. 4.*) en Vers Grecs , les Villes de ces Peuples , ainsi que des autres Celtes Espagnols , leurs Montagnes , leurs Fleuves portoient encore des noms Grecs du temps de Strabon , comme la Ville d *Tyde* , (a) les Pyrennées , une autre Ville sur les frontieres d'Espagne , apellée *Pyrenaea Venus* ; (b) le Mont *Hydrus* , & sur le Détroit de Gibraltar , le Mont *Calpe* , une des Colonnes d'Hercule , avec la Ville au pied de cette Montagne ; de même que les Fleuves *Iberus* & *Anus* , aujourd'hui

(a) Τυδὴ Πυρρῶνα. *Ptolom. & Stephan.*

(b) *Pompo Mela.*

S. Hieronim. in Praefat. l. 2. in Epist. ad Galat.

d'hui l'Ebre & la Guadianne , (*Dupleix. Mé-
moir. des Gaules. L. 4.*) sans parler des 1200.
Diction Grecques , ou dérivées du Grec ,
que Dupleix dit avoir extraites du Lan-
gage Gascon , ou des Basques , (*Bdoxev* ,
aller vite.) qui , sous Pompée , passèrent de
la Celtiberie dans la Gaule. A juger de ces
Observations par le mot de *Basques* , que Du-
pleix (*Mémoir. des Gaules L. 4.*) donne pour
étiquette , c'est à coup sûr du Grec , & du bon ;
au reste les Historiens sont d'accord sur ce
Point. Mais d'où le Grec s'étoit-il ainsi intro-
duit en Espagne ? Voilà la question ; non pas
pour le Dialogiste , car de son côté l'affaire
est toute décidée. Cependant si le nom d'*I-
bérie* , qu'à porté l'Espagne , & qui constam-
ment est Grec , vient des Gaulois , & non
des Grecs , pourquoi les noms de *Tyde* &
de *Pyrenées* n'en viendroient-ils pas de mê-
me ? Je n'argumente point sur un principe
douteux , j'en appelle à Strabon , (*Strab. L. 3.*)
qui assure que dans la Gaule , les Peuples
qui habitoient entre le Rhône & les Pyre-
nées , s'appelloient *Ibériens*. Nonnus (a) est
aussi de ce sentiment , & dit même quelque-
chose de plus , car il comprend sous le
nom d'*Ibériens* , tous les Gaulois depuis le
Rhin jusqu'aux confins de l'Espagne. Ce

(a) Nonnus Panopolita Lib. 23. Dionis. P^{er}ios
16^{me}

seroit

seroit sans fondement qu'on oseroit ici l'autorité du Poëte *Silius*, qui sur le nom de *Tyde*, Ville des Celtibériens, conclut que des Grecs avoient habité parmi ces Peuples; & qui, pour éviter l'embarras où le mettoit le nom des Habitans de cette Ville, (a) a dit *Graiorum* pour *Graviorum*; c'est que ce Poëte ignoroit qu'il y eût des Gaulois apellés *Gravii*. Il y en avoit non seulement en Espagne, mais encore dans la Gaule; (b) de plus en Germanie. (c) Et sans doute que c'est d'eux, & non pas des Grecs, qu'à été dénommée une partie des Alpes. (d)

(a) *Et quos nunc Gravios violato nomine Graium. Venere misere domus.* Silius Ital. l. 8.

(b) *Gravia*, Grave, Ville du Brabant.

(c) *Bamberg*, en Franconie, apellée *Grave*.

(d) Les Alpes Grecques, qui sont les Montagnes depuis *Suze* jusqu'au petit *Saint Bernard*.





B O U T S - R I M E ' S ,

Colloque de deux Paysans.

T Es Abeilles, dis-moi, quittent-elles leur *Ruche* ?
 Ne puis-je point sçavoir qui te rend si *Sournois* ?
 Je ne te connois plus sous ce triste *Minois* ;
 Tu me parois , Lucas , aussi sec qu'une *Buche*.

Conte-moi ton chagrin , & pose-là ta *Cruche* ;
 A-t-on porté la main sur tes écus *Tournois* ?
 Ton fils de la Milice a-t-il pris le *Harnois* ?
 Le segle ou le millet défaut-il dans ta *Huche* ?

R E P O N S E .

Ah ! Blaise, c'en est fait : Robin n'est plus ; ce *Chien* ;
 Près de qui mon Troupeau ne craignoit jamais *Rien* ,
 Dans le sombre manoir vient de descendre en *Poste*.

J'eus beau crier *haro* , lui voyant l'œil *Crevé*
 Par la main d'un Passant ; le brutal pour *Riposte* ;
 D'un coup de pistolet l'étend sur le *Pavé*.

E. R. S. S. L. de Bayonne,

EX-



EXTRAIT d'une Lettre écrite à M. L. . . .
de l'Académie Royale des Belles-Lettres ;
par M. J. . . . le jeune. (Paris 16. Mars,
1740.

*Observations sur l'Article des Flambarde ,
Mercur de France , mois de Fevrier
dernier , p. 266.*

LA Fête ou Cérémonie des Flambarde est
en usage dans la Normandie ; mais , du
moins quant à présent , c'est sans l'appareil ,
ni la participation des Prêtres , ni des Magis-
trats , dont il est fait mention , qu'il s'est pra-
tiqué à Dreux. Je n'ai jamais ouï dire dans
la Province dont je parle , qu'un Cortège de
Personnages si imposans y ait présidé. Voici
en détail comme j'ai vû qu'on y procede.
1°. A Caën , les jeunes Ecoliers & les En-
fans de 7. 8. jusqu'à 12. ans , célèbrent seuls
cette Fête. Leurs Flambarde à la main , ils
courent dans les ruës , guidés par leur seule
fantaisie , & au hazard ; c'est-à-dire , sans
observer aucun ordre processionel , chantant
Noël , Noël , comme il est dit dans le Mer-
cure. Cela se termine par accumuler les
bouts de Flambarde en un tas , qui forme

* *Nota.* Le Dictionnaire de Trévoux , écrit *Flambart*.
une

une sorte de feu de joye , autour duquel tous ces jeunes Enfans sautoient , chantoient , dansent & polifsonnent. Dans cette grande Ville , composée de onze Paroisses , il s'assemblera pour faire ces Feux , plusieurs bandes de cette Jeunesse , suivant qu'elle se rencontrera , chacun dans son quartier , *Experto crede Roberto* : j'ai eu des Flambards qui me revenoient jusqu'à 15. & 20. sols. 2°. Dans les campagnes , (surtout des environs d'Argentan , Falaise , Séez , & dans tout ce qu'on appelle le *Pays d'Auge*) si l'on se sert de Flambards , on se sert aussi d'une espece de Gaulette , ou Perche , longue d'environ 7. ou 8. pieds , autour de laquelle on lie du *glen* , ou paille , gros comme la cuisse. On nomme cette espece de Torche , une *Couline* ou *Counigne*. On met le feu à cette paille , & armé de cette Couline , on va dans les Herbages , Enclos , & Jardins , chacun de son côté , à tous les grands Arbres fruitiers , passer cette flamme autour du tronc & aux branches , chantant cette espece de phrase rimée :

Taupes , & Mulots ,

Sortez de nos Clos.

Sinon je vous brûlerai la barbe & les os.

Les Peres , les Meres , Servantes & Valets ,
y conduisent les petits Enfans qui peuvent
déjà

déjà marcher. Cette course dure une grande demi-heure. Il est aisé de se figurer que l'instant de ce cérémonial forme une espèce de spectacle, car vous voyez dans les Villages voisins, à une & deux lieues, plus ou moins, suivant la disposition des aspects, briller dans l'obscurité de la nuit, des feux sans nombre, épars çà & là, & dans un mouvement perpétuel.

Au reste, je n'ai jamais pû sçavoir l'origine, la cause, ni le but d'une coutume aussi singulière. On peut, je crois, conjecturer qu'elle a sa source dans la superstition la plus reculée & la plus digne du Paganisme de l'ancien Gaulois, & de l'Américain le plus plongé dans les ténèbres de l'Idolâtrie. Auroit-elle quelque rapport, quelque analogie à l'ancienne cérémonie du *Gwi-l'an-neuf* de nos anciens Druides ? Je laisse aux Sçavans le soin de ces recherches profondes. Depuis longtemps la pensée m'étoit venue de leur proposer le Fait que je rapporte ; mais j'aurois peut-être négligé éternellement de le rapporter, si le Mercure n'eût été un véhicule, & ne m'eût fourni l'occasion de me souvenir du dessein que j'avois jadis formé. Je dois observer deux circonstances ; la première, que je soupçonne le Peuple des Cantons de la Normandie, d'attribuer encore quelques vertus à cette cérémonie
dans

dans le sens des Vers rapportés ci-dessus. Quoi qu'il en soit, il en pratique exactement les *Rits*, mais sans aucune idée, que je sçache, de dévotion, & ne songeant qu'à solâtrer. La seconde, c'est qu'il me semble qu'au retour de cette espece de Procession, il est d'usage de mettre au foyer de la cheminée, ce qui s'appelle *la Buche de Noël*, qui est un gros tronc d'Arbre. Quand elle est presque consumée, & qu'il n'en reste qu'un charbon gros comme la forme d'un chapeau, on le retire du feu, on l'éteint avec de l'eau, on le conserve soigneusement dans la Maison, & c'est un gage auquel on attribue la vertu de préserver du Tonnerre.

LE LIBERTIN CONVERTI

ENfin je romps mes fers, pour reprendre tes chaînes :

Amour, Divin Amour, je me livre à tes peines.

Captive tous mes sens, décide de mon sort.

Dois-je par la langueur me livrer à la mort ?

Ou par les prompts effets d'un rigoureux supplice ?

Faut-il pour te venger m'offrir en sacrifice ?

Parle : mon cœur est prêt ; & s'il fut criminel ;

S'il osa se soustraire aux Loix de l'Eternel ,

C

Ce

664. MERCURE DE FRANCE

Ce coupable aujourd'hui, témoin contre lui-même,
 Adore avec frayeur la Majesté suprême.
 Mais si de mon retour l'humble sincérité
 Peut adoucir un Dieu justement irrité,
 Amour, qui dans son sein vivant avec empire,
 Sçûs pour moi l'engager à subir ton martyre,
 Sonde mon triste cœur, & connoi les desirs :
 Voi qu'il ne reste en lui de tous les vains plaisirs,
 Que les sages regrets, qui de son esclavage
 Le ramencent à Dieu sans feinte & sans partage.
 Ah ! de ce Dieu si saint, si juste, si jaloux,
 Arrête donc le glaive & suspends (a) le courroux.
 C'est un Pere outragé ; mais c'est toujours un Pere.
 Pour un fils criminel s'il peut être sévère,
 Il peut aussi l'entendre, offre-lui ma douleur ;
 Et d'un fils pénitent, Amour, sois le Sauveur.
 Mais qui peut m'inspirer cette douce esperance ?
 Qui du Seigneur encor me promet la clémence ?
 Avant que de briser mes funestes liens,
 Je n'osois esperer ni chercher d'autres biens,
 Que le bonheur fatal de vivre dans le crime,
 Et d'être de mes feux plus longtemps la victime.
 J'entendois malgré moi le langage des Cieux :
 Du nom de mon Auteur je détournois les yeux.

(a) *Domine ne in furore tuo arguas me : neque in ira tua corripas me.*

Cc

Ce nom me génoit trop ; j'aurois , dans ma misere ,
 Desiré que la foi ne fût qu'une chimere.
 Non , Dieu n'est point , disois-je . . . (Est-il bien
 vrai , mon cœur ?

Ai-je à te reprocher ce dernier trait d'horreur ?)
 Divine Verité , tu me fais violence ;
 Oûi , je l'ai dit , Grand Dieu , mais toujours en
 silence.

Le Blasphème en mon sein , conçu de mon effroi ,
 Étoit au même instant étouffé par la foi.

Du Blasphème étouffé renaissôit la contrainte ;
 Je ne pouvois pécher , croire & vivre sans crainte :
 J'essayois de nouveau d'incrédules efforts ;
 Pour n'avoir plus de Dieu j'attentois sur les morts ,
 Et l'affreux souvenir d'une peine éternelle ,
 Me portoit à douter si l'ame est immortelle.

Tel étoit de mes jours le cercle vicieux.
 Infidèle , Chrétien , timide , audacieux ,
 Je n'osois mourir homme : & de mon ame impure
 J'osois à l'animal comparer la nature.

Par l'amour du bonheur j'allois au desespoir ;
 Je ne pouvois ; hélas ! ni me fuir , ni me voir ;
 J'abhorrois de mon cœur le sentiment intime ;
 J'y cherchois le plaisir , & j'y trouvois le crime ;
 Dont la voix me disoit que Dieu sçait condamner ,
 Et ne me disoit pas qu'il aime à pardonner.

Amour , tu pouvois seul me sauver du naufrage ;

C ij San

Sans toi je périssois , tu m'as mis au rivage ,
En réveillant la foi qui me fait espérer ,
En ranimant l'espoir qui me fait respirer.
Mais si la Verité dénonce ma malice ,
Et presse avec rigueur l'Arrêt de ta Justice ;
Si l'Equité prononce , & dit à ta Bonté ,
De laisser ta fureur punir l'iniquité ;
Si , le Tonnerre en main¹, ta suprême Puissance
Veut à ta Sainteté m'immoler par vengeance ;
Si l'amour de ta Gloire est ton unique loi ;
S'il agit dans ton sein & parle contre moi ;
Si tu ne peux enfin te renoncer toi-même ,
Ni par un faux amour ternir ton Diadème :
Grand Dieu ! sur un Mortel qui n'a que des forfaits,
Qui peut avoir encore attiré tes bienfaits ?
Ah ! je le vois , Seigneur ; ton Fils s'est fait mon
frère ,
Et pour moi s'est offert aux coups de ta colère.
Tu mesures son sang , tu pèses ses douleurs ;
Ce que je te devois est payé par ses pleurs.
Ta Justice est contente , & voit que la Balance
Exige encor de toi (a) la pitié , la clémence.
Ta Verité l'avoue & dit à ta Bonté :
Agi donc , JESUS-CHRIST te met en liberté.
O divin Rédempteur achève ton ouvrage ,
Achève d'effacer cette odieuse image ;
(a) *Miserere , mei Domine.*

Don't

Dont ma chair & mon cœur portent encor des traits ;

A te représenter je réduis mes souhaits.

Mais mon esprit chancelle , & ma chair (b) est
-tremblante ;

Ta Croix m'est nécessaire & me paroît pesante.

Soutien de mon amour les timides efforts ,

Et de mon foible cœur anime les ressorts.

Dieu fort , dissipe enfin ce reste de mollesse ,

Qui tient trop de mon crime & qui fait ma foiblesse.

Accorde (c) un seul regard à mon cœur pénitent.

Ce cœur qui dans le mal fut toujours si constant ;

Ne reviendrait jamais s'il retournoit au vice ;

Arrête donc sa pente , & que ta main propice

Empêche des Démon's le Triomphe nouveau.

Le crime (d) est une mort , l'habitude un tombeau ,

Où bientôt captivé par mon impénitence ,

Je n'aurois plus pour toi qu'un coupable silence.

Ah ! ne le permets pas , Seigneur ; & que mes yeux

Par d'éloquens regards , adressés vers les Cieux ,

(b) *Quoniam infirmus sum : sana me , Domine ;
quoniam conturbata sunt ossa mea.*

*Et anima mea turbata est valde : sed tu , Domine ,
usquequid ?*

(c) *Convertere Domine & eripe animam meam :
salvum me fac propter misericordiam tuam.*

(d) *Quoniam non est in morte qui memor sit tui :
in inferno autem quis confitebitur tibi ?*

Ne cessent d'exprimer (e) mes regrets, mes allarmes,

Les maux & les bienfaits qui font couler mes larmes,

Mes crimes, ton pardon, mes besoins, ton amour...

Oui, dans cet entretien je veux passer le jour;

Et lorsque le Soleil terminant sa carrière,

Cessera d'éclairer mon humide paupière, (f)

Plus libre en son absence, & tout à ma douleur,

Au tourment de l'amour, à la juste fureur,

Je veux que le sommeil cède à ma violence;

Et que mes yeux en pleurs préviennent la présence

De l'Astre qui revient me reprocher l'abus

Que j'ai fait de ses feux & d'un temps qui n'est plus.

J'ai (g) vieilli dans le mal; puis-je aimer trop la peine?

Heureux, si de ma mort l'heure fixe, incertaine,

Trouve mes yeux éteints, mon corps crucifié,

Le viel homme détruit, mon cœur purifié,

Et le céleste amour vivant seul dans mon ame!

Vien, Pere des soupirs, vien par ta sainte flamme

Consommer d'un pécheur toutes les passions;

Les larmes qu'il répand, sont ses libations....

(e) *Laboravi in gemitu meo.*

(f) *Lavabo per singulas noctes lectum meum: lacrimis meis stratum meum rigabo.*

Turbatus est à furore oculus meus:

(g) *Inveceraui inter omnes inimicos meos.*

Eloi-

Eloignez-vous (h) de moi , vous de qui la malice
 Sous mes pas malheureux creusa le précipice ;
 A la voix de mes pleurs le Ciel est attentif.
 Avec vous trop longtems je vécus en captif,
 De mes fers, sans rougir, traînant par tout la honte ;
 Mais dans ce jour enfin la pudeur me surmonte.
 Allez , vous n'êtes plus que de vrais ennemis ,
 De cruels assassins sous le faux nom d'amis.
 Puisse mon changement les presser de se rendre
 Au Dieu qui les appelle & qui veut (i) bien m'en-
 tendre !
 Amour , va les poursuivre & te faire sentir ;
 Comme tu m'as sauvé , daigne les convertir.
 Confonds, trouble leur ame, abbats-les par la crainte.
 Que l'espoir les prépare à ta dernière atteinte.
 Domine-les enfin ; ne permets à leur cœur
 Ni honte de changer , ni délai, ni langueur.
 Qu'il ne sçache rougir (l) que de vivre coupable ,
 Et d'adorer si tard le seul objet aimable.

(h) *Discedite à me omnes qui operamini iniquitatem: quoniam exaudivit Dominus vocem fletus mei.*

(i) *Exaudivit Dominus deprecationem meam : Dominus orationem meam suscepit.*

(l) *Erubescant & conturbentur vehementer omnes inimici mei : convertantur & erubescant valde velociter.*



*LETTRE du R. P. Dom Jacques Duval ,
Bénédictin de la Congrégation de S. Maur ,
à M. Pierre Defrasnay , au sujet de son
Essai sur l'Histoire du Nivernois , imprimé
dans les Mercuries de Septembre & Decem-
bre 1738.*

L S'agit principalement, Monsieur, dans cette Lettre, d'une Souscription du premier Concile d'Arles, de l'an 314. dont vous faites usage dans l'Essai sur l'Histoire du Nivernois: *Ex eâdem Provinciâ Civitate Niveduno Evotius Episcopus.* Cette Souscription m'ayant parû aussi interessante par rapport à differens Points de notre Histoire, qu'elle vous l'avoit semblé, pour relever l'antiquité de l'Eglise de Nevers, je crus devoir la vérifier sur les Editions des PP. Sirmond, Labbe & Hardouin: mais elle ne s'y trouve point, non plus que dans le Recueil des Lettres des Papes, où Dom Coustant a imprimé de nouveau les Souscriptions du Concile d'Arles, après les avoir conférées & corrigées sur un Ms. de la Bibliothèque de M. Colbert.

Comme vous n'aviez point indiqué où vous aviez pris cette Souscription, je pris la résolution de vous demander où on la trouve :

trouve : c'est ce qui m'a procuré de la part d'un Anonyme , une Lettre imprimée dans le Mercure de Février dernier. J'aurois voulu que vous eussiez vous-même pris la peine de répondre à ma question ; l'Anonyme se feroit , sans doute , dispensé d'écrire ; il est vrai que vous auriez été privé des Eloges flatteurs qu'il donne à votre Essai sur l'Histoire du Nivernois : mais en revanche vous auriez bien mérité du Public , en lui épargnant la lecture d'un Ouvrage , où les fautes sont en trop grand nombre pour être excusées dans une production de trois ou quatre pages. Je n'en relève une partie , que pour vous engager à donner vous-même une Réponse plus satisfaisante.

Est-il pardonnable , par exemple , dans un Homme de Lettres , & dans un siècle aussi éclairé que le nôtre , d'établir quelque Point d'Histoire que ce soit , sur les Editions des Conciles publiées dans le XVI. siècle , préférablement à celles qui ont suivi ? Personne n'ignore le jugement que le Cardinal Baronius portoit de leur peu d'exactitude : elles ont été faites sur un petit nombre de Mss. Crabbe , Auteur de l'Edition de 1538. citée par l'Anonyme , comptoit lui-même si peu sur ceux qu'il avoit sous les yeux , pour donner les Souscriptions du Concile d'Arles , qu'il avertit de n'en faire usage qu'avec pré-

C v caution,

caution , pour constater le nom & l'existence des Evêchés qui s'y trouvent : *Præscriptorum Episcoporum ad Dioceses suas assignatio posita est in quantum hujus Concilii exemplaria ministrarunt : nemo ergo indigneur , si videatur nonnunquam haud ad amissum facta.*

Eh ! comment ne pas se prévenir contre ces Souscriptions telles qu'on les lit dans Crabbe , les trouvant inserées à la tête des Canons du second Concile d'Arles , de l'an 452. Canons confondus eux-mêmes avec plusieurs autres Canons des Conciles postérieurs ? Au moins n'auroit-on pas dû dissimuler que dans les Editions même de Crabbe & de Binius , où on lit *Civitate Niveduno* , on a eû soin d'inserer à la marge *Helviduno* comme *variante* , ou plutôt comme une marque que n'ayant pû déchiffrer le véritable nom dans le MS. dont on s'est servi , on en a substitué un autre par conjecture.

Ce que les premiers Editeurs n'ont pû faire , les modernes l'ont fait ; ils ont tous lû , & j'ai lû comme eux dans trois MSS. deux de la Bibliothèque du Roy , & un de la Bibliothèque de S. Germain des Prés , qui est du VI. siècle , *Vocius Episcopus , Perulinus Exorcista de Civitate LUODUNENSIVM* , leçon qui s'accorde avec tous les Catalogues de l'Eglise de Lyon , avec les Editions du *Gallia Christiana.*

Christiana de Mrs de Ste Marthe & des Bénédictins : mais l'Anonyme, qui choisit toujours par prédilection les Editions anciennes, cite pour son sentiment, celle de Claude Robert, quoiqu'estimée la moins parfaite. Consultons donc, puisqu'il le veut, cette Edition : mais que dit Claude Robert ? rien de positif en faveur de l'Eglise de Nevers, quoiqu'il suppose l'autenticité de la Souscription. *Evotius in Concilio Arêlatensi 314. alii tamen interpretantur Nivedunum cujus fuit Episcopus, Civitatem Equestrem vulgò Nyon.*

Aussi n'y a-t-il rien de plus incertain que l'Epoque de la fondation de l'Eglise de Nevers. On n'appuye son existence en 314. que sur une Souscription du premier Concile d'Arles ; & quand je n'en aurois pas démontré la supposition, elle sauteroit aux yeux, par le peu d'apparence qu'il y eût un Evêque à Nevers, sous l'Empire de Constantin. Nevers n'étoit alors qu'une Bourgade, ou si l'on veut, une petite Ville. Du moins Ptolemée, la Table de Peutinger, & l'Itinéraire d'Antonin, n'en donnent pas une idée plus avantageuse. Je ne sçais où M. de la Martinière, dans son Dictionnaire, a pris que *Nevers avoit été érigée en Cité sous Antonin, & mise dans la IV. Lionnoise, sous la Métropole de Sens, par la Division d'Honorius.* Il seroit étrange qu'il se fût laissé tromper par

Cvj. les

les Notices, que tous ceux qui se piquent de Littérature Historique, estiment fausses & interpolées. Il n'y en a qu'une seule authentique & sans alteration, qui est celle que le P. Sirmond a donnée à la tête du premier Volume des Conciles : mais dans l'énumération des Cités des Gaules, il n'y est fait aucune mention de Nevers. Or, on sçait combien les Evêques étoient rares pour lors dans les Gaules ; beaucoup de grandes Villes n'en avoient point encore. Tours étoit sans contredit l'une des Cités les plus considérables de la Celtique ; cependant l'Evêché vaqua pendant 37. ans, c'est à-dire depuis S. Gatien, premier Evêque, mort vers l'an 300. jusqu'à l'élection de S. Lidoire en 338.

Il est aussi peu vraisemblable que Nevers ait eû des Evêques depuis 314. jusqu'à l'établissement des Francs dans les Gaules. Je défie qu'on en nomme un jusqu'à l'an 517. dont l'existence soit constatée par des monumens authentiques. Seroit-ce *Eulalius*, dont on fixe l'Episcopat à l'an 507 ? Mais on est d'abord révolté d'un intervalle de près de 200. ans. Quoique vous en disiez, M., dans l'Essai sur l'Histoire du Nivernois ; on n'en sçauroit rejeter la faute sur les Rois de Bourgogne, qui étoient Ariens, parce que ces Princes n'ayant été Ariens qu'environ l'espace de 20. ans, n'ont pû influencer dans une

fi

si longue vacance ; & d'ailleurs, vous ne prouvez point du tout l'Episcopat d'Eulalius ; car c'est se moquer que de citer les faux Actes de S. Severin , dont le P. Mabillon , dans ses Annales (*Tom. I. pag. 28.*) a relevé les bévûes & les anacronismes. Revenons à l'Anonyme.

Il est presque toujours malheureux en fait de citations : le P. Sirmond (*Concil. Gall. Tom. I.*) donne pour Epoque du Concile d'Arles l'année 314. sous le Pontificat du Pape Silvestre : il lui fait dire qu'il s'est tenu sous le Pape Melchiade en 312. Il auroit pû citer pour lui Coquille , & il le cite comme contraire à son sentiment. C'est , sans doute , lui faire plaisir que de l'avertir ici que dans l'Edition de l'Histoire du Nivernois , faite à Paris en 1612. il y a un Catalogue d'Evêques de Nevers , en forme d'*Appendix* , où se trouve le nom d'*Evoius*. Ce Catalogue est de Coquille ; mais de quel poids peut être son sentiment , dès qu'il ne l'appuye que sur des Editions fautives , contredites par les Editions qui ont suivi , & par tous les MSS. dont on a connoissance ?

Au reste Coquille , quelque habile homme qu'il fût , n'étoit point en état de donner rien de solide sur les commencemens de notre Histoire. Il a réüssi , je crois , autant qu'il étoit possible, dans un temps, où les monu-
mens

mens littéraires étoient encore rares , & n'avoient point été suffisamment éclaircis par les Sçavans qui les ont publiés depuis : mais il faut convenir avec l'Auteur de l'Histoire Critique de la Monarchie Française , que ce n'est que depuis l'an 1670. ou environ , qu'on a eû avec quelque abondance les secours nécessaires pour perfectionner notre Histoire. Cependant , comme il n'est pas juste de censurer Coquille , sans témoigner qu'on l'a lû , ouvrons au hazard , j'y consens , l'Histoire du Nivernois.

Arles , dit Coquille (page 27.) sous la domination des Romains , étoit *Mere Cité de la Viennoise seconde*. Cela n'est pas exact ; la Province de Vienne ne subsistoit point , comme Province particulière du temps de César , ni même du temps d'Auguste ; elle faisoit partie de la Narbonnoise. Depuis l'érection de la Viennoise , la Ville d'Arles y fut enclavée ; mais non dans la *seconde* , la Viennoise n'étant point divisée en deux Provinces sous l'Empire d'Honorius , mort en 423. ni sous Valentinien III. mort en 455 ; néanmoins si l'on entend parler d'une division purement Ecclésiastique , on peut dire qu'il s'en fit une en 450 , lorsque le Pape S. Leon , pour terminer les différends qui étoient entre les Eglises d'Arles & de Vienne , attribua à chacune d'elles un certain nombre de Suf-
fra-

fragans : mais tout le monde sçait que la plus grande partie de la Viennoise étoit dès-lors passée aux Visigots.

Même page. Coquille prétend que le département des Provinces est le même dans Ammien Marcellin, que dans la Notice de l'Empire, ce qui est faux. Ammien attribue la Ville d'*Avenches* aux Alpes Grecques & Pennines; la Notice la donne à la Sequanoise. Bourges, selon Ammien, étoit sous la premiere Lionnoise; selon la Notice, elle appartenoit à l'Aquitaine premiere; & ainsi d'un grand nombre d'endroits differens.

Voilà suffisamment de quoi faire connoître Coquille : cependant je reprends encore en lui un défaut d'exactitude sur le nombre des années du Roy Henri I. parce que cette faute me donne occasion de proposer au Public une conjecture assez importante sur l'Epoque de la mort de ce Prince. La méprise de Coquille, consiste en ce que (*page 61.*) il compte pour la quinzième année du Regne de Henri, l'an 1047, mais la quinzième année tombe l'an 1041. ou 1042. en comptant depuis son Sacre : elle tombe en 1045. ou 1046. si l'on compte depuis la mort du Roy Robert.

Voici ma conjecture. Les Nécrologes cités dans l'Histoire Généalogique de la Maison de France, fixent tous la mort du Roy
Henri.

Henri au 4, au 5, ou au 12. du mois d'Août 1060; ne la doit-on pas reculer jusqu'au 29. du même mois ? Pour établir cette Epoque, je cite (*Spicil. Tom. 10. p. 395.*) le témoignage de Foulques, Comte d'Anjou, qui, dans l'Abregé qu'il a donné de l'Histoire des Comtes ses prédecesseurs, & de la sienne, dit formellement que Henri mourut *le jour natal de S. Jean-Baptiste de l'année 1060*; or, on sçait que c'est le nom que les anciens Martyrologes, du nom de S. Jérôme, ont donné à la Fête qu'on a connue depuis sous le titre de la *Décollation*, Fête toujours solennisée le 29. Août; Fête clairement distinguée par Foulques, de celle qu'on célèbre au mois de Juin, & qu'il appelle à la page 394. *Festivitas Sancti Johannis*: Je demande donc si l'autorité du Comte d'Anjou ne doit pas être préférée à celle des Nécrologes, qui ne s'accordent pas ? Foulques étoit contemporain, il avoit 17. ans, & venoit d'être armé Chevalier, quand le Roy mourut : il me semble qu'une Epoque de cette nature est frappante pour un homme de ce rang, & qu'il ne peut s'y méprendre aussi aisément, qu'un Particulier, chargé du soin d'écrire un Nécrologe. Quoiqu'il en soit, voici les paroles de Foulques : *Ætas mea decem & septem erat annorum, quando (Gofridus Martellus) me fecit militem: in eodem porro anno (1060.) Rex Hen-*

Henricus obiit in nativitate Sancti Johannis.

Mais revenons encore une fois à la Souscription du Concile d'Arles : *Ex eâdem Provinciâ Civitate Niveduno*, & accordons-en pour un moment l'autenticité : mais si, comme l'Anonyme le suppose, & comme le dit formellement l'Auteur d'une Dissertation imprimée dans les Mémoires de Trévoux, du mois d'Août 1739. on entend par ces mots, *ex Provinciâ Galliarum*, & par ceux-ci, *ex eâdem Provinciâ*, la Province de Lyon; quel fonds, je vous prie, peut-on faire sur ce Monument, pour juger sous quelle Province étoient les Evêques qui ont souscrit ? Rheims, Cologne, & le prétendu *Nivedunum* sont confondus sous ce même titre, *ex Provinciâ Galliarum*, quoique Rheims fût partie de la Belgique, & que Cologne appartint à la Germanie inférieure. Puisque mon sujet m'a déjà engagé à parler plusieurs fois de la position de nos anciennes Cités, permettez-moi, M., de vous représenter que vous-même n'avez pas toujours été exact sur ce point.

Par exemple, sur quelle autorité, dans votre première Dissertation, soumettez-vous à la République des Eduens, les Peuples appelés *Ambarri* & *Vadicasses*? César dit des premiers (*L. 1. n. xj.*) qu'ils étoient les alliés, les amis des Eduens : *Ambarri quoque neces-*
sarii

sarii & consanguinei Eduorum, ce qui ne signifie point qu'ils fussent de leur district. On croit qu'ils habitoient le Pays apellé aujourd'hui *le Charolois*, éloigné de *Bibracte*, Ville principale des Eduens, d'environ cinquante milles Romains; il est bien moins vraisemblable qu'ils fissent partie des Eduens, si ce sont ceux que Ptolemée (*L. 2.*) place ou dans la Belgique, ou sur les confins de la Belgique: *Post quos ad Belgicam Vadicassii & Civitas Neomagus*. Quoiqu'il en soit, Nevers n'étoit point, comme vous le dites, originàirement Cité, ou Ville capitale d'aucun Peuple, *Civitas*: la preuve en est sensible dans les Commentaires de César: *Noviodunum Eduorum Oppidum*, c'est-à-dire Ville dans le territoire, sous la juridiction, sous le district de la Cité principale des Eduens.

Bien d'autres objets s'offrent à mes remarques: mais il vaut mieux abandonner à la critique judicieuse des Auteurs du *Gallia Christiana*, lorsqu'ils donneront la Province de Sens, tout ce qui concerne l'Histoire des Evêques de Nevers, dans Cotignon, dans Coquille, & dans votre *Essai sur l'Histoire du Nivernois*. Cependant, avant que de finir, je prie le Dissertateur anonyme d'exposer désormais mes sentimens avec plus de justesse, ou de bonne foy, qu'il ne fait, ceux de tous les Auteurs

teurs qu'il cite : c'est à *Nion*, selon lui, que je place ce qu'on appelle *Civitas Equestris*. Je vous en fais juge, M. voici mes paroles : Supposé qu'on vint à bout de démontrer que *NIVEDUNUS*, dont il est parlé dans la Souscription, fût *Nion*, *CIVITAS EQUESTRIUM NOIODUNUS*, Cité de la Province *Sequanoise*, il faudroit passer sur cette foule d'autorités, qui prouvent que la Province *Sequanoise* avoit été détachée de *Lyon* sous *Auguste*. Est-ce là, je vous demande, prendre parti & se décider sur la position de *Civitas Equestrium* ?

Je suis avec respect, &c.

A S. Germain des Prés le 19. Mars 1740.



E G L O G U E.

Daphnis & Jolas.

Daphnis.

Enfin, cher Jolas, les tristes Aquilons
Ne desolent plus nos campagnes ;
Flore regne dans nos Valons.

A l'ombre des Forêts, Diane & ses compagnes
Accordent chaque jour leurs danses à leurs voix ;
Et les Bergers aprennent aux Montagnes
À répéter les sons de leurs Hautbois.

Jolas.

682 MERCURE DE FRANCE

Jolas.

Qu'heureux étoit le temps où sous les loix d'Astrée

Tout fléchissoit dans l'Univers!

Flore & Cerès ne voyoient point Borée

Forcer la Terre à quitter leur livrée ;

Les Bois étoient peuplés d'Arbrisseaux toujours
verts ;

L'Aurore voyoit avec elle

Zephir se lever tous les jours ;

Et la plaintive Philomele

Ne cessoit de chanter ses innocens amours.

Daphnis.

Non : dans les premiers temps du Monde en son
enfance ,

D'Hyver comme aujourd'hui ravageoit les moissons ;

Ce n'étoit qu'en amour , je pense ,

Que l'on ne voyoit point regner quatre saisons.

Jolas.

En ce cas, l'âge d'or, âge heureux & tranquille ,

Revit pour moi , pour Amarille.

Daphnis.

La constance & l'Amour sont en guerre aujourd'hui ;

Du Papillon léger chacun fait son modele ;

Crois-moi , mon cher , va comme lui

Faire tout cout de Belle en Belle.

Jolas.

Non , j'adore Amarille , & n'adorerai qu'elle ;

La

La Vigne cessera d'épouser les ormeaux ,
Le Myrthe d'aimer les ruisseaux
Si je lui deviens infidèle.

Daphnis.

Quand hier dans ce Bois touffu ,
Nous ouïmes la Tourterelle ,
Qui l'eût crû , Berger , qui l'eût crû ,
Que tu dusses gémir comme elle ?

A peine ce matin l'Aurore au teint vermeil
Avoit semé de fleurs la route du Soleil ,
Assise à l'ombre d'un Bocage
Amarille chantoit Hylas ;
Les Oisillons en leur langage ,
Les Ruisseaux dans leur cours , enfin , cher Jolas,
Les Echos du voisinage ,
Répétoient le nom d'Hylas.

Jolas.

Amarille m'est infidelle !
Frayez-vous , Ruisseaux innocens ,
Vers votre source une route nouvelle ;
Tout est possible en notre temps ,
Amarille m'est infidelle.

Daphnis.

Tu t'en serois douté , cher Ami , si les Dieux
Ne t'eussent fasciné les yeux ;
Quand l'autre jour tu gravois sur le sable

Le

684 MERCURE DE FRANCE

Le nom d'Amarille & le tien ,
Un Zéphire désagréable
En se jouant n'en laissa rien.

Jolas.

M'en douter , cher Daphnis , après que la cruelle
M'avoit juré de me rester fidelle ,
Tant qu'au Printemps on verroit les Zéphirs
Soupirer pour la jeune Flore ?
Je ne suis plus aimé : cependant dès l'Aurore ,
L'air retentit toujours de leurs soupirs.

Daphnis.

Quand des Vents l'haleine légère ,
Emporte les sermens que fait une Bergere ,
Il faut porter ailleurs ses pas.
Jette les yeux sur l'Hirondelle ;
Dès que l'Hyver attriste nos Climats ,
Elle va dans un autre où le Printemps l'appelle.

Jolas.

Il est aisé de donner des avis ,
De les suivre il n'est pas si facile.
Si pour les charmes d'Amarille ,
Comme le mien ton cœur étoit épris ,
Tu dirois comme moi : Ta remontrance est vaine.
On verra , si son nom échape à mes esprits ,
Le Tibre s'unir à la Seine ,
Et venir arroser les remparts de Paris.

Mlle Duchêne , âgée de 16. ans.



LETTRE sur les Révolutions de Hongrie.

J'ai lû , Monsieur , comme vous l'avez souhaité , l'Histoire anonyme des Révolutions de Hongrie , imprimée à la Haye en 1739. en six volumes. Si j'ai eû de la satisfaction d'y apprendre plusieurs Anecdotes très-intéressantes , je ne suis pas moins embarrassé de rendre compte de ma lecture à une Personne aussi éclairée que vous, M. qui résidez dans le Pays , où cet Ouvrage vient de paroître , & qui devez par les Emplois que votre Souverain vous a confiés en différentes Cours de l'Europe , avoir une connoissance exacte du sujet de cette Histoire.

Comme je me suis fait une loi de vous obéir , je vous fais part de mes Réflexions sur cet Ouvrage , quoique persuadé qu'elles méritent peu l'honneur de votre attention , & encore moins votre suffrage ; j'ai remarqué dans cette Histoire , que si la Bataille de Hoschtet eût été favorable aux Bava-rois , le Prince Ragotsky , Chef de la Confédération , devenoit Roy de Hongrie , & le Comte de Berechini , Grand Général & Lieutenant Ducal des Etats du Royaume auroit été probablement élu Prince de Transylvanie ; que rien n'est plus dangereux que de vouloir chan-

ger

ger les anciennes Constitutions d'un Royaume , & de traiter comme Pays de Conquête, ceux qui se sont donnés & soumis volontairement à un Prince Etranger. On dispute depuis Aristote jusqu'à présent, & on disputera encore longtemps sur la meilleure forme de Gouvernement, *adhuc sub Iudice, lis est*. La perversité & l'inconstance du cœur humain , font qu'il n'y en a point de parfait ni de solide ; ils ont tous leurs inconvéniens ; le meilleur est celui qui concilie les mœurs & les coutumes des Peuples : s'il y eût jamais un Gouvernement parfait , ce fut celui du Peuple Juif ; cependant ce Peuple dur & ingrat , se laissa bien-tôt de la forme , & Dieu , pour ainsi dire , fût obligé de leur donner un Roy, conformément aux autres Nations.

Les Partisans de la Cour de Vienne soutiennent que le Bien public de l'Europe , & les Interêts de la République Chrétienne , demandoient que l'Empereur Leopold en agît comme il a fait avec les Hongrois ; la situation de la Hongrie , qui sépare la Chrétienté de l'Empire Ottoman , vouloit , disent-ils , que l'Empereur se rendît maître absolu de ce Royaume , comme il est dans les Pays Héréditaires , afin d'être par là à portée d'y faire exécuter les Décisions du Conseil de Vienne , sans dépendre de l'attache des Grands du Royaume , dans les différentes
con-

conjonctures où les Intrigues & les mouvemens de la Porte peuvent intéresser la République Chrétienne, & conséquemment S. M. I. qui en est en quelque sorte le défenseur ; mais cette raison peut-elle être un Titre légitime pour dépouiller une Nation entière de ses Privileges & de ses Prerogatives ? Les Politiques conviennent tous que la conservation de ce Royaume a dépendu de la Bataille de Hoschtet, & croient, comme cet Auteur le rapporte, que les Bénéfices, les Dignités, & les Terres de Hongrie, ont bien autant de part aux Résolutions du Ministère Imperial, que tout autre prétexte qu'on a pû répandre dans le Public. La Nation Hongroise est à présent si abaissée, qu'elle ne seroit plus en état de faire ce que les Rois Nationaux ont scû faire à la tête de leur Noblesse, sans le secours d'aucune autre Puissance, c'est-à-dire de repousser l'Ennemi du nom Chrétien jusque sur les bords du Pont-Euxin.

Ainsi, M. le Public, pour qui les Hongrois, par rapport à leur situation, sont, *Antemurale Christianorum*, a beaucoup d'obligation au Gentilhomme Hongrois qui nous a donné l'Histoire de sa Nation ; elle doit lui sçavoir gré d'avoir détrompé par des Actes authentiques, la plupart des Européens, qui n'étant pas instruits des Loix

D. du

du Royaume, attribuoient plutôt les mouvemens des Hongrois à un esprit de rébellion, qu'à l'amour de la Patrie.

A l'égard de la seconde Partie de cet Ouvrage, qui a pour titre les Mémoires du Prince François Ragotski, je ne les crois point du Prince dont ils portent le nom, c'est plutôt l'Ouvrage d'une personne qui étoit attachée à ce Prince; en effet, on ne remarque point dans la narration une certaine dignité que les Princes quittent difficilement; on y trouve une Critique générale contre tous ceux qui avoient suivi le parti du Prince; ce manque de reconnoissance, dont il n'étoit pas capable, me paroît une raison assez forte pour ne les lui point attribuer; d'ailleurs, est-il à présumer que ce Prince se fût blâmé lui-même, en blâmant non seulement ses Généraux, mais encore ceux de l'Empereur, afin de faire entendre au Public qu'il étoit un grand Capitaine & qu'il en possédoit toutes les qualités, pendant qu'il est dit à la page 127. qu'il n'étoit alors âgé que de 26. ans, sans expérience militaire & superficiellement instruit des affaires politiques? Il paroît même qu'il n'étoit pas plus expérimenté à la fin de la guerre qu'au commencement. On y trouve aussi plusieurs contradictions qui montrent que l'Auteur a travaillé d'imagination, ou sur les Mémoires d'autrui. Je vous avouërai que
celles

celles qui m'ont le plus frappé , regardent le Comte Berechiny , le Lecteur ne le fera pas moins , pour peu qu'il fasse attention à ce qui est rapporté dans les pages 22. 23. 47. 48. 58. 59. 62. 63. 88. 89. 150. 151. 201. 244. 329. 330. &c. où il est démontré , 1°. que le Prince , pour s'attirer plus sûrement la confiance de la Nation Hongroise dans une entreprise aussi délicate , ne signoit & n'agissoit que conjointement avec le Comte Berechini. 2°. Que ce Comte , par son habileté & contre toute esperance , amena des Troupes de Varsovie & apporta de l'argent , & que le Prince regardoit ses Etendarts communs avec ce Seigneur. 3°. Que le nom de ce Comte faisoit autant de bruit que celui du Prince , pour déterminer les Habitans à prendre les Armes. 4°. Sa capacité pour les Entreprises Militaires les plus délicates & pour la réüffite. 5°. Son activité dans l'exécution de ses projets. 6°. Son attention à ne point laisser échaper le moindre mouvement des Ennemis pour en tirer avantage ; que ce grand Général se rendit maître de la Ville d'Olassy , Siège des Raciens & très important , qu'il prit le Château de Naifol , contraignit le Comte de Fergatz , pour lors attaché au service de l'Empereur , de se retirer avec sa Troupe en désordre , qu'il a battu le Général Richan , fait prisonnier & enlevé

D ij son

son bagage & son Artillerie , & fait plusieurs autres Actions. 7°. Que ce Seigneur , par son génie supérieur , unissoit à la qualité de grand Capitaine , celle de la solidité pour le travail du Cabinet ; vous ne ferez peut-être pas fâché , M. d'apprendre à ce sujet une anecdote qui m'a été certifiée par un de mes amis , avec qui j'ai conféré sur cette Histoire , & qui m'a dit que l'Empereur Léopold étoit tellement persuadé de la grande étendue de son esprit , qu'il disoit hautement qu'il craignoit plus l'esprit & la capacité du Comte Berechini , qu'une Armée entière : ses négociations en sont une preuve , de-même que la réplique aux propositions de la Cour de Vienne , imprimée sous le nom de *Constantius Veracius* , que l'on m'a assuré être de ce Seigneur.

Pour ne point sortir des bornes d'une Lettre , je ne vous rappellerai que ce que l'Auteur dit, page 113. & 114. où après avoir parlé du Clergé, il ajoute : » Que le second Etat
» est celui des Grands, composé de ceux qui
» sont de la Basse Hongrie & des onze Com-
» tés qui sont sur le Vaag, ou enfin des trei-
» ze Comtés de la Haute Hongrie , que plu-
» sieurs des premiers & des seconds avoient
» épousé des femmes de l'Autriche ou de
» la Stirie, que les autres, élevés à Vienne ,
» possédoient des biens héréditaires sur les
» confins

» confins de la Stirie , de l'Autriche , ou de
 » la Moravie, & que ces motifs étoient cause
 » qu'ils favorisoient de cœur les Autri-
 » chiens , parce qu'ils ne vouloient pas ex-
 » poser au hasard leurs biens & leurs for-
 » tunes , ou bien parce qu'ils faisoient peu de
 » cas de la Famille & de la Personne du
 » Comte Berechini , & que par ces motifs
 » ils avoient de la peine à embrasser le parti
 » du Prince , crainte de se mettre dans un
 » rang inférieur à celui du Comte Berechini.

Passant sous silence les autres endroits où
 l'Auteur , au lieu d'une Histoire , fait plu-
 tôt une Satyre sur la conduite & l'humeur de
 ce grand Capitaine dont nous avons , si je ne
 me trompe , un fils en France , Maréchal de
 Camp & Mestre de Camp d'un Régiment de
 Hussars , qui ne dégenere point de la valeur
 de ses Ayeux ; je vous observerai que le Prin-
 ce Ragotski dit dans ses Mémoires , ou du
 moins on lui fait dire , qu'il a choisi le Com-
 te Berechini pour compagnon de son entre-
 prise , que ce n'est que par ce Seigneur qu'il
 a été connu de la Noblesse Hongroise , étant
 encore fort jeune , lorsqu'il a commencé la
 guerre contre les Impériaux , & ayant pres-
 que toujours été prisonnier ou exilé.

La Nation assemblée en Confédération à
 Onod , auroit-elle élu le Comte Berechini
 pour Lieutenant Ducal , si la grande Nobles-

se avoit crû les Berechini inférieurs aux autres Grands du Royaume? & par quel endroit le Comte Berechini eût-il été moindre que les autres, lui qui sortant d'une noble & ancienne Maison, reconnuë telle par quatre Empereurs consécutifs, & élevé depuis plus d'un siècle à la dignité de Grand du Royaume, & qui avoit remporté plusieurs victoires sur les Turcs? L'Auteur devoit se contenter des premiers motifs pour rendre raison de l'indifférence que plusieurs témoignent pour le parti du Prince Ragotski, sans en imaginer un qui n'a pas même de vrai-semblance, puisque l'Empereur Léopold, dans l'Instruction qu'il insère dans sa Lettre à l'Archevêque de Colocza, du 11. Février 1704. pour les sieurs Talvay & Jezansky, nommés pour renouer la négociation de la Pacification avec le Comte Berechini, les avertit, » que les Hongrois armés, » demandent avant toutes choses des sûretés » que le Traité à faire avec eux sera observé; » cela supposé, ils s'adresseront au Comte Berechini de ma part, comme *Palatin du* » *Royaume*, & sur ses plaintes & sur celles » de ses adhérens, comme sur les prétentions » qu'ils font des garanties & sûretés des » Traités à faire, ils lui représenteront, &c.

Tome 2. liv. 6. pag. 153. 154.

Qui est-ce qui croira jamais que l'Empereur,

reur, pressé comme il étoit alors, & cherchant tous les moyens imaginables pour pacifier la Hongrie, eût nommé Palatin du Royaume, c'est-à-dire Médiateur entre la Nation & son Roy, le Comte Bereschini, qui avoit les Armes à la main contre S. M. I. & qui étoit Grand-Général de la Confédération, s'il eût été vrai que la grande Noblesse Hongroise l'eût regardé comme leur inférieur ? il n'en eût pas fallu d'avantage pour les irriter contre la Cour de Vienne, ainsi l'Auteur des Mémoires trouvera bon que le Public ait plus d'égard à ce que cette Cour pensoit sur l'état & la Maison du Comte Bereschini, que pour ses idées particulières.

La troisième Partie contient les Mémoires d'un Gentilhomme Transylvain de l'illustre Maison de Berlem, nommé le Comte Berlem Niklos, ils m'ont paru aussi intéressans qu'amusans, ils nous donnent quelques idées d'une Nation qui ne nous est pas plus connue que les Daces l'étoient autrefois des Romains ; les sentimens tendres & constans de l'Auteur pour la Princesse de Transylvanie, rapprochent dans mon idée les Sables brulans d'Afrique avec les Montagnes de Nége de ce Pays Septentrional, c'est-à-dire, selon le proverbe Italien, *Tutto il Mondo e paese*. Je suis, Monsieur, &c.



LA BREBIS ET LE CHIEN.

F A B L E.

U Ne Brebis sous la garde d'un Chien ,
 Qu'elle croyoit veiller pour sa défense ,
 Fut un beau jour par ce maître vaurien
 Houspillée avec violence ;
 Dieu sçait quelle fut sa douleur.
 C'étoit un infâme , un barbare ,
 Un traître , au lieu d'un défenseur ,
 Qui méritoit cent coups de barre.
 Pendant qu'elle pleure son sort ,
 Un Loup qui l'entend de son fort ,
 Accourt au bruit & la hape à la fesse ,
 Si vertement qu'il emporte la pièce ;
 Car Messieurs les Loups sur ce cas
 Sont gens qui ne badinent pas ;
 Cependant la pauvre pécore ,
 Sans rien dire du Loup , du Chien se plaint encore
 Si bien que le Berger , qui , quoique d'assés loin ,
 De l'un & l'autre fait avoit été témoin ,
 Dit d'un ton de surprise à la Brebis dolente ,
 Pourquoi du Loup es-tu moins mécontente
 Que de ce Chien ? Il t'a mordu

Une,

Une fois, il est vrai, mais il t'a défendu
 Au moins cent fois avec courage
 De ce Loup dont tu viens de ressentir la rage ;
 C'est, dit-elle, qu'un coup que porte un ennemi.
 Ne se fait sentir qu'à demi ;
 Mais quand on est blessé par quelqu'un que l'on
 aime,
 La douleur est toujours extrême.

Par M. Luneau, d'Issoudun, en Berry.



*LETTRE de M. Cantwel, M. D. écrite
 de Paris le 6. Avril 1740. à M. D. L. R.
 sur les Remedes pour la Pierre & pour
 l'Hydropisie.*

POur seconder, Monsieur, l'attention
 que vous avez d'instruire le Public de
 tout ce qui peut lui procurer quelque utilité,
 je vous envoie la suite du succès des Remede-
 des de Mlle Stephens, & en même-temps le
 Secret du Médecin Arabe, tant vanté depuis
 peu à Paris.

*S U I T E du succès des Remedes de Mlle Ste-
 phens, tirée des Lettres de M. Hartley, datées
 de Londres du 17. & 31. Mars N.S. 1740.*

Le 16. de ce mois, les trente Commissai-
 D v res.

res nommés par le Parlement pour l'examen des Remedes de Mlle Stephens, s'assemblerent dans la Chambre, dite du Prince, attenante à la Chambre Haute. On y produisit cinq Personnes qu'on avoit sondées avant & après l'usage de ces Remedes. L'existence de la Pierre avoit été vérifiée chés tous, & les mêmes Chirurgiens qui les avoient sondés, les ont déclarés guéris. Quatre de ces Pierreux étoient présens à l'Assemblée, le cinquième étoit en campagne. Tous les Commissaires ont paru satisfaits, & le Certificat expedie à Mlle Stephens a été signé par vingt des Commissaires ce jour-là; elle a reçu les cinq mille livres Sterlings le 28. Mars. On en publiera dans peu un détail plus circonstancié, avec les Certificats, &c. que j'aurai l'honneur de vous envoyer pour le mois prochain, avec les circonstances d'une Cure singuliere, qui se fait actuellement à Paris.

*SECRET du Médecin Arabe pour
l'Hydropisie.*

On étoit fort surpris ici que les Médecins de Paris n'eussent pas connu ce Remede. Je suis persuadé qu'il n'y en a point qui ne connoissent les Drogues qui y entrent, & les cas où il faut s'en servir, quoiqu'ils en ignorent peut être la combinaison qu'en faisoit M. *Dowar*, Médecin Anglois. Il y six ans que je l'ai lû dans

dans son Livre & m'en suis servi une fois sans succès. En voici la Recette.

» Prenez de la Limaille d'acier préparée
 » avec du Souphre , une once ; Antimoine
 » crud , une once ; Diagrede , quatre onces ;
 » faites-en une poudre très-fine , & avec une
 » suffisante quantité de quelque Sirop , for-
 » mez un Electuaire mol ; *il veut dire une*
» boisson épaisse.

Prenez-en une grande cuillerée en vous couchant , & une autre le matin. Il faut le bien remuer avant que de le prendre , & en augmenter ou diminuer la dose , comme le cas le demandera.

Il faut s'abstenir de boire durant l'Opération de ce Remède , parce que cela pourroit en empêcher l'effet.

Quand les eaux seront vuidées , on ne prendra le Remède que deux fois la semaine ; puis une fois ; ensuite de quinze en quinze jours , & enfin une fois le mois , jusques à ce qu'on ait rétabli le *ton* du sang.

Il faut éviter toute espece de fruit , d'herbage , de potage & alimens liquides , & ne jamais excéder trois demi-septiers de boisson par jour.

M. Dovar estimoit fort ce Remède , qu'il disoit infallible dans la *Tympanite* & l'*Anasarque*.

Il en avoit un autre dont il faisoit grand

D. vi. cas.

cas dans l'*Ascite* & l'*Hydropisie de poitrine* ;
qu'il n'a pas jugé à propos de léguer à ses
Compatriotes , comme il a fait de ses autres
Secrets. On croit cependant que ce n'étoit
que l'huile de *Genievre* , ou bien une for-
te infusion des bayes de cet Arbrisseau , brû-
lées , comme l'on fait le *Caffé*. Je suis , &c.



REMERCIEMENT

A M. le Tonnelier , Médecin.

AU milieu des transports d'une fièvre allumée ,
De fantômes affreux la tête embarrassée ,

Je croyois entendre Caron
Crier , *ne te fais pas attendre ;*

Et le voir de son aviron

Me faire signe de descendre

Aux sombres Etats de Pluton

Frapé de cette noire image ,
Qui de mes jours traçoit la fin ;

Déjà je prenois le chemin

Qui mène au funeste Rivage ,

Lorsque pour rompre le voyage ;

Le Docte TONNELIER parut ,

Rui , qui du ténébreux passage

Aime à reciter le tribut ;

Le

Le vieux Nocher qui l'aperçut ,
 Transi d'un regard qui l'accable ,
 Dans le moment fila du câble ,
 Et ma fièvre avec lui sur le champ disparut .

Les mots de l'Enigme & du Logogryphe
 du Mercure de Mars , sont *les Cartes du Pi-
 quet & Email*. On trouve dans ce Logogry-
 phe , *Ame , Ami , Mail , Miel , Mil , Ail ,
 Lie , Lime , Mai , Mi , La , & Mal*.



E N I G M E

MA figure n'est pas constante ;
 Ma grandeur l'est encore moins ;
 Quiconque à me forger veut employer ses soins ,
 D'une matiere transparente ,
 Et d'un Métal , se doit munir ;
 Si cela manque , son Ouvrage
 Jamais , ne se pourra finir ;
 Pendant la nuit je suis d'un grand usage ;
 Mais dès que le Soleil abandonnant le sein
 De la Déesse qu'il adore ,
 Vient éclairer le Lapon & le More ,
 Je deviens inutile , & mon secours est vain .
 Je regle du voleur la marche criminelle .

Souvent

Souvent aussi je la trahis ;
 Enfin , Lecteur , je te la donne belle ,
 Tous les hyvers on me pend à Paris.

N. B.



L O G O G R Y P H E .

Dans les Jardins délicieux ,
 Où regne la divine Flore ,
 Et sous ses pas majestueux
 Je nais au lever de l'Aurore ,
 A' ce portrait , déjà tu dis , c'est une fleur ;
 Je le suis en effet , mais ma progéniture ,
 En me cherchant , mon cher Lecteur ,
 Va te donner bien de la tablature .
 De mes dix pieds faisant maintes combinaisons ,
 Tu peux me retourner de cinquante façons ;
 Tu trouveras d'abord trois tons de la Musique ,
 Un Fleuve , un Grain , un Element ,
 Une Toison , un Instrument ,
 Et de notre Monarque un séjour magnifique ;
 Un Arbre , une Plante , un Oiseau ;
 Ce qu'on voit dans mes Vers , un Emploi Militaire ;
 La Mere de l'Enfant qui n'eut pas de berceau ,
 Et qui naquit dans la misere ;
 Deux Villos d'Italie , un Titre souverain ;

Un

Un Animal féroce , un Mois , une Riviere ;
 Ce qui donne toujours un visage serein ,
 Et l'Outil qui polit la plus dure matiere ;
 Un Titre rare , avec l'ornement de ton chef ,
 Le nom d'un Saint ; un jeu de pénible exercice ;
 Deux Fruits que l'on prise fort ; bref ,
 Un Etat que souvent l'homme prend par caprice .
 Voilà , tous bien comptés , trente de mes enfans ;
 Tu pourras aisément trouver mes vingt restans .

Par H..... F..... L..... de Tonneins.

A U T R E .

DAns mon entier , je suis toujours mystérieux ;
 Composé de dix pieds , admire ma structure ;
 J'occupe quelques fois maint & maint Curieux
 A fouiller dans mon corps pour trouver ma nature ;
 Elle est telle , Lecteur , que l'on peut voir en moi
 Un Grain , ■ Instrument , un ton de la Musique ;
 Ce que cherche un Guerrier qui combat pour son
 Roi ;

Et ce qu'à bien juger , un Pilote s'applique .
 De mes dix , prends-en sept , sans être le Destin ,
 Remarques-en l'effet , & qu'elle est ta misere ;
 J'annonce à tout Mortel le moment de sa fin ,
 Et je marque le cours de ■ triste carrière .
 Je puis produire encor , en me bien combinant ,
 Ce qui pourroit gâter un excellent breuvage ,

Et

702 MÉRÇURE DE FRANCE

Et ce qui nécessairement
Te sert à lire mon Ouvrage ;
Voilà, mon cher Lecteur, tout ce que je contiens ,
Aisément tu pourras développer mon être ,
On ne sçauroit me méconnoître ,
Et je suis sûr que tu me tiens.

Par le même.



NOUVELLES LITTERAIRES,

DES BEAUX-ARTS, &c.

EXAMEN du Sentiment des Saints Pères & des anciens Juifs, sur la durée des siècles ; où l'on traite de la conversion des Juifs , & où l'on réfute deux Traités , l'un de la fin du Monde, & l'autre du retour des Juifs. *A Paris*, chés Philippe-Nicolas Eottin, Imprimeur-Libraire, rue S. Jacques, à la Vérité , Volume *in-12*. 1739.

TRAITE DES NOMS DIVINS, ou des Perfections Divines. Ouvrage de S. Denis PARÉOPAGITE , propre à donner des idées sublimes de Dieu , & à faire naître de grands sentimens de Religion , traduit du Grec en François, avec des Notes Critiques, Philosophiques.

phiques, Théologiques & Dogmatiques. Par le R. P. Pierre-Joseph Cortasse, de la Compagnie de Jesus. *A Lyon, chés Deville, Freres, 1739. in-4°.*

LETTRE PASTORALE de l'Evêque de Londres aux Fideles de son Diocèse, sur tout à ceux de Londres & de Westminster, pour les prémunir contre la tiedeur d'un côté, & de l'autre contre l'enthousiasme. *A Londres, chés S. Buckley, 1739. in-8°.* *L'Ouvrage est en Anglois.*

LA VIE DE DIEU dans l'Ame de l'Homme, ou la Nature & l'Excellence de la Religion Chrétienne, avec les Méthodes ou les voyes d'obtenir le bonheur qu'elle propose. On y a joint un Traité des commencemens & des progrès de la Vie Spirituelle. Dans la même Ville. *L'Ouvrage est aussi en Anglois.*

OBSERVATIONS MISCELLANÉES, principalement de Philologie & de Théologie, par lesquelles on répand sur beaucoup d'endroits de la Sainte Ecriture une lumière ou nouvelle, ou plus abondante, Livre I. *in-4. 1739. A Leuwarden, par M. Em. Euc. Friemoet, Docteur en Théologie & Professeur des Langues Orientales. L'Ouvrage est en Latin.*

LES

LES VIES DES HOMMES ILLUSTRES de la France , depuis le commencement de la Monarchie jusqu'à présent. Par M. d'Avigny. Tome second. *A Amsterdam , & se vend à Paris , Grand'Salle du Palais , chez Le Gras.* 1739.

Le premier Volume de cet Ouvrage , contenant seize Vies , nous nous sommes arrêtés dans l'Extrait que nous en avons donné dans le second Volume du Mercure de Décembre dernier , à l'Article de *Guillaume de Blois* , dit *le Cardinal de Champagne* , Premier Ministre , sous *Philippe Auguste* , sans parler de *Suger* , Abbé de S. Denis , Régent du Royaume sous *Loüis VII* ; de *Guerin* , Chevalier de S. Jean de Jerusalem , depuis Evêque de Senlis , Chancelier de France , & Principal Ministre sous *Louis VIII* ; de *Pierre de Villebegn* , Chambélan & Principal Ministre sous *Louis IX* ; de *Mathieu de Vendôme* , Abbé de S. Denis , Régent du Royaume sous le même Regne , & Principal Ministre sous *Philippe le Hardi* ; de *Enguerrand de Marigny* , Comte de Longueville , Principal Ministre sous *Philippe le Bel* ; de *Pierre de la Forest* , Archevêque de Rouen , Chancelier , Cardinal , & Premier Ministre sous le Regne du Roy Jean ; de *Jean de la Grange* , dit *le Cardinal d'Amiens* , Sur-Intendant des Finances , & Premier Ministre sous le Regne de

de Charles V ; de Jean de *Momagn* , Sur-Intendant des Finances sous Charles VI ; de Pierre *des Effars* , Sur-Intendant des Finances sous le même Regne ; de Georges *de la Tremouille* , Ministre d'Etat sous Charles VII ; de Jacques *Cœur* , Sur-Intendant des Finances sous le même ; de Jean *de la Baluë* , Evêque d'Evreux , Cardinal & Principal Ministre d'Etat sous Louis XI ; de Guillaume *Briçonnet* , Cardinal & Ministre sous Charles VIII ; & de Florimond *Robertet* , Secrétaire d'Etat & des Finances sous Charles VIII , Louis XII , & François I.

Dans ce second Volume nous allons donner l'Abregé de la Vie de *Georges d'Amboise* , Evêque de Valence , puis Archevêque de Narbonne , ensuite de Roüen ; Lieutenant Général , puis Gouverneur de Normandie , Cardinal , Légat perpetuel du S. Siége en France , Premier Ministre sous Louis XII.

Il nâquit l'an 1460. Il étoit Fils de Pierre d'Amboise , Seigneur de Chaumont sur Loire , dont les Ancêtres , qui auparavant portoient le nom de Berrie , venant à succéder aux biens de la Maison d'Amboise , en prirent le nom & les armes pour eux & leurs descendans en 1256. Ce Pierre d'Amboise étoit premier Gentilhomme de la Chambre de Louis XI. Il eut neuf garçons , qui se distinguèrent tous par leur mérite , & par les places

places qu'ils occupèrent. Celui dont nous parlons étoit le neuvième, ou, selon quelques uns, le penultième. Par son excellente naturel, il ne rendit pas infructueux les soins d'une mere habile, & les préceptes d'un Gouverneur attentif. Après quelques études superficielles, telles qu'on les faisoit dans ces temps d'ignorance, il fut reçu, pour la forme, Docteur en Droit Canonique, suivant les intentions de ses Parens, qui le destinoient à la Prélatûre, Etat qu'on ne croyoit pas alors exiger beaucoup de science. Il tarda peu en effet à être Evêque, & il n'étoit encore que dans sa quatorzième année, lorsque Louis XI, en considération de Charles d'Amboise, son frere aîné, le nomma à l'Evêché de Montauban, & peu de temps après le mit au nombre de ses Aumôniers. La sagesse & la modestie du jeune Prélat le rendirent agréable au Roy. Le celebre Robert Guaguin, & Philippe de Comines, étoient en crédit, lorsqu'il parut à la Cour. Ils s'appliquerent à lui former l'esprit, & lui donnerent d'excellentes leçons de conduite, dont il sçût bien profiter dans la suite.

Georges avoit un esprit plus solide que brillant, plus judicieux que délicat. Sans goût pour les Belles Lettres, ni pour aucune Science, dépourvû même de ces connoissances médiocres, auxquelles se bornent au-

jourz

jourd'hui la plupart des Personnes de son rang , il avoit , en revanche , toutes les qualités qui font réussir dans le monde , & qui conduisent à une haute Fortune. Il étoit sçavant dans la science de la Cour , aussi modeste que modéré , sçachant parler & se taire , satisfaire son ressentiment ou le sacrifier ; sous un extérieur d'indifférence & de franchise , vif , ambitieux , souple & intrigant ; dans le fond religieux , pieux même , mais avec l'art de le paroître plus qu'il ne l'étoit ; laborieux , vigilant , peu sensible à la volupté ; toujours poli & affable , & s'enonçant avec grace ; ayant enfin un air doux & serein , & une physionomie de bon augure , où étoit peint son beau naturel , son esprit fin , & , en quelque sorte , cette fortune à laquelle il étoit appelé.

Le jeune Evêque de Montauban , ayant un parfait rapport avec le Duc d'Orléans , pour l'âge & les inclinations , devint un des plus zélés serviteurs de ce Prince , qui l'honora de son amitié , & en fit son confident. Ses Freres , aussi politiques que lui , s'attachèrent , les uns au Duc d'Orléans , les autres à Madame de Beaujeu.

Louis XI. étant mort , & Charles VIII. son fils , âgé à peine de 14. ans , lui ayant succédé , le parti du Duc d'Orléans , qui s'étoit tenu couvert jusqu'alors , commença à

se produire ouvertement, & à disputer la Régence à la Faction contraire. Mais les Etats assemblés à Tours déclarerent qu'il n'y auroit point de Regent, conformément à l'Edit irrévocable du Roy Charles V. pour la Majorité des Rois : il fut décidé, que le Roy seroit incessamment sacré, & que tout se feroit en son nom. La Dame de Beaujeu sa Sœur, n'ayant que 22. ans, fut chargée du soin de son éducation, & on composa un Conseil des Princes du Sang & de douze personnes choisies & aprouvées par les Etats, pour la conduite & l'expédition des affaires d'Etat.

Le Duc d'Orleans, qui avoit alors 23. ans, peu satisfait d'un Reglement qui lui donnoit trop peu de distinction & d'autorité, jugea à propos d'attendre à faire éclater son ambition & son ressentiment, que son parti se fût fortifié. L'Evêque de Montauban, que sa qualité d'Aumônier du Roy rendoit assidu à la Cour, donnoit secretement au Roy des conseils & des impressions contre Madame de Beaujeu, tandis qu'il parloit toujours avec éloge du Duc d'Orleans. Enfin il vint à bout de persuader au jeune Monarque, qu'il étoit à propos qu'il secouât le joug de sa Sœur, & qu'il s'échapât de ses mains.

Le Prélat ne vit pas plutôt le Roy disposé à faire ce qu'il souhaitoit, qu'il en donna
avis

avis au Comte de Dunois, Bâtard d'Orleans, & à quelques autres, avec qui il étoit d'intelligence. Les mesures étoient si bien concertées, que l'entreprise n'auroit pas manqué de réussir, si le courier que d'Amboise avoit chargé de ses lettres, ne l'eût trahi par infidélité, & ne les eût remises à Madame de Beaujeu. L'Evêque de Montauban fut aussitôt arrêté, avec Bussi, son frere, & quelques autres complices de la conspiration, entre-autres, Pompadour, Evêque de Périgueux, & Philippe de Comines, qui fut mis six mois dans une cage, suivant l'usage de ce temps là, & resta long-temps prisonnier. Les deux Evêques & Bussi furent traités moins rigoureusement.

Quoique d'Amboise eût suffisamment prouvé devant ses Juges, qu'il n'avoit rien fait que du consentement du Roy, qui ayant alors 17. ans, étoit en état de juger de ses démarches, il ne sortit de prison que deux ans après. Pendant cet intervalle, le Duc d'Orleans, informé des ordres qu'on avoit donnés pour le faire arrêter lui-même, se refugia en Bretagne, où ayant joint ses troupes à celles du Duc, qui pour lors étoit en guerre avec la France, il tourna ses armes contre sa Patrie, ou plutôt contre la Cour. Il perdit la Bataille de Saint Aubin du Cormier, qu'il livra à l'armée Royale commandée

dée par la Trémouille, qui avoit 25. ans, & fut fait prisonnier.

Cette triste nouvelle consterna l'Evêque de Montauban, tout dévoué à ce Prince. Ce qui augmentoit sa douleur, étoit l'impuissance où il se voyoit de le servir, étant privé de sa liberté. Il fit d'inutiles efforts pour sortir de prison. La Duchesse de Bourbon, c'est ainsi qu'on l'appelloit depuis peu, parce que le Prince son mari avoit succédé au Duc, & aux autres biens de la Branche aînée de Bourbon, fut inexorable. Enfin Louis, Evêque d'Albi, frère de d'Amboise, qui n'osoit s'employer ouvertement pour lui, de crainte de s'attirer lui-même une disgrâce, trouva le moyen de lui faire obtenir son pardon, sans se compromettre. Il fit agir un Cordelier, nommé *Malerne*, Confesseur de la Princesse. Ce Religieux sut la disposer peu à peu à relâcher un peu de sa sévérité, & à pardonner aux Prélats.

L'Evêque d'Albi, informé par *Malerne* des dispositions de la Duchesse, écrivit secrètement en Cour de Rome, & engagea le Saint Pere à réclamer l'Evêque de Montauban, & celui de Périgueux, arrêtés tous deux pour le même sujet. Ce moyen réussit : la Princesse vivement sollicitée par son Confesseur & par le Nonce, que le Pape nomma pour connoître de cette affaire, rendit enfin la liberté

liberté aux deux Evêques, à condition qu'ils se retireroient chacun dans leurs Diocèses. C'étoit un châtiment continué, quoiqu'adouci, pour des Prélats de Cour. En effet d'Amboise, jouissant de sa liberté, n'avoit que la moindre partie de ce qu'il souhaitoit. Il fit de nouvelles instances, pour avoir celle de revenir à la Cour; mais, malgré toutes ses démarches, il ne put obtenir cette grace, que quinze mois après; encore fallut-il que ses freres se rendissent responsables de la conduite qu'il tiendrait à l'égard du Gouvernement. Il promit tout, bien résolu de ne rien tenir, & de s'employer tout entier pour la délivrance du Duc d'Orleans, dont les interêts lui étoient plus chers que les siens propres.

Les conjonctures n'étoient guère favorables à ses projets. Les affaires de Bretagne paroissoient en très-mauvais état. Le succès de la Bataille de Saint Aubin, & la prise du Duc d'Orleans avoient fait perdre courage aux Bretons, & ils demandoient la paix, que la Duchesse de Bourbon étoit d'autant moins disposée à leur accorder, que la délivrance du Duc d'Orleans devoit être le principal article du Traité. François II. Duc de Bretagne, qui voyoit que les suites de cette affaire alloient lui devenir funestes, s'il ne s'accommodoit à quelque prix que ce fût, con-

E sentis

sentit enfin que le Duc d'Orleans ne fût point compris dans le Traité , & il obtint la paix à cette condition.

D'Amboise voyant qu'il n'avoit plus rien à espérer de la part du Duc de Bretagne , mit tout en usage pour fléchir la Duchesse de Bourbon. Pour cet effet , il engagea dans ses intérêts , Louis Malet , Sire de Graville , qui avoit tout pouvoir sur l'esprit de cette Princesse. Il persuada même à Jeanne de France , de solliciter l'élargissement du Duc d'Orleans , son époux , quoiqu'elle en fût peu satisfaite. Mais tous ces mouvemens furent inutiles. La Gouvernante ne donna que des promesses , qui n'aboutirent à rien. La mort du Duc de Bretagne , qui arriva sur ces entrefaites , la rendit encore moins traitable.

Elle redoubla ses instances , pour engager le Roy à conquérir cette Province ; mais ni le Roy , ni son Chancelier ne furent point de ce sentiment. Le Chancelier même proposa dans le Conseil le mariage du Roy avec l'héritière de Bretagne , comme un moyen plus légitime de réunir ce Pays à la France. D'Amboise le desiroit ardemment , persuadé que cette alliance procureroit infailliblement la liberté au Duc ; c'étoit lui qui avoit pressé le Chancelier d'en faire la proposition dans le Conseil.

Anne,

Anne , Duchesse de Bretagne , Princesse aussi belle que riche & puissante , n'écoula pas favorablement le Comte de Dunois , que le Roy lui députa pour ce sujet. Il ne put vaincre la répugnance qu'elle avoit à se donner à un Prince , qui après avoir fait la guerre au Duc son pere , étoit encore armé contre elle. Ayant d'ailleurs beaucoup de fierté & de délicatesse , elle craignoit que Charles ne recherchât plutôt son Duché que sa personne. Le Comte tenta vainement de la rassurer ; elle ne voulut rien entendre , desorte que ce Prince fut obligé de faire avertir le Roy , qu'il n'y avoit rien à espérer , si le Duc d'Orleans , pour qui la jeune Duchesse avoit une estime particuliere , ne se rendoit lui-même le négociateur de cette affaire.

Ce fut d'Amboise qui pressa le Roy de donner les mains pour l'élargissement du Duc d'Orleans. Selon plusieurs Historiens , le Roy , sans avoir communiqué sa résolution à la Duchesse de Bourbon , alla lui-même tirer le Duc d'Orleans de sa prison.

Ce Prince , qui aimoit la Princesse de Bretagne , & qui en étoit aimé , auroit bien voulu parler pour lui-même ; mais vaincu par la nécessité , il fit taire son amour , & se servit de l'ascendant qu'il avoit sur le cœur de la jeune Duchesse , pour la faire consentir à son mariage avec le Roy , qu'elle épousa enfin à Langéais.

E ij

D'Amboise voyoit avec plaisir son crédit augmenter avec celui de son Protecteur. On le traitoit partout avec distinction, & l'on avoit pour lui tous les égards qu'il pouvoit desirer. La mort du Comte de Dunois, arrivée peu de jours avant le mariage du Roy, le laissa unique possesseur de la confiance & de l'affection du Duc d'Orleans.

De si grands avantages ne lui furent pas moins utiles qu'honorables. Chacun cherchoit à s'appuyer de son crédit à la Cour. Le Chapitre de Narbonne le choisit dans le même temps pour son Archevêque. Peu après, il fut fait Lieutenant Général de la Province de Normandie, &c.

Depuis la réconciliation du Duc d'Orleans avec la Cour, la Duchesse de Bourbon appréhendoit que ce Prince ne songeât dans la suite à se venger des mauvais traitemens qu'il avoit reçus, & affectoit dans toutes les occasions de se montrer autant son amie, qu'elle s'étoit déclarée son ennemie. Ce fut dans cet esprit qu'elle lui fit donner le Gouvernement de Normandie. Le Duc, qui n'aimoit pas le détail des affaires, & qui avoit coutume de se livrer entierement à ceux qui avoient scû lui plaire, fut charmé de trouver dans l'Archevêque de Narbonne, un homme sur qui il pût se reposer. Il le nomma, avec l'agrément du Roy, son Lieutenant Général,

Général , & lui remit toute son autorité entre les mains. L'Archevêché de Roüen ayant vaqué quelques années après , il tâcha de le faire élire , afin qu'il fût plus à portée de remplir les devoirs de sa Charge. Le Roy se joignit au Duc d'Orleans , & fit solliciter vivement le Chapitre de Roüen pour cette élection. Georges d'Amboise fut donc nommé Archevêque de Roüen. Dans l'Acte de son élection , il n'est qualifié que Prêtre ; ce qui fait juger qu'il n'avoit jamais été sacré , ni Evêque de Montauban , ni Archevêque de Narbonne. La Normandie , infectée depuis plusieurs années d'une multitude de Brigands qui la desoloient , avoit besoin d'un Libérateur tel que d'Amboise. Comme Lieutenant Général , il donna de si bons ordres , & les fit exécuter avec tant de vigueur , qu'en moins d'un an il rétablit la tranquillité dans la Province.

Ce fut en ce temps-là que le Roy résolut de passer en Italie avec une armée , pour conquérir le Royaume de Naples , sur lequel il avoit de justes prétentions. Ast ayant été marqué pour le rendez-vous général des troupes , le Duc d'Orleans , à qui cette Ville appartenoit , & qui s'y étoit rendu de bonne heure , y attendit l'arrivée du Roy. L'Archevêque ne put partir avec lui , comme il l'auroit désiré , parce qu'avant que d'entre-

E iij pren-

prendre un si long voyage , il voulut mettre son Diocèse en état de ne point souffrir de son absence. Quelques personnes pieuses lui firent un scrupule d'abandonner les fonctions de son Ministère , pour suivre l'armée , où sa présence étoit peu nécessaire ; mais l'Archevêque trouva sans peine d'autres Casuistes plus commodes , qui lui permirent de préférer le métier de Courtisan à celui de Pasteur , & l'honneur de gouverner le premier Prince du Sang , à celui de gouverner son Troupeau.

L'Archevêque , délivré de ses scrupules , partit donc , & alla joindre le Duc d'Orleans en Italie. Il y arriva assés à temps , pour être le témoin d'une victoire signalée que le Duc remporta sur la Flotte Napolitaine. La nouvelle de cette défaite répandit la terreur dans toute l'Italie , & les plus puissantes Villes ouvrirent leurs portes au Roy , qui après avoir fait son entrée dans Florence & dans Rome , parut devant Naples le 22. Fevrier 1494. Il s'en rendit le maître , & de tout le Royaume en moins de huit jours.

Le Duc d'Orleans ne se trouva point à cette expédition. Etant tombé malade peu de temps après sa victoire , il avoit été obligé de retourner à Ast avec son confident , bien fâché de laisser échaper une si belle occasion de cueillir de nouveaux lauriers.

D'Am-

D'Amboise avoit encore un autre sujet de chagrin. Il s'étoit flaté d'obtenir le Chapeau de Cardinal, si le Duc eût pu accompagner S. M. jusqu'à Rome. Il ne put s'empêcher d'en témoigner son mécontentement à ce Prince, qui dans la suite se plaignit au Roy, de ce que dans son entrevûe avec le Pape Alexandre VI. il avoit oublié d'Amboise, pendant qu'il avoit fait donner la pourpre à Briçonnet, &c.

Aussi-tôt après que le Roy fut parti d'Ast, où il étoit venu se mettre à la tête de son armée, le Duc d'Orleans qui avoit moins de déference pour ses ordres que pour les avis de son confident, forma le dessein d'assiéger Novarre, Place Forte dans le Milanès. Il avoit des prétentions sur ce Duché, dont l'Usurpateur Ludovic Sforce s'étoit emparé. Il crut que pendant que le Roy étoit occupé à se faire restituer le Royaume de Naples, il pouvoit songer de son côté à rentrer dans un bien qui lui apartenoit. Pour cet effet, au lieu de faire filer vers l'armée Royale les troupes de renfort qui venoient de France, il les retint pour s'en servir à executer le dessein qu'il méditoit.

Il assiégea Novarre, & après l'avoir emporté sans beaucoup de résistance, il s'y renferma imprudemment avec d'Amboise, pour y attendre de nouveaux secours. Ils y

E iij furent

furent bientôt investis par l'armée de Sforça, & ils auroient été exposés à y périr de faim, si les assiégeans n'eussent d'eux-mêmes consenti à une Trêve, pendant laquelle il fut accordé au Duc de pouvoir sortir de la Ville avec ses troupes.

Le Duc d'Orleans & son favori auroient bien souhaité, que le Roy après la victoire de Fornouë, eût songé à la conquête du Duché de Milan. Peut-être ce Prince, cédant à leurs sollicitations, seroit-il entré dans leurs vûes, mais effrayé par un renfort de 20000. Suisses, qui arriva dans le même temps à l'armée ennemie, il fut obligé de signer le Traité de Paix, dans lequel fut comprise la restitution de la Ville & du Château de Novarre, malgré ce que purent faire le Duc & d'Amboise pour rompre le Traité. Le Duc témoigna du ressentiment contre ceux qu'il croyoit avoir été les auteurs de ce conseil; & ceux-ci persuadés qu'il n'y avoit que l'Archevêque de Roüen qui aigrissoit l'esprit de ce Prince, s'efforcèrent de le mettre mal en Cour, & de le faire reléguer dans son Diocèse.

L'occasion s'en présenta bientôt. Le Roy ayant été sollicité par quelques Princes d'Italie de reprendre Naples, d'où Ferdinand, Roy d'Arragon, avoit chassé les François, peu de temps après qu'ils s'y furent établis.

il donna la conduite de cette seconde expédition au Duc d'Orleans. Le premier Article du Traité , étoit que l'on commenceroit par la conquête du Milanès , qui devoit revenir à ce Prince. Cette entreprise , qui quelques années auparavant auroit été si agréable au Duc , fut alors si peu de son goût , qu'il refusa de passer en Italie. Ce refus lui attira l'indignation du Roy , & d'Amboise fut compris dans sa disgrâce , parce que l'on crut que c'étoit lui qui avoit détourné le Duc de ce voyage , auquel il avoit paru d'abord si disposé. On ne se trompoit pas ; d'Amboise avoit fait comprendre à ce Prince , qu'il avoit un intérêt personnel à ne pas s'éloigner de la Cour , par rapport à la foiblesse du Roy ; étant , par la mort toute récente du Dauphin , appelé à la succession de la Couronne ; & en effet , à la mort du Roy , arrivée le 7. Avril 1498. il monta sur le Trône.

Le nouveau Roy par l'avis de d'Amboise , qu'il fit aussi-tôt son premier Ministre , ordonna de magnifiques funérailles pour son prédécesseur. Il se fit ensuite sacrer avec beaucoup de pompe , & proclamer Roy de France, des deux Siciles, & de Jérusalem, & Duc de Milan. Le Ministre qui connoissoit la générosité naturelle de Louis & sa tendresse pour le Peuple , lui représenta , qu'afin

E. v. de:

de donner des impressions favorables en montant sur le Trône, il devoit prendre sur ses propres deniers les frais de l'une & l'autre cérémonie, ce qu'il n'eut pas de peine à obtenir. La France charmée d'une générosité si peu attendue, le fut encore davantage, lorsque contre la coutume, on n'exigea rien pour le joyeux avènement à la Couronne. De si heureux commencemens firent augurer favorablement & du Regne & du Ministère.

Le Roy & le Ministre avoient les mêmes intentions. Louis ne songeoit qu'à rendre ses Sujets heureux, persuadé que c'est le premier & le seul devoir d'un Roy. D'Amboise ne s'étoit chargé de la conduite des affaires publiques, que pour les rétablir & secorder les vûes de son Maître. On peut dire que c'est à d'Amboise, que Louis XII. est redevable de ce glorieux Titre de *Pere du Peuple*, qu'il porte dans nos Annales; Titre que presque aucun de ses prédécesseurs n'avoit mérité, & auquel peu de ses successeurs ont paru aspirer. D'Amboise commença par retrancher le dixième de tous les Impôts, & les réduisit enfin aux deux tiers. Ce qu'il y a de remarquable, c'est qu'en quelque nécessité que l'État pût se trouver sous son Ministère, il ne rétablit jamais ce qu'il avoit une fois supprimé; par où l'on peut juger de

sa prudence , dans la dispensation des Deniers publics. Mais cette œconomie n'eut jamais rien de sordide : elle tourna au profit des Sujets , sans avilir le Thrône. Zelée & judicieuse, elle ne permit point que des hommes de néant s'engraissassent du sang du Peuple , & accumulassent des richesses immenses par des brigandages autorisés ; elle ne mit point la Noblesse épuisée , (sur qui tombent par contre-coup toutes les impositions faites sur ceux qui cultivent la Terre,) hors d'état de porter les armes pour la défense de la Patrie. D'Amboise , homme de condition , aima & protegea toujours la Noblesse. Il aima aussi les Sçavans & les hommes de Lettres.

Il fit confirmer dans leurs Charges les Officiers-d'Epée, de Judicature & de Finances , que le Roy Charles VIII. avoit établis, & sçût par ce moyen s'en faire autant de créatures ; mais il tint la main à ce que les uns & les autres s'acquittassent avec exactitude des emplois qu'il avoit bien voulu leur laisser. Il s'apliqua surtout à faire revivre la discipline parmi les Gens de Guerre , & reprima , comme il avoit fait en Normandie , les violences qu'ils exerçoient impunément dans tout le Royaume. De-là il tourna ses soins vers l'administration de la Justice , & ayant reformé , suivant l'avis des

E. vj

plus

plus habiles Jurisconsultes , ce qu'il y avoit de defectueux dans les anciennes Ordonnances , il abrégéa la longueur des procès , dissipa les tenebres de la chicane , & fit rendre la Justice avec autant d'équité que de diligence , &c..

Comme la plus forte ambition de d'Amboise étoit de mériter les loüanges qu'on lui donnoit , & de regner sur les cœurs , il eut lieu d'être satisfait de la maniere dont on le reçût à Roüen. Le bon état où il trouva son Diocèse , ne lui donna pas moins de contentement. Après avoir premierement pourvû à ce qui regardoit son Eglise , il convoqua les trois Etats de la Province , & répondit à toutes les plaintes qu'on lui fit. Sur les remontrances de plusieurs Personnes de consideration , il rendit pour la plus grande commodité des Parties , l'Echiquier perpetuel , (il ne se tenoit auparavant que deux fois l'année ,) & le fixa pour toujours à Roüen. L'Echiquier étoit une Cour Superieure , composée d'Ecclésiastiques , de Gens d'Epée , & de Gens de Loi , qui jugeoit en dernier ressort les Apels interjettés des Sentences rendûes par les Tribunaux inferieurs de la Province. François I. lui a depuis donné le nom de Parlement.

Pendant qu'il recherchoit soigneusement tout ce qui pouvoit contribuer à la tranquillité.

lité des Peuples de son Diocèse & de son Gouvernement , de nouvelles affaires le rapellerent à Paris. L'Université de cette Ville s'étant opposée aux Ordonnances que le Ministre avoit fait publier , comme donnant atteinte à la plûpart de ses Privilèges , & la Cour n'ayant point eû égard à ses plaintes , les mécontents s'échaufferent à un tel point , que le Recteur , de l'avis de toutes les Facultés , prit le parti d'interdire les Exercices publics dans les Collèges , & de défendre aux Prédicateurs de monter en Chaire. Le Roy par le conseil du Cardinal, fit avancer des troupes vers Paris , pour mettre les rebelles à la raison ; mais on n'eut pas besoin de tirer l'épée. Les mutins envoyèrent des députés pour implorer la clemence du Roy , & firent paroître alors autant de crainte qu'ils avoient montré d'insolence.

D'Amboise , après avoir calmé cette tempête Scholastique , songea à exécuter le dessein que son Maître & lui avoient formé depuis longtemps , de conquérir le Milanès. Pour cet effet il commença par négocier avec les Princes voisins , afin qu'ils ne traversassent point cette entreprise. Il obligea le Duc de Lorraine à renoncer aux droits qu'il croyoit avoir sur la Provence , fit rendre hommage au Roy par l'Archiduc d'Autriche , pour les Comtés de Flandres , d'Ar-

1015

tois & de Charolois , ménagea une Trêve avec l'Empereur , & scût si bien calmer la crainte ou la jalousie des Princes Italiens , qu'il les engagea à concourir eux-mêmes à la conquête de Milan.

Toutes les mesures étant prises , il fit partir les troupes sous la conduite de trois Généraux , Ligni , d'Aubigni , & Trivulce , Milanois d'origine. Pour lui , il fut obligé de rester encore quelque temps en France , tant pour attendre le départ du Roy , que parce que le Pape Alexandre , par un trait de politique , lui envoya dans cette circonstance un Bref , par lequel il l'établissoit son Légat dans toute l'étendue du Royaume , Dignité qui paroissoit incompatible à plusieurs avec le Ministère ; mais il trouva le moyen de les allier , & de contenter le Pape & le Roy , quoique leurs intérêts fussent si contraires.

La conquête du Milanès ne coûta presque rien au Roy. L'Usurpateur Ludovic , qui étoit généralement haï , effrayé de la prise de ses meilleures Places , se sauva de Milan. La Ville ouvrit aussi-tôt ses portes au Roy , qui y fit son entrée avec le Cardinal au mois d'Octobre de 1499. & tourna ensuite ses armes contre Genes , qui fut soumise en peu de temps.

Le Roy , qui avoit dessein de rendre sa domination

domination agréable à ses nouveaux Sujets ; conserva aux Etats de Genes & de Milan tous leurs anciens Privileges , & leur en accorda même de nouveaux. Il établit , par le conseil du Cardinal , des Ecoles de Théologie , de Droit & de Medecine à Milan , avec une Cour de Justice , où les Parries pourroient plaider sans frais. Il diminua tous les Impôts d'un quart , mit peu de garnisons dans les Places , nomma Trivulce , qui étoit du Pays , pour en être le Gouverneur , & lui associa d'Aubigni.

De si sages précautions furent inutiles. Peu après le départ du Roy & du Cardinal , Trivulce homme cruel & d'un orgueil insupportable , se fit tellement haïr , tant par ses exactions, que par la licence qu'il toléroit dans ses Soldats , que la Noblesse & le Peuple de Milan conspirerent ensemble pour secoüer le joug de sa tyrannie.

La révolte de Milan causa autant de chagrin que de surprise au Roy & au Cardinal ; moins pour la perte de ce Duché , que parce qu'elle leur fermoit le chemin pour la conquête du Royaume de Naples ; on murmuroit hautement contre le Ministre , qui avoit dû mieux connoître le caractere de Trivulce. On ne pouvoit comprendre qu'il eût associé à un homme si féroce d'Aubigni , qui ne l'étoit pas moins. Les plus grandes fautes que
les

les Ministres commettent, sont d'ordinaire dans la distribution des Emplois. Ils devroient s'attacher principalement à connoître les Sujets, & ne pas s'en rapporter à leur préjugé, ou à la recommandation de leurs Favoris.

Tout le monde regardoit la disgrâce du Cardinal, comme prochaine & inévitable ; ses Amis & ses Créatures trembloient d'avance. Mais sans faire attention à tous ces vains discours, il ne songea qu'à justifier sa conduite dans l'esprit du Roy, & à chercher du remède au malheur qu'il n'avoit pas prévu. Il commença par lever de nouvelles Troupes, qu'il fit passer en Italie, sous la conduite de la Trémoüille, & il obtint pour lui-même, sans qu'il parût le demander, le Titre de Généralissime, avec le pouvoir d'agir à sa volonté.

Trivulce & d'Aubigni n'eurent pas plutôt appris son arrivée à Vercell, qu'ils vinrent l'y trouver. Le prudent Ministre, loin de leur témoigner aucun ressentiment, les reçût avec douceur, & réconcilia même ces deux ennemis implacables, qui par leurs querelle, leurs jalousies & leur peu de modération, avoient causé la perte de Milan. Cependant, quoique le Roy l'eût déclaré Généralissime, il affecta de n'en point exercer les fonctions, de peur d'exciter l'envie des autres Généraux. Cette prudente conduite eut l'effet qu'il en devoit.

devoit attendre ; chacun s'empresſa de lui obéir & de ſuivre ſes conſeils.

On avoit réſolu d'abord d'aller droit à Milan ; mais quand on eut appris que Ludovic y avoit jetté une nombreuſe garniſon , on trouva qu'il valoit mieux aller le chercher lui-même , & lui livrer bataille. Il étoit campé ſous le canon du Château de Novarre. Les deux Armées ne furent pas plûtôt en préſence , qu'on ſe diſpoſa au combat de part & d'autre. Mais le ſage d'Amboiſe , qui avoit d'autres vûes , & qui ne vouloit pas ſ'en rapporter à l'événement incertain d'une bataille , trouva le moyen d'empêcher les deux Armées d'en venir aux mains ; l'expédient dont il s'étoit ſervi l'année précédente , pour ſe rendre maître du Château de Milan , lui paroifſoit beaucoup plus sûr. Il réſolut donc de le mettre en uſage , pour ſe faire livrer le Château de Novarre , & le Duc Sforce , lui-même. Comme les Suifſes qui étoient dans l'Armée de ce Duc , étoient mal payés & par conſéquent très-diſpoſés à le trahir , il leur fit propoſer une ſomme conſidérable , s'ils vouloient lui livrer la Place avec le Duc. Le marché fut bien-tôt conclu.

Le malheureux Sforce ſ'apercevant que les Suifſes de ſon Armée étoient d'intelligence avec l'ennemi , leur fit toutes les inſtances poſſibles , & les plus magnifiques promeſſes ,
pour

pour les engager à ne point l'abandonner ; mais comme il ne leur donnoit que des paroles , ces ames venales n'eurent point d'oreilles pour ses prières. La Place fut remise au pouvoir des François , & le malheureux Duc arrêté , lorsqu'il tâchoit de se sauver en habit déguisé , parmi les Soldats de la garnison , que l'on faisoit sortir deux à deux.

Cette nouvelle jeta une telle frayeur dans l'esprit des Milanois, qu'ils députerent promptement vers le Cardinal , pour lui présenter les clefs de leur Ville , & tâcher de le fléchir par leurs soumissions. Ce n'étoient plus ces mêmes hommes , qui , peu de jours auparavant se vantoient de le faire enlever lui-même dans Verceil. Le Cardinal les reçût avec une froideur , qui leur fit perdre toute esperance de pardon , & les renvoya sans leur faire aucune réponse. Il s'avança ensuite vers la Ville , où il fit son entrée à la tête des Troupes. Les Milanois se seroient crus perdus sans ressource , s'ils n'avoient connu la générosité & la bonté du Cardinal , qui en effet , aussi touché de leur repentir , qu'il avoit été irrité de leur perfidie , voulut bien leur pardonner au nom du Roy. Ce fut le Vendredi-Saint 17. Avril 1500. qu'il leur accorda cette grace , assis sur un Trône qu'on lui avoit élevé dans la Cour de l'Hôtel de Ville , où tous les principaux Habitans s'étoient rendus par son ordre.

Après qu'il eut ainsi réparé la faute qu'un manquement de prévoyance lui avoit fait commettre, il donna le commandement général des Troupes & le Gouvernement de la Place à Chaumont d'Amboise, son neveu, qui se montra digne du choix de son oncle. Il mit ensuite de fortes garnisons dans les Châteaux, fit de nouveaux Reglemens pour contenir les Gens de guerre, & de sévères Ordonnances contre les Infracteurs. Mais, afin d'avoir une Armée toute prête en cas de besoin, il laissa la meilleure partie de ses Troupes en Italie, au service des Florentins, & du Duc de Valentinois, qui avoient demandé du secours au Roy de France; ceux-là, pour reconquérir Pise, que Charles VIII. en allant à l'Expédition de Naples, avoit soustraite à leur domination; celui-ci pour se rendre maître des Villes de la Romagne. On n'étoit cependant guère disposé en France à fournir des Troupes au Duc de Valentinois, esprit fourbe & inconstant, sur lequel on ne pouvoit compter; on n'étoit pas plus satisfait du Pape Alexandre, son Pere, qui loin d'aider à la conquête du Milanès, selon sa promesse, étoit soupçonné, au contraire, d'avoir contribué au rétablissement de Sforce, &c.

D'Amboise revint en France après de si glorieux Exploits, & fit une Entrée magnifique

fique à Lyon , à Paris , à Roüen , &c. Il travailla peu de temps après , pour mettre tout en état pour la conquête du Milanès & du Royaume de Naples , dont il vint à bout en peu de temps ; le Roy de Naples fut amené à Paris , &c.

Cet Extrait , déjà trop étendu , ne nous permet pas d'entrer dans le long détail de la Ligue de Cambray , de la guerre contre les Vénitiens , de la Bataille d'Aignadel , des Intrigues du Pape & des Vénitiens , dont le prudent Cardinal triompha , &c. Il partit avec le Roy pour cette nouvelle guerre d'Italie , & se trouva très-mal à Lyon. Une fièvre lente , qui ne le quittoit point depuis un an , s'augmenta ; la goutte & la colique , qui lui donnoient ordinairement peu de relâche , le reprirent avec tant de violence , qu'il se vit en peu de jours près de sa fin. Le Roy , qui l'aimoit sincèrement , fut moins touché du retardement , que cette maladie alloit apporter aux affaires , que de la crainte qu'il eut de perdre un si fidele Ministre. Il repandit beaucoup de larmes dans le dernier entretien qu'ils eurent ensemble , & il ne put se séparer de lui , qu'avec une violence qui fit bien voir combien leur union étoit étroite.

D'Amboise conserva dans ces derniers momens cette présence d'esprit & cette égalité d'ame ;

d'ame, qui ne l'avoient jamais abandonné. Il mourut comme il avoit vécu, en grand homme & en vrai Chrétien, le 25. May 1510. la 12. de son Ministère, & la 50. de son âge. On fit au Cardinal d'Amboise de magnifiques funérailles à Lyon & à Roüen. Le Roy assista à celles de Lyon. Son Gendre le Comte d'Angoulême, qui regna depuis sous le nom de François I ; le Duc de Lorraine, & le Chancelier de France y menerent le deüil. Son cœur & ses entrailles furent inhumés à Lyon, au pied du grand Autel de l'Eglise des Célestins. Son corps fut porté à Roüen, & enterré dans l'Eglise Cathédrale, où l'on voit son magnifique Tombeau de Marbre, dans la Chapelle de la Vierge. Le plus grand ornement de sa Pompe funebre, fut la mémoire de ses vertus, & la douleur sincere de tous les Ordres du Royaume. Il fut en effet regretté de toute la France, dont il procura le bonheur & la gloire. Modèle des vrais Ministres, il ne fut ni avare, ni dissipateur. Il ne fit tomber les graces de son Maître que sur des Sujets qui en étoient dignes, & ne fut jamais la dupe des femmes & des hypocrites. Eclairé & judicieux, il ne se laissoit point prévenir par les Flateurs de la Cour; il s'étudia surtout à faire de bons choix pour remplir les Bénéfices; il ne donnoit point sa confiance à des ames viles, à de
faux

faux dévots. Il estimoit & aimoit les Sçavans , qui honorent leur Patrie. Il ne regardoit pas les Lettres & les Beaux-Arts , comme inutiles à l'Etat. Sous son Ministère les Gens de bien ne furent point malheureux ; en un mot , il fut un très-grand Ministre , non seulement parce qu'il ne fit point de mal , mais parce qu'il fit beaucoup de bien.

Si nous n'avons raporté que ce qu'il a fait en qualité de Ministre , ce n'est pas qu'il ait rempli avec moins de fidélité & d'exactitude les devoirs de l'Episcopat. Au milieu des grandes & continuelles occupations que l'Etat lui causoit , il ne perdoit point son Diocèse de vûë. Il se faisoit rendre un compte exact de tout ce qui s'y passoit. Il seroit trop long de faire ici l'énumération des avantages spirituels & temporels qu'il lui a procurés. Il fit à son Eglise Cathédrale de Roüen les présens les plus magnifiques. Cette fameuse Cloche qui porte son nom , & qu'il lui donna en 1501, est , pour ainsi dire , une voix éclatante , qui publie depuis plus de 200. ans sa magnificence & sa libéralité. Comme Légat du S. Siege , il réforma une infinité d'abus , que la licence avoit introduits dans le Clergé , & surtout dans quelques Maisons Religieuses. Quoique l'Université de Paris se fût opposée aux Bulles de sa Légation , il ne répondit à son opposition qu'avec une modestie qui édifia.

Entre autres biens que son Ministère produisit au-dedans de l'État, nous n'oublirons pas l'abolition du Privilege abusif des Aziles, qui ne tendoit qu'à favoriser le vice. Son zele invariable pour sa Patrie, son attachement sincere à la Personne de son Roy, sa conduite prudente & modérée avec les Grands, & pleine de bonté avec les petits, son amour constant pour l'équité, son habileté dans le maniement des affaires, son œconomie dans la dispensation des deniers de l'Etat, qui fut cause qu'il ne surchargea jamais les Provinces, le mettent autant au-dessus des plus grands Ministres, que le titre de Pere du Peuple qu'il fit mériter à Louis XII, surpasse les titres les plus glorieux.

LA DOCTRINE DE S. POLICARPE, touchant les principaux Articles de la Foi Chrétienne; on y a ajouté une démonstration de la verité & de l'origine divine des Livres du Nouveau Testament, prise des témoignages que S. Clement de Rome rend aux Apôtres. Par M. Jacques-Henri Balthasare. Docteur en Théologie, & Professeur dans l'Académie de Griswald, &c. à Jéne, 1738. in-8°. *L'Ouvrage est en Latin.*

PRONONCIATION DE LA LANGUE ANGLOISE, avec un Traité de son accent & de sa prosodie à l'usage des François, par M. Mather Flint, 1740. in-12. A Paris, chés Didot, Libraire, Quai des Augustins, à la Bible d'or.

Havd

HEURES NOUVELLES, ou Exercice spirituel, tirées de l'Ecriture Sainte, contenant plusieurs Prières, remplies d'onction; avec des Réflexions très-édifiantes. Dédiées à sa Sacrée Majesté l'Imperatrice Regnante. Ouvrage superbe, enrichi de Figures en Taille-douce. 1. vol. in-4°. A Vienne, en Autriche, chés E. Briffaut, Libraire de l'Université, à l'Enseigne de l'Olivier, 1735.

La qualification d'*Ouvrage superbe*, n'est point ici une expression hyperbolique, c'est la justice qu'on doit rendre aux différentes Personnes qui ont concouru à la perfection d'un Livre, dont nous venons de voir un Exemplaire, Livre vraiment digne de la Religion & de la Pieté de l'Auguste Princesse pour laquelle il a été composé, & dont on voit le Portrait après le premier Frontispice. Il est à la tête d'une Épître Dédicatoire, qui lui est adressée par le Libraire, dans laquelle il n'y a rien qui Toit exagéré, & qui ne convienne parfaitement à une Imperatrice Chrétienne, & remplie des plus belles & grandes qualités.

Suit une courte Préface, mais fort Chrétienne, et qui peut passer elle seule pour un bon Ouvrage de piété; on y remarque que ce Livre a ceci de particulier, qu'il est imprimé en Caracteres magnifiques, beau papier, orné et enrichi de Figures et Estampes en Taille-douce, placées dans un bel ordre. Revenant à la Morale et aux Réflexions contenues dans cette Préface, on y reconnoît tous les caracteres d'une piété solide et éclairée. En parlant des différentes dispositions qu'on apporte à la priere, et de ses differens effets. » Cette difference, dit » l'Auteur, est bien marquée dans l'Évangile, entre » la priere du Pharisien superbe et présomptueux, » et celle du Publicain, l'un raconte ses vertus, » l'autre déplore ses foiblesses; l'un remercie Dieu » des

des bonnes œuvres qu'il a faites , l'autre s'accuse
des fautes qu'il a commises. La justice de l'un le
trouve confonduë, tandis que l'autre est purifié. &c.

LE SAINT EXERCICE de la Présence de Dieu , di-
visé en XX. Chapitres , où l'on propose quelques
moyens pour en faciliter la pratique, et sur tout ,
comme le plus efficace , la considération des Attri-
buts divins ; dédié à S. A. Madame la Princesse de
Schwarzzenberg , Duchesse de Lobkowitz. 1. vol.
in-8°. de 336. pages. *A Vienne, en Autriche*, chés
le même Libraire , 1737.

On peut dire de ce Livre , dont nous avons aussi
vu un Exemplaire , tout ce que nous avons dit du
précédent. Le fond ne respire que la piété la plus
solide , et une doctrine saine , et c'est d'ailleurs un
petit Chef d'œuvre pour la forme & l'exécution.

LIVRES NOUVEAUX qui se
trouvent chés Cavelier , Libraire , rue
S. Jacques à Paris.

ŒUVRES DIVERSES de M. l'Abbé de Chaulieu ;
nouvelle Edition , 2. vol. in-8°. Londres , 1740.

INSTRUCTIONS pour les Jardins Fruitiers et Po-
tagers , avec un Traité des Orangers , et des Refle-
xions sur l'Agriculture , par M. de la Quintinye ,
Directeur des Jardins Fruitiers et Potagers du Roy ,
Nouvelle Edition , augmentée d'une Instruction
pour la culture des Fleurs , in-4°. avec figures , 2.
vol. Paris 1739.

METHODE et Invention nouvelle pour dresser les
Chevaux , par le très-noble Prince Guillaume ,
Marquis et Comte de Newcastle. Œuvre où on
apprend à travailler les Chevaux selon la Nature , et
à parfaire la Nature par la subtilité de l'Art , traduit
de l'Anglois de l'Auteur par son commandement , et
enrichi de plus de quarante belles figures en Taille-
F. douce

736 MERCURE DE FRANCE

douce, seconde Edition, in-fol. Londres, 1737.

ETAT DE LA FRANCE, dans lequel on voit tout ce qui regarde le Gouvernement Ecclesiastique, le Militaire, la Justice, les Finances, le Commerce, les Manufactures, le nombre des Habitans, & en général tout ce qui peut faire connoître à fond cette Monarchie, avec des Memoires Historiques sur son ancien Gouvernement jusqu'à Hugues Capet, par M. le Comte de Boulainvilliers, in-fol. 3. vol. Londres, 1727. et 1737.

AD NOVA ACTA Eruditorum qua Lipsia publicantur Supplementa, Tomus III. in-4°. Lipsiæ, 1739.

LEIBNITII (G.) Tentamina Theodicaa de bonitate Dei, libertate hominis & origine mali. Versio nova, vitâ Auctoris Catalogo operum & variis observationibus aucta, in-8°. Lipsiæ, 1739.

MUSSCHENBROECK (Petri) Elementa Physica, in-8°. cum figuris. Lugduni Batavorum, 1736.

LIBRI MEDICI.

MAZINI (Joannis) Mechanices Morborum desumpta à motu sanguinis, in-4°. Offenbaci, 1731.

HEISTERI (Laur.) Institutiones Chirurgica, in quibus quicquid ad Rem Chirurgicam pertinet, optima & novissima ratione pertractatur, in-4°. 2. vol. cum figuris. Amstelodami, 1739.

BOERHAAVE (Herm.) Praelectiones Academica in proprias Institutiones Rei Medica; edidit, & notas addidit Albert. Haller. vol. 1. Chylificatio, in-8°. Göttingæ, 1739.

FIZE (Ant.) Dissertatio Medico chirurgica de Tumoribus in genere, ac potissimum de Inflammatione, in-4. Monspeli, 1739.

— DISSERATIO Medico Chirurgica de Phlegmone & Erysipelate, in-4°. Monspeli, 1739.

HOFFMANNI (Friderici) Consultationum & Responsorum Medicinalium Centuria tres, de Morbis Capitis

pitis & Pectoris, de abdominis & de Morbis externis, in-8°. 3. vol. Amstelodami, 1736. et 1737.

— *OPUSCULA varii argumenti*, in-4°. Halæ, 1739.

LANZONI (*Josephi*) *Opera omnia Medica & Philologica de Venenis, Citrologia, Zoologia, de Clysteribus, de Lachrymis, de Febre quariana, de Saliva humana, de Medici officio, de Allio, Consultationes medica, & de Balsamatione cadaverum*, in-4. 3. vol. Laufannæ, 1738.

HOFFMANNI (*Gasparsi*) *de Medicamentis officialibus, tam simplicibus quam compositis libri duo, quibus accesserunt remedia medicinalia. Editio novissima auctior & emendatior*, in-4°. Lugduni Batarum, 1738.

ETTMULLERI (*Michaelis*) *Opera omnia Medica; Editio novissima, quam pluribus Commentationibus, variarum materiarum connexionibus, correctionibus, & notis illustravit Joa. Jac. Mangetus*. in-fol. 4. vol. Genève, 1736.

MANGETI (*Joannis*) *Bibliotheca Medico-practica, qua omnes humani corporis morbose Affectiones ordine alphabetico explicantur*, in-fol. 8. vol. Genève. 1739.

PROGRAMME pour un Traité des Fossiles ou Pétrifications.

ON se propose d'imprimer à Neuchâtel par Souscription, un Traité des Fossiles ou Pétrifications, dont voici le Projet.

On donnera les Figures qui sont jointes à l'Histoire des Pierres figurées de la Suisse & des Lieux voisins, par M. Charles-Nicolas Lang, imprimée à Venise l'an 1708. & écrite en Latin; ce Recueil en 52. Tables ou Planches, étant ce que nous avons de plus méthodique & même de plus complet sur les Pierres figurées de la Suisse; mais on y fera les changemens suivans.

F ij I

I. On en retranchera les Figures qui n'appartiennent pas aux Corps Marins , comme celles de la seconde Planche, de la troisième, quatrième, huitième, & de quelques autres, où l'on trouve des *Cristaux*, des *Stalactites*, des *Feuilles empreintes sur du Tuf*, des *Dendrites*, des *Plantes terrestres*, &c.

II. On remplacera ces Planches par d'autres qui représenteront des *Plantes Marines*, ou des *Coquillages pétrifiés*.

III. On préférera les Figures qui seront plus nettes & mieux dessinées dans les Planches que feu M. *Scheuchzer* a jointes à sa *Meteorologie & Oryctographie* ; en telle sorte pourtant que l'on y trouve toutes les espèces de *Plantes Marines* & de *Coquillages pétrifiés*, que M. Lang a données, qui composoient le Cabinet de M. le Comte de *Trautmannsdorf*, & que M. *Falkenier*, Envoyé Extraordinaire de Leurs Hautes Puissances en Suisse, avoit beaucoup enrichis.

IV. Les Tailles-douces ne contiendront pas les noms des Pétrifications, mais chaque Figure aura son Numéro, & elles seront nommées & expliquées dans le corps de l'Ouvrage, sous les mêmes Numéros.

V. Ce Recueil sera augmenté de huit Planches ; & par-là il sera plus complet que celui de M. Lang ; il contiendra LX. Tailles-douces. Ce qui sera ajouté ou substitué aux Figures données par le Sçavant de Lucerne, sera dessiné correctement, & gravé avec tout le soin possible.

VI. On donnera ensuite un Traité qui indiquera les *Classes*, les *genres*, & les *espèces* auxquels on doit rapporter les *Fossiles*, & ce qu'on peut appeler les *Elémens* de cette Science. On y trouvera une idée des différentes Hypothèses des Sçavans, des Philosophes & Physiciens sur ces Pétrifications ; & on y établira

blira par diverses raisons, celle de *Woodward*, qui les rapporte au Déluge.

On y verra les noms des Lieux où ces *Fossiles* se trouvent, & en particulier de ceux de la Principauté de *Neuchâtel & Valengin*, avec le Catalogue des especes qui y ont été découvertes.

Cet Ouvrage contiendra des Observations nouvelles sur les Montagnes, Valées, Fonds, Ravins, Eboulemens, Creux & Marnieres, où se trouvent les Pétrifications, & des Indices pour les chercher avec succès.

On y apprendra à connoître les Auteurs qui ont traité des *Fossiles*, & on y verra une idée générale ou un Catalogue de leurs Ouvrages. On y trouvera aussi ce qu'il y a de plus curieux dans l'Ouvrage de *M. Lang*, dont on vient de parler, & dans un *Traité Latin in-4^o* du même Auteur, imprimé à *Lucerne* en 1709. Enfin on s'engage à ne rien insérer dans ce Recueil qui n'ait passé sous les yeux de *M. BOURGIER*, Professeur en Philosophie dans cette Ville, qui est parfaitement au fait de ces matieres.

On peut juger par-là que l'Editeur pourroit mettre son Ouvrage au Prix de celui de *M. Lang*, qui s'est vendu deux *Ecus blancs*, mais il se contentera de la moitié, c'est-à-dire de trois *Francs*, argent de Suisse; ce qui n'est que la valeur des Tailles-douces, puisqu'on les payeroit à raison d'un sol la pièce, quand elles seroient seules. Le tiers du prix se payera en souscrivant, & les deux tiers restans, lorsque l'Ouvrage se distribuera; ce qui doit se faire au commencement ou pour le plus tard, sur la fin d'Avril 1740.

On souscrira à *Neuchâtel*; chés *M. A. L. Brandt*, Graveur des Planches, & en France, chés *Briasson*, Libraire à Paris, rue S. Jacques, à la Science.

F iij On

On se croit, au reste, obligé d'avertir ici que la connoissance des Pétrifications, qui s'étend chaque jour, est beaucoup plus utile qu'elle ne semble l'être à une première vûë. Ces Corps Marins pétrifiés peuvent, par exemple, convaincre les plus incrédules qu'il s'est fait un bouleversement entier dans notre Globe, & confirmer ce que la Révélation nous enseigne de la Destruction de l'ancien Monde; les preuves que les *Fossiles* nous fournissent de cette catastrophe, étant au-dessus de toute expression, comme on le fera voir dans l'Ouvrage que l'on annonce.

La connoissance de ces Pétrifications peut servir encore à découvrir les trésors que la *Suisse* renferme dans son sein; des *Terres* propres à divers Artisans; des *Pierres* qui égaleront en beauté le Marbre, le Porphire & l'Agathe; des *Mines* de Métaux, de Minéraux; des *Eaux Minérales*; de nouvelles *Sources*, capables d'abreuver les Villages & les Métairies qui manquent d'eau. On est persuadé encore que les Observations que l'on fera, excitant les recherches de plusieurs Curieux, feront découvrir les especes d'Animaux Marins qui n'ont pas encore paru, & qui manquent dans leurs Collections.

Le 19. de ce mois, le Pere de la Sante, l'un des Professeurs de Rétorique du College de Louis le Grand, y prononça un Discours Latin très-éloquent, dont le Sujet étoit, *Combien l'Empire de l'Opinion a de force & peu de stabilité*. L'Assemblée étoit composée du Nonce, de plusieurs Prélats, & d'un grand nombre de Personnes de distinction.

Les Personnes qui ont souscrit pour le dernier *Ouvrage* de Sonates à Violon seul, & la Basse-continue

tinuë de M. *Geminiany*, gravées en 1738. sont averties de s'adresser à M. de la *Bergerie*, à la Croix de Fer, ruë de Savoye, attenant la ruë des grands Augustins & la ruë Pavée, au premier Appartement; & à M. le *Clerc*, Marchand de Dorures, à l'Enseigne du Comte de Toulouse, ruë du Roule; lesquels leur remettront leurs Exemplaires en achevant de payer la somme mentionnée dans leur Souscription.

M. *Bouvard*, vient de donner sa Cantate de l'*Amour Champêtre*, annoncée dans le *Mercur* du mois de Janvier dernier. Elle est dédiée à Madame la Princesse de Rohan; elle se vend deux liv. 8. sols.

Il vient encore de donner une Paraphrase du Pseaume *Usque quo Domine*, &c. qu'il a travaillée dans le goût des *Oratorio* d'Italie. Il l'a dédiée à M. Languet de Gergy, Curé de la Paroisse de saint Sulpice. Elle se vend trente sols.

LETTRE écrite de Paris à un Horloger de Province sur les Cadrans d'Email.

Vous me priez, Monsieur, de sçavoir des Manufacturiers en Porcelaine, s'ils pourroient vous faire un Cadran de Pendule d'un pied de diametre, parce que vous sçavez, dites-vous, qu'il est impossible d'en faire de cette grandeur, tout d'Email, comme sont les Cadrans des Montres. Il est vrai qu'il y a peu de temps qu'on étoit encore dans cette prévention à la Ville & même à la Cour; en voici un exemple. Le Roy commanda une Pendule, & S. M. souhaita que le Cadran fût tout d'une pièce en Email; & de 14. pouces de diametre. Celui qui reçut l'ordre de la faire, ne put répondre que de la tentative à l'égard du Cadran, & non de la réussite. Le Sr *Martiniere*, Emailleur, ruë Dau-

F iiij phino,

phine, l'entreprit, et réussit si bien à tous égards ; qu'il eut l'honneur de le présenter lui-même à Sa Majesté, qui en fut agréablement surprise, et Elle lui donna des marques de sa satisfaction avec tant de bonté, qu'il revint à Paris, charmé d'un si heureux succès, et résolu de faire de nouvelles études pour aller aussi loin dans son Art, qu'il seroit possible.

Il y a d'autant plus lieu d'espérer que le Sr Martinier pourra y faire encore de nouveaux progrès, qu'il réunit en lui les différens talens qui sont nécessaires pour y parvenir ; Eleve de Mrs Bouffleau & Coustou l'aîné, Sculpteurs du Roy, il a long temps dessiné à l'Académie ; il y a même remporté trois Prix, deux en 1727. et le troisième en 1728. d'ailleurs il est fils d'un habile Emailleur. Vous jugez bien, M. qu'avec de tels secours il produira au jour des Ouvrages de goût, comme Cadrans de Pendules de 15. à 16. pouces de diametre, Armes blasonnées, Cartouches numérotés pour les Bibliothèques, même des Cadrans pour des Horloges d'Eglise, composés de différentes pièces, et ne paroissant que d'une seule, de leur point de vûë ; il se propose de plus d'orner des Bronzes et autres Ouvrages avec des Emaux de couleur, incrustés d'or. Je suis persuadé, M. que vous me sçaurez gré de l'avis que j'ai l'honneur de vous donner. Je suis, &c.

Le degré de perfection où le feu Sr *Rossignol*, avoit poussé l'Ecriture, a rendu sa perte bien sensible à tous les Amateurs de cet Art ; cependant nous croyons qu'elle est entièrement réparée par le Sieur *Vincent*, Admirateur des talens de ce grand Maître, lequel n'a rien négligé pour saisir son goût et son caractere en tout genre ; ses Ouvrages sont approuvés des Connoisseurs les plus difficiles, ils sont frappés de la parfaite imitation, et nous n'avons rien à
ajouter

ajouter à leurs éloges. Ceux qui voudront en juger par eux-mêmes, lui feront honneur et plaisir de l'aller voir; *il demeure rue des Fourneurs, à l'Enseigne de la Picarde.*

On apprend de Lisbonne, que le 28. Fevrier, l'Académie Royale de l'Histoire tint au Palais une Assemblée, dans laquelle Don Manuel de Maya, Chevalier de l'Ordre de Christ, Brigadier des Armées du Roy et Garde des Archives de la Maison de Bragance, et le Pere Philippe Tavares, de la Congrégation de S. Philippe de Neri, furent reçus Académiciens, et prononcèrent leurs Discours de remerciement.

Don Louis-Cesar de Menezes, Don François-Louis Pimentel, et Don Manuel de Azevedo Fortes, rendirent compte de l'état des Ouvrages qu'ils ont entrepris, et l'on élut pour Académiciens Don Manuel Freire de Andrade, Gentilhomme de la Maison de S. M. et Sergent Major du Régiment de Cavalerie de Moura, et le Pere Joseph Gaëtan, de la Compagnie de Jesus, Professeur de Théologie dans le College de S. Patrice de Lisbonne.

La Suite des Portraits des Grands Hommes et des Personnes Illustres dans les Arts et dans les Sciences, continuë de paroître avec succès chés *Odièvre*, Marchand d'Estampes, Quai de l'Ecole. Il vient de mettre en vente, de la même grandeur :

DAGOBERT II. XVIII. Roy de France, mort en 715. après 4. ans de Regne, dessiné par *Boizot*, et gravé par *J. G. Will.*

JEAN OU HANNS HOLBEIN, Peintre, né à Basle, en Suisse, en 1498. mort à Londres en 1554 peint par lui-même, et gravé à l'Eau forte par *Wenceslas Hollar.*

E v N I S O L A S

NICOLAS COPERNIC, né à Thorn, le 19. Fevrier 1473. mort à Warmie le 24. May 1543. peint par A. C. et gravé par C. B.

TYCHO BRAHE, Astronome, né à Knud-Strup ; près d'Helsingborg, en Dannemarck, le 19. Decembre 1546. mort à Prague le 24. Octobre 1601.

Il paroît depuis peu une Carte Géographique, que la situation présente des affaires d'Espagne et d'Angleterre rend interessante ; c'est celle des Isles de Majorque, Minorque et Yvice, dressée par M. Bellin, Ingénieur au Dépôt des Cartes et Plans de la Marine, et dédiée à M. le Comte de Maurepas. Il paroît en même-temps une Lettre de cet Ingénieur à M. * * * de l'Académie Royale des Sciences, par laquelle il rend compte des principales Remarques et Observations dont il s'est servi pour dresser sa Carte, et du peu d'exactitude qu'on trouve dans une Carte de ces Isles, que les Jurats de la Ville de Majorque ont fait graver, il y a environ une vingtaine d'années.

La Carte de M. Bellin doit faire d'autant plus de plaisir, qu'aucun de nos Géographes n'a travaillé sur ces Isles en particulier, et qu'il est à portée, au moyen du Dépôt de la Marine, d'avoir des connoissances plus sûres et plus fideles que ce qui se répand communément dans le Public ; d'ailleurs il paroît n'avoir rien négligé pour rendre sa Carte curieuse et utile ; il y a joint une petite partie de la Mer Méditerranée, depuis le Détroit de Gibraltar, pour faire voir la situation des Isles de Majorque, Minorque et Yvice, par rapport aux Côtes de France et d'Espagne, et celles de Barbarie ; il y a joint aussi un Plan particulier du Port et Ville de Mahon, ce Port, un des plus beaux de l'Europe, et sur lequel tout le monde a les yeux aujourd'hui, y paroît

roît détaillé avec beaucoup de soin , de-même que ses Forts et les Batteries qui le défendent.

Cette Carte se trouve chés l'Auteur , rue Bertinpoirée , du côté de la rue Betisi , attendant la Coupe d'or , & chés le Sr Jailliot, Géographe du Roy , Quay Augustins.

Le Sr *Bunon*, reçu à S. Côme pour la conservation des dents et des gencives , exerce son Art à Paris , rue S. Honoré , vis-à-vis celle de Grenelle , à la satisfaction du Public. Comme on perd les dents , faute de connoître les soins qu'elles demandent et les moyens de les conserver , on est reçu chés lui, sans intérêt, à se faire visiter la bouche , et lorsqu'elle a besoin de son secours , il pratique toutes les Opérations convenables , soit pour les conserver , soit pour prévenir ou remédier aux accidens qui leur surviennent : les Personnes dont il a l'honneur d'avoir la confiance , ont lieu d'être contentes de la maniere dont il gouverne leur bouche ; il donne un Opiate et une Poudre pour blanchir les dents , des Racines et Eponges pour la propreté ; il a une excellente fabrique de Dents artificielles très-solides , qui imitent les naturelles.

M. *Brasquet* ayant resté 40. ans en Portugal, et demeurant à Paris rue du Temple , vis-à-vis la rue des Rosiers, possède les secrets de guérir le Mal Caduc, et l'Hydropisie de quelque genre qu'elle puisse être. Il a fait l'expérience du premier sur un jeune garçon , âgé de 12. ans , appartenant à M. Stella , Intendant de M. Venier , Ambassadeur de Venise , qu'il a guéri radicalement ; et du second , sur d'autres Personnes , avec le même succès , ce qu'il prouve par des Certificats authentiques.



A I R.

Immense & sombre nuage,
 Dont tous les Cieux sont couverts,
 Par ta fuite rends hommage
 A la Beauté que je sers,
 En faveur de son voyage
 Suspens tes Eaux dans les Airs;
 Ou s'il n'est pas en toi de retirer l'orage;
 Dirige sur moi seul tous tes petits Ruisseaux;
 Ne crains point de percer ni ma peau ni mes os,
 Pénètre-moi, si tu veux, jusqu'à l'ame.
 Quand sur mon cœur tu devrois t'épuiser,
 Tu ne suffirois pas pour éteindre la flamme
 Dont ses yeux ont scû m'enflammer.

LE RETOUR D'IRIS.

M U S E T T E.

J'Ai vû les Ris & la Jeunesse,
 Les Jeux, les Plaisirs & l'Amour,
 Qui suivoient les pas de ma belle Maîtresse;
 Zephire & Flore annonçoient son retour.



Le Rossignol par son ramage.

Re

SPEC.

746

M

Où s

Dirig

Ne c

Péne

Quar

Tu n

L

Qui s

Zephi

Le Rossignol par son ramage.

Le faisoit sçavoir dans les Aïrs ;
Echo redisoit aux Bergers du Village
L'heureux retour de celle que je sers.



Chacun disoit, voilà l'Aurore ;
Elle sort du sein de Thetis ;
On disoit qu'Iris seroit plus belle encore ,
Si la cruelle aimoit un jour Tircis.



Venus paroît avec sa Suite ;
Elle cherche partout son Fils ;
Elle l'aperçoit qui redouble sa fureur ,
Et qui s'attache au Chiar de mon Iris.



Tout est desert chés vous, Cythere ;
Tandis qu'un gros essain d'Amours
Est toujours auprès de ma jeune Bergere ;
C'est elle enfin, qui fait tous les beaux jours.



SPEC.



S P E C T A C L E S.

*EXTRAIT de la Tragédie d'Edoüard III.
par M. Gresset, représentée au Théâtre
Français le 22. Janvier 1740.*

A C T E U R S.

Edoüard III. Roy d'Angleterre, *le Sr Grandval*
Alzonde, héritière du Royaume d'Ecosse,
sous le nom d'Aglée, *la Dlle Dumesnil.*
Le Duc de Worcestre, Ministre, *le Sr Sarrazin.*

Eugenie, fille de Worcestre, veuve du Comte de Salisbury, *la Dlle Gaussin.*

Le Comte d'Arondel, *le Sr Dufresne.*

Volfax, Capitaine des Gardes, *le Sr le Grand.*

Ismene, Confident d'Eugenie, *la Dlle Jouvenot*

Glaston, Officier de la Garde, *le Sr Dubreuil.*

Amelie, Suivante d'Alzonde, *la Dlle Dubreuil.*

La Scene est à Londres.

QUoique cette Tragédie ait été reçûe du Public d'une manière à faire honneur à la plume de l'Auteur, on ne peut pas absolument dire qu'elle ait réüssi; nos Lecteurs vont juger à quoi on doit en attribuer la cause. En voici le Sujet, tel que M. Gresset nous le dicte lui-même dans un Avertissement. On

On ne trouvera ici de vrai historique, que l'amour d'Edoüard III. pour la Comtesse de Salisbury; l'héroïque résistance de cette Femme illustre & le renouvellement des prétentions d'Edoüard I. sur l'Ecosse; tout le reste, ajouté à ces Faits principaux, est de pure invention, &c. Nous allons exposer Acte par Acte & Scene par Scene, en quoi consiste ce que l'Auteur y a mis du sien; c'est au Public à prononcer.

Au premier Acte, *Alzonde*, heritiere du Royaume d'Ecosse, déguisée sous le nom d'*Aglac*, ouvre la Scene avec *Amelie*, sa Suivante. Voici comment l'Auteur lui fait faire l'exposition de la Pièce :

Par de foibles conseils cesse de m'arrêter ;
 Au comble du malheur que peut-on redouter ?
 Oüi, je vais terminer ou mes jours ou mes peines ;
 Qui n'ose s'affranchir, est digne de ses chaînes.
 Depuis que, rapellée où regnoient mes Ayeux,
 J'ai quitté la Norvege, & qu'un sort odieux
 A la Cour d'Edoüard & me cache & m'enchaîne ;
 Que de jours écoulés ! jours perdus pour ma haine.
 L'Ecosse cependant élève en vain sa voix
 Vers ces bords, où gémit la Fille de ses Rois ;
 Pour chasser ses Tyrans, pour servir ma vengeance ;
 Pour renaître, Edimbourg n'attend que ma présence ;

D'un

750 MERCURE DE FRANCE

D'un vil déguisement c'est trop long-temps souffrir ;

Il faut fuir , Amelie , & regner, ou mourir.

Amelie n'oublie rien pour la détourner du dessein qu'elle a formé de partir de Londres; elle lui répond qu'il y va de sa gloire ; &c , continuant à exposer le Sujet , elle ajoute :

Fugitive au berceau , quand mon malheureux Pere
Au glaive du vainqueur prétendant me soustraire ,
Au Prince de Norvege abandonna mon sort ,
M'éloigna des Etats que me livroit sa mort ,
Pensoit-il qu'unissant tant de titres de haine ,
Devant poursuivre un jour sa vengeance & la
mienne ,

Héritiere des Rois , Eleve des Héros ,
Je perdrais un instant dans'un lâche repos ?
Dans l'azile étranger qui cacha mon enfance
J'ai pû , sans m'avilir , suspendre ma vengeance ,
La sacrifier même à l'espoir de la paix ,
Tandis qu'on m'a flattée ainsi que mes Sujets ;
Qu'Edoüard, pour finir les malheurs de la guerre ;
Pour unir à jamais l'Ecosse & l'Angleterre ,
Alloit m'offrir sa main , & par ce juste choix
Réunir nos Drapeaux , nos Sceptres & nos droits ;
Mais , pour tant de délais dès long-temps trop cer-
taine ,

Que l'on osoit m'offrir une esperance vaine ;

Quand

Quand ce nouvel outrage ajoute à mon malheur ,
Attends-tu la prudence où regne la fureur ?

Dans le reste de cette belle Scene, Alzonde fait entendre que *Volfax* , Capitaine des Gardes, qu'elle a mis dans ses intérêts, n'est qu'un traître & qu'un ambitieux , qui n'ayant point de vertu , cherche à s'élever par le crime.

Volfax vient ; il dit à Alzonde qu'il est temps qu'elle parte pour l'Ecosse , & que tout conspire à la rétablir dans ses droits. Il ajoute qu'il ne craint que *Vorcestre*, Ministre d'Angleterre ; mais qu'il trame sa perte , en le rendant suspect à Edoüard. Alzonde le renvoie , en lui disant qu'un plus long entretien pourroit le rendre suspect.

Elle est plus résolüe que jamais à partir , avec d'autant plus de raison , qu'elle vient d'apprendre qu'*Aronde* est arrivé secrettement dans le Port , & qu'elle pourroit en être reconnüe , attendu qu'il l'a vüe souvent en Norvege ; mais la plus grande raison qu'elle allegue pour presser son départ, c'est que ce même Edoüard qui avoit promis de l'épouser, pour terminer la guerre , en aime un autre. Amelie veut l'irriter contre Edoüard , qu'elle appelle du nom d'usurpateur & de tyran ; Alzonde l'arrête , & après avoir rendu à Edoüard la justice qui lui est due , elle avoue qu'elle l'aime. On a pris dans cette
même

même Scene pourquoi Alzonde est cachée sous le nom d'Aglaé. Elle a été priée dans un Vaisseau sur lequel elle étoit partie pour passer de Norvege en Ecosse, & pour épouser Edoüard.

Vorcestre vient. Alzonde le prie d'obtenir du Roy, dno il est Ministre, qu'elle puisse revoir les Lieux où elle a reçu le jour. Vorcestre la conjure de ne point quitter des Lieux où elle a trouvé un azile, dont elle a sujet d'être satisfaite, & sur tout de ne point abandonner *Eugenie*, à qui les nœuds de l'amitié doivent l'unir à jamais; il ajoute, en tendre Pere, que cette malheureuse veuve de Salisbury, nourrit une douleur mortelle, & qu'elle veut s'éloigner de Londres pour l'entretenir sans témoins; il attribue cette douleur à la mort de son Epoux. Alzonde ne lui promet rien & se retire à l'aproche d'Edoüard.

Edoüard, en entrant, ordonne à *Volsax* de tout préparer pour la guerre. Vorcestre, en fidele Ministre, tâche de le détourner d'un dessein si contraire au bonheur de son Peuple; Edoüard ne consent à faire regner la paix qu'en faisant regner *Eugenie*, fille de Vorcestre; ce digne Favori de son Maître, loin d'être aveuglé par l'ambition, se refuse à l'honneur de voir regner sa fille, & représente à Edoüard ce qu'il doit à son Peuple & à la parole qu'il a donnée aux Ecoïlois d'épouser

d'épouser Alzonde, & ne pouvant le détourner du dessein d'élever Eugénie au Trône d'Angleterre, il porte la fermeté jusqu'à lui dire :

Je connois Eugénie, & j'ose attendre d'elle
Qu'à tous mes sentimens elle sera fidelle, &c.
Mais, si, trompant mes, soins ma fille obéissoit;
Si, changé jusque-là, son cœur se trahissoit,
Un exil éternel

Edoüard l'empêche de poursuivre, & le menace de sa colere. Vorcestre finit cet Acte par un Monologue qu'il termine par ces Vers :

Allons sur un Héros faire un dernier effort ;
S'il n'est plus qu'un Tyran, allons chercher la mort:

Au second Acte, Eugénie ayant revelé le secret de son amour pour Edoüard à Ismene, dans l'entracte, se confirme dans le dessein de quitter des Lieux, où elle ne peut plus soutenir la vûe de son Vainqueur; elle attend son Pere, pour le prier de consentir à sa retraite. Vorcestre vient déclarer à sa fille ce qu'Edoüard exige de lui; il s'y prend avec adresse; voici comme il lui parle pour la déterminer à refuser la Couronne, que l'Amour lui offre.

Connoissez

754 MERCURE DE FRANCE

Connoissez-vous le sang dont vous êtes sortie ;
Et le nom des Héros que lui doit la Patrie ? &c.

Eugenie fait voir à son Pere qu'elle ne dé-
genre point de la vertu de ses Ayeux , &
Vorcestre poursuit :

Laissez de vains sermens ; j'en crois votre vertu ;
J'en crois mon sang. Montrez cette ame magnanime ;
Vous pouvez , par l'effort d'une vertu sublime ,
Dans nos fastes brillans , précéder les Héros ;
Quelque degré d'honneur qu'atteignent leurs tra-
vaux ,
Au-delà de leur sort la gloire vous appelle ;
Le Ciel a fait pour vous une vertu nouvelle ;
Même au-dessus du Trône , il est encore un rang ;
Et ce rang est à vous , si vous êtes mon sang , &c.
Un mot va vous juger. Si , détruisant nos droits ,
Et la foi des Traités , & le respect des Loix ,
Le sort à votre Pere offroit un Dialême ;
Et qu'entre la Patrie & le pouvoir suprême
Il parût balancer à choisir son destin ,
Que conseilleriez-vous à son cœur incertain ?

Eugenie lui ayant répondu qu'elle préfe-
reroit la Patrie au Trône. Il continuë :

La vertu même ici par ta bouche a parlé ;
C'est ton propre destin que ton choix a réglé ;
C'est le sort de l'Etat , genereuse Eugenie ;

Il faut, du Peuple Anglois tutelaire Génie ,
 Faire plus qu'affermir , plus qu'immortaliser ,
 Plus qu'obtenir le Trône ; il faut le refuser.

Eugenie ne dément point l'attente de son Pere ; elle subit l'Arrêt qu'elle vient de prononcer elle-même. Vorcestre l'aplaudit de cette victoire qu'elle vient de remporter sur l'ambition , sans sçavoir qu'elle s'étend même sur l'Amour.

Eugenie , dans un court Monologue , déplore sa situation. Son devoir l'emporte sur son amour.

Edoüard vient déclarer son amour à Eugenie ; elle se refuse au don qu'il fait briller à ses yeux ; Edoüard attribue ce refus à Vorcestre ; elle lui dit en le quittant , qu'il n'en doit accuser qu'elle , & que son Pere n'y a point de part. Edoüard s'irrite contre Vorcestre ; Volfax vient attiser le feu de sa colere ; il lui fait connoître avec adresse que Vorcestre est plus criminel qu'il ne pense.

Vorcestre vient prier Edoüard de lui permettre de se retirer , & de faire succeder une heureuse tranquillité aux soins du Ministère. Edoüard lui répond froidement qu'il lui fera bien-tôt sçavoir sa volonté suprême ; Vorcestre se retire. Volfax acheve de rendre suspect Vorcestre. Edoüard finit le second Acte par ces Vers ;

C'en

C'en est trop ; prévenons des ingrats ,
 Je m'en fie à ton zele ; observons tous leurs pas ;
 Je veux dès ce moment m'éclaircir de son crime ;
 Et s'il n'est que trop vrai que, trompant mon estime,
 Il s'armoit contre moi de mes propres bienfaits ,
 Je n'aurai pas long-temps à craindre des forfaits.

Alzonde & Volfax commencent le troisième Acte. Volfax apprend à Alzonde que Vorceste est arrêté , & qu'il ne doute point que son Ennemi ne succombe , par le soin qu'il a pris de le rendre suspect , de trahison aux yeux d'Edouïard. Il lui dit que ce Prince irrité , veut lui parler. Edouïard vient ; il prie Alzonde de parler en faveur de son amour à Eugenie , & d'employer auprès d'elle tout ce que son amitié lui donne de pouvoir sur son cœur.

Alzonde , confirmée dans les soupçons qu'elle avoit déjà conçus sur sa Rivale , se détermine à la perdre.

Eugenie vient prier Alzonde , toujours cachée sous le nom d'Aglaé , d'obtenir d'Edouïard qu'elle puisse voir son Pere dans sa prison ; Alzonde la presse de quitter des Lieux où la vertu est tyrannisée & la quitte sans lui rien promettre. Volfax vient ; Eugenie demande à Volfax les secours qu'elle n'a pû obtenir d'Alzonde. Volfax lui répond d'une manière si injurieuse à son Pere , qu'elle commence

commence à le soupçonner d'imposture & de perfidie. Volfax se retire après lui avoir dit qu'Edoüard défend de parler à Vorcestre , & qu'elle n'est pas exceptée de cette défense. Eugenie ne sçait plus à qui avoir recours , si ce n'est à Edoüard lui-même.

Arondel , dont il a été parlé dès le premier Acte , se présente à Eugenie , & se fait connoître à elle , pour le plus fidele ami de son Pere ; voici comme il s'annonce :

Madame , à vos regards je paroïs sans mystere.
Vous voyez Arondel , l'ami de votre Pere ,
Tandis qu'on ne l'a vû que puissant & qu'heureux ,
J'ai fui de la faveur le secours fastueux ,
Et je n'ai point grossi cette foule importune ,
Qui venoit à ses pieds adorer la Fortune ;
Mais lorsque tout s'éloigne & qu'il est oublié ,
Je reviens , & voici le jour de l'Amitié.

Arondel proteste à Eugenie qu'il n'oubliera rien pour confondre les Ennemis de Vorcestre , & qu'il périra le premier , s'il ne peut le sauver. Eugenie finit le troisiéme Acte par ce Monologue :

Allons , puisqu'il le faut , tâchons de voir encore
Celui que je devrois haïr , & que j'adore ;
Il me rendra mon Pere ; oui , son cœur n'est pas fait
Pour commander le meurtre & souscrire au forfait ;
Mais

758 MERCURE DE FRANCE

Mais si , pour le fléchir , pour vaincre l'imposture ,
Ce n'étoit point assés des pleurs de la nature ,
Toi , dont jamais je n'eusse imploré le secours ,
Si je ne l'implorois pour l'Auteur de mes jours ,
Amour , viens dans son cœur guider ma voix trem-
blante ,

Et prête ta puissance aux larmes d'une Amante.

Dans le quatrième & cinquième Acte , Al-
zonde , instruite par Edoüard même , de l'a-
mour qu'il a pour Eugenie , ne respire plus
que vengeance. Elle presse Volfax de faire
périr Vorcestre ; & fait voir par-là , combien
la vertu est foible , quand on est agité d'une
passion aussi funeste que celle de la jalousie ;
elle se reproche sa fureur en ces termes :

Il est temps de fraper. Pour combler tes rigueurs ,
N'étoit-ce point assés d'unir tous les malheurs ?
Ciel , falloit-il aussi rassembler tous les crimes ?
Et devois-tu m'offrir d'innocentes victimes ?
Vengeance , desespoir , vertus des malheureux ,
Je n'espere donc plus que ces plaisirs affreux ,
Que présente à la haine , à la rage assouvie ,
L'aspect d'un ennemi qu'on arrache à la vie.

Volfax vient apprendre à Alzonde que tout
est prêt pour condamner & livrer Vorcestre
au glaive d'un Bourreau. Elle y consent & le
pousse de remplir ce projet. On a critiqué cet
endroit

endroit avec d'autant plus de raison , que la mort de Vorcestre étoit déraisonnable pour elle , puisqu'il étoit le seul qui empêchoit l'Hymen d'Edouïard & d'Eugenie ; l'Auteur peut répondre à cette objection & la réfuter en disant que la mort d'un Pere étoit encore un plus grand obstacle à cet Hymen , auprès d'une Fille aussi vertueuse qu'Eugenie.

Volfax fait entendre qu'un Etranger demande à entretenir Vorcestre ; il veut profiter de cet entretien , en les écoutant sans être vû. Il ordonne qu'on fasse venir Vorcestre. Ce malheureux Captif est amené. Volfax lui dit qu'on veut l'entretenir , & qu'il y consent. Vorcestre se prépare à la mort , après avoir dit :

Quel que soit l'inconnu que je vais voir paroître ,
 Dieu juste, fais du moins qu'il ne soit pas un traître ;
 Que je puisse par lui détruire un attentat ,
 Non , pour sauver mes jours , mais pour sauver
 l'Etat.

Vorcestre embrasse tendrement Arondel. Ce fidele ami vient s'offrir à tenir sa place dans la prison , tandis qu'à la faveur d'un heureux travestissement , il se sauvera dans une Barque préparée pour sa fuite. Vorcestre est trop généreux pour accepter le secours que l'amitié vient lui offrir. Arondel lui en
 G présente

présente un second ; c'est un poignard , qu'il refuse de - même , fondé sur ce principe :

Quelque honneur qu'à ce sort la multitude attache,
Se donner le trépas , est le destin d'un lâche ;
Sçavoir souffrir la vie , & voir venir la mort ,
C'est le devoir du Sage , & ce sera mon sort.

Il charge Arondel de remettre entre les mains du Roy un Ecrit qui est tombé dans les siennes un moment avant son emprisonnement. Volfax , qui les entend , sort & ordonne qu'on les saisisse tous deux ; Arondel l'en punit sur le champ par un coup du même poignard dont on vient de parler , coup de Théâtre dont un aplaudissement général & réitéré à chaque Représentation , a justifié la hardiesse , même sur notre Théâtre.

Ce qui nous reste à dire en peu de mots ; c'est qu'Eugenie fait d'inutiles efforts auprès d'Edouïard pour sauver son Pere ; le Roy n'y veut consentir qu'à condition qu'elle l'épousera ; elle n'ose esperer que son pere y consente jamais.

Des Gardes amènent Arondel , par ordre d'Edouïard. Ce généreux ami justifie Vorcestre , en accusant & convaincant Volfax de sa perfidie par un Billet de ce traître qu'il montre au Roy.

Tout

Tout semble annoncer un dénouement heureux. Vorcestre remis en grace, donne lieu plus que jamais à Alzonde de craindre l'Hymen d'Edoüard avec sa Rivale, réduite au désespoir ; elle vient déclarer son état & promet de se punir de tous ses crimes ; la mort qu'elle se donne derriere le Theatre, fait cesser les raisons qui s'oposoient au bonheur des deux Amans, pour qui les Spectateurs s'étoient interessés ; mais l'empoisonnement d'Eugenie, ordonné par cette Rivale désespérée, détruit de si belles espérances. Eugenie vient expirer sur le Théâtre, & fait connoître à Edoüard qu'il perd une Amante dont il est tendrement aimé.

Le 2. Avril, les mêmes Comédiens firent la clôture de leur Théâtre par la Comédie des *Dehors Trompeurs* ou l'*Homme du jour*, & par la petite Pièce de l'*Oracle*, avec un concours extraordinaire. Le sieur de Fierville prononça le Discours suivant.

MESSIEURS,

L'année dernière j'eus l'honneur de vous rendre l'hommage annuel que nous vous devons, comme à nos Juges & à nos protecteurs. Après une légère apologie du passé, je vous promis que nous allions redoubler nos efforts pour mériter vos bontés, je vous suppliai de nous accorder la continuation de cette indulgence, qui nous est si nécessaire & dont nous avons reçu tant de preuves. De votre part, Mrs, nous n'avons rien à désirer, nos souhaits sont comblés, mais nous,

G ij avons-

avons-nous rempli nos engagements ? Si nous osions nous laisser séduire par les apparences , nous penserions que nos soins ont réussi , & que nous avons eu le bonheur de contribuer à vos plaisirs. Vous nous avez souvent honoré de votre présence ; nous ne nous sommes presté que pas aperçu de la rigueur des saisons ; les nouveautés que nous vous avons données ont paru être de votre goût , & vos applaudissemens ont été tels , que les principaux Acteurs ont eu peut-être lieu de croire qu'ils partageoient avec les Auteurs la gloire de la réussite. Que de raisons de nous flatter que vous êtes un peu contents de nous ! De grace , Mrs , laissez-nous cette idée ; ne craignez pas qu'elle ait de mauvaises suites. L'amour propre est un mouvement naturel , l'excès seul peut le rendre condamnable ; mais , lorsqu'il est ménagé , il ne sert qu'à donner de nouvelles forces & à augmenter le désir de faire mieux ; nous n'en ressentons pas moins les obligations que nous vous avons , & nous vous en rendons de très-humbles graces.

Ne m'accusez point de témérité , Mrs , si deux années de suite j'ai accepté la commission dont je m'acquiesce aujourd'hui ; quelque difficile qu'elle soit , j'ai cru qu'il étoit de mon devoir de ne la pas refuser. Ceux qui ont le plus de part à vos bontés & qui en ressentent le plus souvent les effets , doivent , préférentiellement aux autres , se charger du remerciement , & je suis de ce nombre. Parmi nous il est des Sujets à qui la Nature & l'étude du Théâtre ont donné les talens requis pour vous plaire , vous les souhaitez , vous les voyez avec plaisir paroître sur la Scène , vous leur applaudissez , & en cela vous laissez agir votre goût & votre équité ; mais il en est d'autres , tels que moi , qui malheureusement , malgré tous leurs efforts , n'ont encore pu acquiescer les qualités nécessaires pour mériter vos suffrages ; cependant vous daignez nous écouter , vous nous souffrez , vous nous encouragez même quelquefois ;

c'est

C'est un excès de bonté dont nous vous sommes d'autant plus redevables ; notre reconnoissance en doit être bien plus grande ; aussi puis-je vous assurer qu'elle est au-dessus de toutes les expressions ; plus les sentimens sont vifs , plus il est difficile de trouver des termes pour les exprimer.

Le même jour , l'Académie Royale de Musique donna pour la clôture du Théâtre , une seconde Représentation de l'Opera de *Pirame & Thisbé* , pour les Acteurs , suivie du *Pas de six* , dont on a déjà parlé.

Le même jour les Comédiens Italiens firent la clôture de leur Théâtre par la Tragi-Comédie de *Samson*. Cette Pièce fut suivie d'un *Pas de six* , composé d'un Arlequin & d'une Arlequine , d'un Pierrot , d'une Perrette , d'un Polichinelle & d'un Scaramouche , il fut très-bien exécuté par les Acteurs de la Troupe ; les Airs avoient été parodiés sur ceux qui furent dansés à l'Opera au mois de Septembre 1734. composés par M. Rebel , le Pere.

Le Sr Antonio Catolini , l'Arlequin François , fut chargé de complimenter le Public , selon la coutume ; il s'exprima en ces termes :

MESSIEURS ,

Mes Camarades m'ayant chargé de remercier le Public des bontés qu'il a eues pour la Troupe pendant le cours de cette année , je n'ai accepté cette commission , qu'autant que je l'ai crüe favorable pour m'acquitter d'un devoir personnel. Mon frere aîné a mérité vos suffrages par un talent particulier & rare ; pour moi , Mrs , formé sur un modele different , je fais tous mes efforts pour vous plaire dans un genre tout opposé ; ce modele étoit la Nature même , & ses Imitateurs ne sont que de foibles copies. Encouragez moi , Mrs , à
G iiij marcher

marcher sur les traces de l'excellent Acteur , dont le souvenir vous est encore agréable. Que ne puis-je vous en offrir un jour une image qui en approche ? Oserai-je m'en flater ? Rien n'est impossible au zèle ardent de vous-plaire , secondé par les justes lumieres d'un Public indulgent , aux Arrêts duquel je me conformerai toujours A propos , il faut que je finisse mon Compliment par un Apologue qui revient parfaitement à mon sujet. Le voici.

Un Jardinier fameux cultivoit un Parterre ,

Qu'il varioit d'éclatantes couleurs ;

Au milieu des plus simples fleurs,

Brilloit mainte Plante étrangere ;

L'Art à la Nature étoit joint ,

Et tous deux ne s'offusquoient point.

L'Artiste meurt , la carrière est ouverte ;

L'Italien , le François ,

Viennent faire leurs essais ,

Pour réparer cette perte ;

Tous deux fort differens ; le premier n'entend pas

A cultiver les fleurs de nos climats ;

A l'autre ce seroit folie

De vouloir cultiver les fleurs de l'Italie.

Que faire dans un pareil cas ?

Messieurs, conservez-les tous deux, je vous supplie,

Ils travailleront sous vos yeux ,

Et leurs soins divisés n'en agiront que mieux ?

Tous deux pourront vous satisfaire

Avec vos conseils & le temps ;

C'est

C'est vous qui formez les talens ;
 Vous en êtes le but ; heureux qui peut vous plaire !

On s'est trompé dans le *Mercur* de Fevrier, page 330. quand on a dit que la Comédie nouvelle du Théâtre Italien, intitulée, *l'Amant Auteur & Valet*, étoit de M. Ceron ; elle est de M. Seron ; Etudiant en Droit.

Le 7. l'Opera Comique, qui a continué ses Représentations jusqu'au 10. donna une Pièce nouvelle d'un Acte, avec des Intermedes, intitulée, *la Barriere du Parnasse*, ou la Critique de toutes les Pièces qui ont été données sur les autres Théâtres de Paris, sur la fin de l'année dernière & au commencement de celle-ci ; on continua la même Pièce, qui fut très-goûtée, jusques & compris le 9. jour de la clôture du Théâtre. Le jeune Acteur & la jeune Actrice qui avoient joué dans la Parodie de *l'Oracle*, Pièce du Théâtre François ; & qui avoient rempli avec toute l'intelligence possible les Rôles de *Charmant* & de *Lucinde*, furent chargés de faire le Compliment qu'on fait ordinairement au Public, & s'en acquiterent avec beaucoup de grace & d'intelligence, par des Vaudevilles convenables à la Parodie.

L'ORACLE, petite Comédie en Prose & en un Acte, représentée au Théâtre François, le 22. Mars dernier.

A C T E U R S.

La Fée Souveraine,
 Alcindor, Fils de la Fée,
 Lucinde, jeune Princesse,

La Dlle Quinault.
 Le Sr Grandval.
 La Dlle Gauffin.

La Scene est dans le Palais de la Fée.

ON a interrompu cette Pièce à la clôture du Théâtre, & par le peu de Représentations qu'on en a donné, avec un très-grand concours, il seroit très-difficile d'en pouvoir faire un Extrait bien détaillé. Cependant, pour satisfaire l'impatience du Public, à qui cette Pièce a fait un extrême plaisir, en voici un petit Argument, sauf à parler plus au long de l'Action Théâtrale & citer quelques traits qui donnent une idée distincte de la Pièce.

Une Fée qu'on appelle *Souveraine*, ayant consulté les Dieux sur le sort d'un Fils qu'elle venoit de mettre au monde, en reçût cet Oracle.

Le Fils de la Fée est menacé des plus grands malheurs ; mais il les évitera , & sera même heureux , s'il peut parvenir à se faire aimer d'une jeune Princesse qui le croira sourd , muet , & insensible.

La Fée, pour faire un heureux sort à son Fils, prend soin d'élever une jeune Princesse, à qui elle fait croire que toutes les Créatures de l'Univers, hors elies deux, ne sont que des Machines sourdes, muettes & insensibles. Le Prince son Fils, devient amoureux de l'innocente Princesse ; il est réduit à l'entretenir dans cette erreur ; il parvient à s'en faire aimer sans le secours de la parole & du sentiment, & par-là il devient heureux. La Pièce a paru très-bien écrite, remplie d'esprit & de sentiment. M. de S. F. déjà connu par d'autres Ouvrages, estimés, est l'Auteur de celui-ci.

Le Public a rendu justice à l'Art infini avec lequel les trois Acteurs, qu'on vient de nommer, remplissent les trois Personnages de cette Pièce, par leur jeu, par leur intelligence précise & délicate, & par toutes les finesses de l'Art ; ils méritent bien d'avoir part à la gloire de l'Auteur, comme le Sr de *Fierville* l'a très-bien fait remarquer dans le Discours prononcé & applaudi à la clôture du Théâtre. Mais
sur

surtout le caractere de la Dlle *Gauffin*, qu'elle rend d'une maniere absolument inimitable ; & dans ce genre , nous ne croyons pas que personne puisse l'égaliser pour le vrai, le naturel, le simple & le naïf.

A l'ouverture du Théâtre , lequel représente un Jardin délicieux , trois Statuës en Marbre , sur des piédestaux , paroissent dans le fond. Elles sont animées par la Fée, & aussi-tôt les deux des côtés , qui sont des Génies de la Musique , dont l'un tient un Violon & un Archet , & l'autre une Flute Allemande , jouënt ensemble. Celle du milieu , qui est la Dlle *Cammasse* en *Terpsicore* , ornée de Guirlandes , dont le piédestal s'abaisse jusqu'au niveau du Théâtre , commence son Entrée par des mouvemens de surprise & d'admiration , & forme ses pas sur une Sarabande , jouée par le Violon & la Flute. Après la Sarabande , tout l'Orquestre , en sourdine , se joint au Violon & à la Flute , & jouë un Air guai & coulé , sur lequel la Statuë s'anime par degrés & danse ensuite un Tambourin très-animé & très-vif, par lequel l'Entrée finit , & les Scenes de la Comédie se continuent.

Cette petite & charmante Comédie est terminée par une autre Entrée de la Dlle *Cammasse*. Elle danse un Rondeau , dans lequel divers caracteres de Danse sont exprimés avec un art, qu'on peut encore appeller inimitable dans une personne d'onze ans , dont les talens paroissent encore plus développés & plus admirables depuis environ deux ans d'absence. Les Airs de Symphonie sont de la composition de M. de Grandval , le Pere, aussi grand Musicien que Poète singulier & original.

Le 25. les mêmes Comédiens firent l'ouverture du Théâtre par la Tragédie d'*Athalie* , & par la petite Comédie des *Vandanges de Surêne*. Dans le Divertissement de cette dernière Pièce la Dlle Cam-

G v masse

masse dansa deux Entrées sur deux Airs de Symphonie du même M. de Grandval, d'un caractere bien opposé, le premier en Vieille, avec un bâton, & le second en Bacchante, tenant un Tambour de Basque, sur lequel les batteries des mains & des pieds ne sont point épargnées, & avec toute la legereté, la force & les graces imaginables. Cette aimable Danseuse est Eleve de M. de Malterre, l'ainé, qui y donne tous ses soins & qui a la satisfaction de voir tous les jours de nouveaux progrès.

Le même jour, à l'ouverture, le Sr de Fierville, qui avoit fait le Discours qu'on a lû plus haut, prononça celui-ci avec beaucoup d'intelligence & de décence.

MESSIEURS,

Nous venons aujourd'hui contracter avec vous un nouvel engagement, pour l'année courante, & nous vous supplions que ce soit aux mêmes clauses & conditions que les années précédentes; de notre côté étude, soins & zèle; de votre part, indulgence & bontés, nous ne nous laissons point de vous les demander; nos besoins nous y autorisent, & ce n'est qu'après les avoir obtenus, qu'on peut parvenir à les mériter. Il est impossible de décrire, Mrs, la triste situation où se trouve un Acteur qui entre sur la Scene, craignant de n'avoir pas le bonheur de vous plaire; la peur offusque sa voix; il bégaye, ou ne parle qu'en tremblant; ses attitudes sont forcées, ses gestes sont contrainsts; le moindre bruit, le moindre mouvement, l'étonne, l'interdit & le déconcerte; il ne peut se remettre qu'en se flattant qu'il a affaire à des Juges indulgens. Ne vous laissez donc point de l'être, Mrs, cette faveur nous donnera du courage & des forces, que nous employerons à nous rendre par la suite dignes de vos suffrages. Je ne vous parle point des nouveautés que nous vous préparons;

les

Les effets, mieux que mes paroles, vous prouveront que toute notre ambition est de contribuer à vos divertissemens, & de vous engager à nous honorer de votre présence.

Le même jour 25. les Comédiens Italiens firent aussi l'ouverture de leur Théâtre par la Comédie Italienne du *Double Dénoûment*, ou *Arlequin Scanderberg*, jouée par l'Arlequin Italien, & dont on a déjà parlé.

Le 26. l'Académie Royale de Musique fit l'ouverture du Théâtre par la Tragédie de *Pirame & Thisbé*, & on prépare le Ballet des *Sens*, pour être remis incessamment; il avoit été donné dans sa nouveauté en Juin 1732. Le Poème est de M. Roy, & la Musique du Feu Sr Mourer.



NOUVELLES ETRANGERES.

TURQUIE.

ON a appris que Bengli Girey, Kan des Tartares de Crimée, étoit mort au commencement du mois de Fevrier dernier dans la Ville de Biacçasaray, Capitale de ses Etats, & que le Sultan Kalga Achmet Girey, son fils, lui avoit succédé.

ALLEMAGNE.

Les dernieres Lettres de Vienne, portent que l'Imperatrice Doüairiere, ayant résolu de passer le reste de ses jours dans la retraite, a remis à l'Impératrice la Grande-Maîtrise de l'Ordre de la Croisade.

G vj Ces

Ces Lettres ajoûtent , que la fonte des neiges ayant fait enfler considérablement les Eaux du Danube , ce Fleuve a débordé en plusieurs endroits , & que l'inondation a causé beaucoup de dommage. Les Villes de Crembs , de Stein & de Mantern , ont le plus souffert , & dans la dernière , l'eau a monté jusqu'aux toits des maisons. Quelques Villages voisins ont été entièrement submergés , & un grand nombre de Payfans a été noyé. La plupart des maisons d'un quartier de la Ville de Stein ont été abattues par les eaux , & le Convent des Capucins , qui y sont établis , est presque entièrement détruit.

I T A L I E.

ON apprend de Rome , que la Maison Farnese ; étant dans l'usage de faire élever un Arc de Triomphe au *Campo Vaccino* , lorsque les nouveaux Papes prennent possession du Pontificat , le Roy des deux Siciles , comme Héritier de cette Maison , se dispose à remplir cet engagement , & que S. M. Sic. s'étoit déjà fait présenter divers Deseins.

On mande de Venise , que le 2. de ce mois le Prince Electoral de Saxe se rendit à l'Arsenal , & qu'il s'y embarqua sur une Félouque magnifiquement ornée , tant en-dedans qu'en-dehors , & conduite par dix Rameurs , vêtus de drap bleu galonné d'argent , avec des Vestes de damas jaune , & des bonnets de velours noir. Cette Félouque , dont un Capitaine de Vaisseau de Guerre tenoit le Gouvernail , étoit commandée par le Grand-Amiral , lequel avoit la Robe de cérémonie qu'il porte le jour de la Fête de l'Ascension , lorsqu'il accompagne le Doge. Le Grand-Amiral conduisit d'abord le Prince Electoral de Saxe à l'endroit où sont les Vaisseaux

seaux de Guerre , & où l'on avoit construit un degré spacieux , orné de Statuës des deux côtés , par lequel le Prince monta sur un des Vaisseaux , dont on avoit éclairé l'intérieur avec une grande quantité de bougies , afin qu'il pût en examiner plus facilement toutes les parties. Le Prince Electoral les considéra toutes avec beaucoup d'attention , & il fit le tour de chacun des autres Bâtimens , pour en remarquer la forme extérieure. De-là il alla à la Fonderie , où il vit jeter un Canon en fonte , en percer un autre , & en scier un troisième par le milieu. Il visita ensuite les Forges , dans lesquelles on fabriqua en sa présence une très-grosse Ancre ; & le Magasin de Chanvre , où il vit travailler à un Cable destiné pour un Vaisseau du premier rang. Le Grand-Amiral montra au Prince toute l'Artillerie , tant de bronze que de fer ; les Magazins où l'on conserve les choses nécessaires pour construire & pour équiper des Vaisseaux & des Galeres ; la Manufacture des Voiles ; le Plan de la Ville & de la Citadelle de Corfou , & les Plans des Fortifications de quelques Places de la Dalmatie.

Après que ce Prince eut visité toutes les Sales de l'Arsenal , il vit lancer à l'eau une Galere nouvellement construite , après quoi ce Prince alla voir le *Bucentaure* , dont il admira la grandeur & beauté. Le Prince étant rentré dans une des Sales de l'Arsenal , il vit d'une des fenêtres , payer le prêt des Ouvriers , qui étoient au nombre de 3000. Il remonta ensuite sur la Félouque qui l'avoit conduit à l'Arsenal , & il retourna au Palais qu'il occupe , où il retint à souper les quatre Nobles que le Sénat a nommés pour l'accompagner.

Ce Prince a fait présent de deux Bagues de 2000 Ducats chacune au Grand-Amiral & au Provediteur de l'Arsenal ; d'une Montre d'or au Capitaine du Vaisseau

772 MERCURE DE FRANCE

Vaisseau de Guerre dans lequel il étoit entré, d'une Tabatiere d'or au Capitaine de Vaisseau qui tenoit le Gouvernail de la Félouque, d'une Médaille d'or au Constructeur, & de 50. Sequins aux Rameurs, & il a fait distribuer 3000. Sequins aux Ouvriers de l'Arsenal.

Les quatre Nobles, nommés par le Sénat pour accompagner ce Prince, l'inviterent le 4. de ce mois à se rendre à l'Hôpital des Incurables, & après lui avoir fait voir les endroits les plus remarquables de la Maison, ils le conduisirent dans une Sale tapissée de velours à fond d'or, & éclairée d'une grande quantité de lumieres, dans laquelle les Religieuses executerent en sa présence un Concert de la composition du Sr Carcano. Le Prince en parut extrêmement satisfait, & il donna cent Sequins pour les Pauvres de l'Hôpital.

Le lendemain, il assista dans l'Hôpital des Mendians, à un autre Concert, dont la Musique étoit du Sr Paradies, Napolitain. La Sale où ce Concert fut executé, n'étoit pas ornée avec moins de magnificence que celle de l'Hôpital des Incurables, & l'on y avoit dressé un Théâtre, des deux côtés duquel étoient plusieurs guéridons d'argent massif. La Cour, le grand Escalier & les Terrasses, étoient bordés d'Orangers & de Girandoles, qui faisoient un très bel effet.

ISLE DE CORSE.

ON a reçu avis qu'on avoit fait embarquer à Calvi un Parent du Baron de Neuhoff, lequel avoit épousé clandestinement une Fille de la Maison Colonne.

On assure que le Neveu de ce Baron a été abandonné de la plus grande partie de ceux qui étoient avec

avec lui , & qu'il s'est retiré dans les Montagnes de Conca , situées entre Calenzana & Portovecchio , où il n'a été suivi que de 7. ou 8. hommes. Il y a aparence que son dessein est de chercher l'occasion de s'embarquer , mais les mesures qu'on a prises , pour l'en empêcher , font croire qu'il ne réussira pas dans ce projet.

Un Ingenieur François , que le Marquis de Maillebois a envoyé à Calvi , pour examiner les Fortifications de la Ville & du Château , a dressé un Plan pour établir trois nouvelles Batteries , qui serviront à défendre l'entrée & les aproches du Port , & l'on n'attend que les ordres du Marquis de Maillebois , & du Marquis Mari , pour mettre ce Projet à execution. On prétend qu'ils sont convenus de prendre les mêmes précautions pour les autres principales Villes Maritimes de l'Isle.

Le Neveu du Baron de Neuhoff est toujours errant dans les Montagnes avec un petit nombre de vagabonds , & comme on lui a dressé des embuscades de tous côtés , il n'y a point d'aparence qu'il évite d'être pris , à moins qu'il ne périsse de misere.

On mande de Florence , que le premier de ce mois , le Sénateur Rizzi avoit fait dans l'Eglise des Religieux de S. Ambroise , au nom du Grand Duc , qui lui avoit envoyé des pouvoirs pour cet effet , la cérémonie de recevoir le Prince d'Elboruf , Chevalier de l'Ordre de S. Etienne.

N A P L E S.

LE 28. Fevrier , M. d'Egmond Nyembourg , Envoyé de la République d'Hollande , eut sa premiere Audience publique du Roy. Il arriva au Palais en grand cortège , & fut conduit avec les cérémonies accoutu-

accoutumées ; il harangua S. M. en François ; & lui dit que les *Etats Généraux des Provinces-Unies*, non contents de l'avoir déjà félicité sur son avènement au Trône & sur son Mariage, avoient voulu lui témoigner encore d'une façon plus particulière leur desir d'entretenir avec elle une parfaite union, en lui envoyant un nouveau Ministre, pour lui réitérer les assurances de la sincérité de leurs sentimens, & qu'ils desiroient que le Tout-Puissant comblât de ses bénédictions les plus précieuses, le Mariage de S. M. qu'il rendit de plus en plus son Regne glorieux, & qu'il en perpétuât la durée dans sa Maison par une longue & heureuse prospérité.

Ce Ministre eut ensuite Audience de la Reine, & il l'assura que les *Etats Généraux des Provinces-Unies* étoient ravis de trouver une occasion de rendre à la Reine un témoignage public de leur haute estime pour sa personne Royale & pour ses vertus éminentes; qu'ils l'avoient chargé de féliciter S. M. sur son Mariage, qui assure aux deux Sicile une source abondante de félicités ; qu'ils esperoient que la Reine, par un effet de sa bonté, voudroit bien assister de son crédit leur Ministre dans les affaires qu'il auroit à négocier en cette Cour, & qu'ils seroient attentifs à lui en témoigner leur reconnoissance.

Pendant les Réjouissances publiques qu'on a faites à l'occasion de la grossesse de la Reine, S. M. a fait distribuer des Dots à cent pauvres filles.

ESPAGNE.

ON mande de Madrid, qu'on y avoit reçu avis que le 22. Octobre dernier, trois Vaisseaux de Guerre Anglois, de 60. à 70. Canons, s'étoient présentés à la vûe du Port de la Guayra, & qu'ils avoient canonné les Forts qui en défendent l'entrée,

mais

mais que les Forts avoient fait un si grand feu d'artillerie sur ces Bâtimens , & avoient tellement maltraité l'Amiral , que les Ennemis avoient été obligés de se retirer avec beaucoup de précipitation.

Le mois dernier , on a publié à Cadix , une nouvelle Ordonnance qui porte que non seulement les denrées & les Marchandises du crû , ou des Fabriques de la Grande-Bretagne seront confisquées, ainsi qu'il est marqué dans le Décret concernant la défense du Commerce avec les Anglois , mais encore que ceux qui en introduiront dans les Etats du Roy d'Espagne , soit directement , soit par le canal des Nations Alliées ou Neutres , seront punis de mort ; que ceux qui vendront aux Anglois , ou qui transporteront en Angleterre , à Gibraltar ou à Port Mahon , des denrées & des Marchandises d'Espagne ou des Indes , seront sujets à la même peine ; que toutes Marchandises qui seront conduites dans les Ports de ce Royaume , ou par des Espagnols , ou par des Etrangers , ne pourront en sortir qu'après qu'ils auront donné caution pardevant les Intendants des Ports , ou les Juges Subdelegués , de rapporter des Certificats que les Marchandises auront été débarquées dans les Lieux de leur destination ; que celles qui viendront des Pays des Nations Alliées ou Neutres , ne seront point reçues dans les Ports d'Espagne , à moins que les Propriétaires ne puissent justifier par des Certificats des Ministres ou des Consuls , qui résident de la part de S. M. dans ces Pays , qu'elles y ont été fabriquées ; que par rapport aux Marchandises qu'on apportera des endroits où il n'y a point de Ministre ni de Consul d'Espagne , les Négocians seront obligés de se munir de Certificats des Magistrats du Lieu d'où elles viendront , & qu'il faudra que ces Certificats soient scellés du Sceau de la Ville où se fera fait l'embarquement.

GRANDE

GRANDE-BRETAGNE.

ON mande de Londres, que le 24. du mois passé, le Roy a appris que l'Amiral Vernon s'étoit rendu maître de Porto Bello & des Forts qui en dépendent. Ces Lettres contiennent le détail suivant.

L'Amiral Vernon étant parti de la Jamaïque le 26. Novembre dernier avec sept Vaisseaux de Guerre, il en détacha un pour croiser devant Cartagène, & il fit voile avec les six autres vers Porto Bello, où il n'arriva que le premier Décembre, parce qu'il avoit été retardé par les vents contraires.

Le 2. au matin, l'Amiral Vernon s'avança en ordre de bataille jusqu'à l'entrée du Port, & il fit attaquer le Fort de Fer par trois des Vaisseaux de son Escadre, après avoir mis une partie de ses Troupes dans des Chaloupes, pour qu'elles fussent à portée par le feu de leur Mousqueterie, de faire cesser celui des Batteries basses du Fort. Ces Chaloupes s'étant avancées jusqu'au pied des murailles du Fort, les Espagnols furent forcés d'abandonner les Batteries basses, & ils se retirèrent au haut du Fort. Dans le temps qu'ils arborioient le Drapeau blanc pour demander à capituler, les Soldats qui étoient débarqués escadèrent le Fort, où ils ne trouverent que cinq Officiers & trente-cinq Soldats.

L'Amiral Vernon, après la prise du Fort de Fer, s'aprocha du Fort de la Gloire, dont la Garnison fit feu sur lui jusqu'à la nuit sans beaucoup de succès.

Le 3. au matin, l'Amiral se préparoit à attaquer ce Fort, lorsque les Espagnols, qui avoient beaucoup souffert du feu de l'Escadre Angloise, envoyèrent deux Officiers, pour demander à capituler.

L'Amiral

L'Amiral ayant dressé les Articles qu'il vouloit leur accorder, il renvoya les Officiers Espagnols, & ne donna au Gouverneur du Fort que très-peu de temps pour se déterminer.

La Capitulation, par laquelle les Espagnols ont obtenu de sortir avec deux pièces de canon & avec les honneurs de la guerre, ayant été signée, les Anglois prirent possession du Fort de la Gloire & de celui de S. Jérôme, qui avoit été compris dans la même Capitulation. On a trouvé dans les Forts quarante pièces de gros canons, dix pièces de campagne, quatre Mortiers & dix-huit Pierriers, & l'Amiral Vernon s'est emparé de deux Vaisseaux de vingt canons & d'un Brigantin, qui étoient dans le Port. Il a fait distribuer à ses Soldats & aux Matelots de l'Escadre 10000. Piastras que le Gouverneur de Porto Bello avoit reçues depuis quelques jours pour le payement de la Garnison, & après avoir fait sauter les Ouvrages de la Ville & des Forts, il remit à la voile le 24. Decembre, pour retourner à la Jamaïque.

Les deux Chambres du Parlement ayant résolu de s'unir pour féliciter le Roy sur l'expédition de l'Amiral Vernon, elles présentèrent conjointement le 29. du mois dernier à S. M. une Adresse qui porte que le succès d'une entreprise si sagement concertée & exécutée avec tant de valeur, ne peut manquer de causer toute la joye possible aux fideles Sujets du Roy, puisqu'il leur donne lieu d'espérer que Dieu répandra ses benedictions sur les Armes de S. M. & que ce premier avantage sera suivi d'autres plus importans, lesquels contribueront à obtenir des sûretés pour la Navigation & le commerce des Anglois. Le Roy répondit :

MY LORDS ET MESSIEURS, je vous remercie de la part que vous prenez à un succès qui importe
fa

778 MERCURE DE FRANCE

si fort à l'honneur & à l'intérêt de ma Couronne, & la satisfaction que vous témoignez avoir des mesures que j'ai prises, m'est fort agréable.

Neuf Bâtimens de transport partirent le 31. pour porter des munitons à Port Mahon & à Gibraltar, d'où l'on a appris que le Contre-Amiral Haddock avoit fait voile avec huit Vaisseaux de guerre, pour s'opposer aux entreprises des Espagnols contre Port Mahon.

Le Capitaine Rentone, qui a apporté au Roy la nouvelle de la prise de Porto Bello, a reçu une gratification de 500. livres Sterlings, & S. M. lui a promis le Commandement du premier Vaisseau de Guerre qui sera mis en Commission.

Les Commissaires de l'Amirauté ont mandé à l'Amiral Vernon, de faire transporter à Londres les canons qu'il a trouvés à Porto Bello.

Le 28. Fête de S. Patrice, Patron du Royaume d'Irlande, les Bouchers de Clarmarket ayant suspendu une Figure pour représenter ce Saint, plusieurs Irlandois prirent querelle avec eux & en blessèrent quelques-uns. Ils auroient commis de plus grands excès, si un détachement des Gardes à pied, qui alla pour apaiser le désordre, n'en eût arrêté cinq, qui sont en prison.

Les Lettres de Corck, en Irlande, marquent qu'on avoit embarqué depuis quelque temps dans plusieurs Ports de ce Royaume 28500. Bœufs pour la France.

Les dernières Lettres de l'Amiral Vernon, du 13. Fevrier dernier, ont détruit le bruit qui couroit qu'il avoit bloqué Cartagenie, & l'on a appris par ces Lettres, qu'ayant été obligé de détacher plusieurs Vaisseaux de son Escadre, pour donner des escortes aux Vaisseaux Marchands Anglois qui trafiquent en Amérique, il ne pourroit se remettre en Mer qu'après leur retour.

FRANCE



F R A N C E.

NOUVELLES DE LA COUR, DE PARIS, &c.

LE Gouvernement de la Province d'Anjou, vacant par la démission volontaire de Louis de Lorraine, Prince de Lambesc, a été donné à de Lorraine, Comte de Brionne, son fils, né en 1725. fait Gentilhomme à Drapeau au Régiment des Gardes Françaises, au mois de Février dernier, & marié le 3. du même mois avec Louise-Charlotte de Grammont, née le 11. Juillet 1725. seconde fille de Louis-Armand Duc de Grammont, Pair de France, Chevalier des Ordres du Roy, Lieutenant Général de ses Armées, Colonel du Régiment des Gardes Françaises, Gouverneur de Navarre, & de Bearn, & des Ville, Château & Citadelle de Bayonne, & de Louise-Françoise d'Aumont de Crevant d'Humieres.

L'Intendance de Bourgogne, Bresse, Bugey & Gex, vacante par la mort de Pierre-Arnaud de la Brisse; a été donnée à François-Dominique Barberie, Seigneur de Saint-Contest, Maître des Requêtes de l'Hôtel du Roy, depuis 1729. Intendant de Pau & d'Ausich, depuis 1737.

Celle

Celle de la Généralité de Caën, a été donnée à Louis-Arnaud de la Briffe, né le 5. Janvier 1705. reçû Conseiller au Parlement de Dijon le 14. Juillet 1727. Maître des Requêtes Ordinaire de l'Hôtel du Roy en 1734. & Président au Grand Conseil le 25. Janvier 1738.

La Survivance de la Charge d'Intendant des Finances, dont est pourvû Henri-François de Paule le Fevre d'Ormesson, Seigneur d'Amboisle, Conseiller d'Etat ordinaire, depuis le mois de Mars 1722. a été donnée à Marie-François de Paule le Fevre d'Ormesson d'Amboisle, son fils aîné, né le 18. Octobre 1710. Maître des Requêtes ordinaire de l'Hôtel du Roy, depuis 1733. Président au Grand Conseil en 1738. & auparavant Conseiller au Parlement de Paris, & Commissaire aux Requêtes du Palais à la premiere Chambre, reçû à cette Charge le 16. Mars 1731.

La place de Conseiller d'Etat, vacante par la mort de Pierre Arnaud de la Briffe, Intendant en Bourgogne, a été donnée à Gabriel Taschereau, Seigneur de Baudry & de Lignieres, Maître des Requêtes Honoraire de l'Hôtel du Roy, & Intendant des Finances, depuis le mois de Mars 1722.

La Charge d'Intendant du Commerce, vacante par la mort de Jean Anisson d'Haute-roche,

roche, a été donnée à Gaspard Henri Caze de la Bove, Maître des Requêtes ordinaire de l'Hôtel du Roy, depuis 1736. & auparavant reçû Conseiller au Parlement de Paris, & Commissaire aux Requêtes du Palais, à la seconde Chambre, le premier Septembre 1731.

Le 3. de ce mois, Dimanche de la Passion, le Roy & la Reine entendirent dans la Chapelle du Château de Versailles, la Messe chantée par la Musique. L'après-midi, L.M. assisterent à la Prédication du Pere de Neuville de la Compagnie de Jesus.

Le 10. Dimanche des Rameaux, le Roy & la Reine, accompagnés de Monseigneur le Dauphin, assisterent dans la même Chapelle à la Bénédiction des Palmes, qui fut faite par l'Abbé Brosseau, Chapelain ordinaire de la Chapelle de Musique, lequel en présenta au Roy, à la Reine & à Monseigneur le Dauphin. Leurs Majestés assisterent à la Procession, & après l'Evangile, Elles adorèrent la Croix. Le Roy & la Reine entendirent ensuite la Grande Messe, célébrée par le même Chapelain & chantée par la Musique. L'après-midi, le Roy & la Reine, accompagnés de Monseigneur le Dauphin, entendirent le Sermon du même Prédicateur.

Le 11. la Reine se rendit à l'Eglise de la Paroisse du Château, & S. M. y communia
par

782 MERCURE DE FRANCE

par les mains du Cardinal de Fleury, son Grand Aumônier.

Le 13. Mercredi Saint, Leurs Majestés entendirent dans la même Chapelle l'Office des Tenebres, qui fut chanté par la Musique.

Le 14. Jeudi Saint, le Roy entendit le Sermon de la Cene de l'Abbé Froquieres, Curé de Bornel, Diocèse de Beauvais, après quoi l'Evêque de Meaux fit l'Absoute. Ensuite le Roy lava les pieds à douze Pauvres, & S. M. les servit à table. Le Comte de Charolois, faisant les fonctions de la Charge de Grand Maître de la Maison du Roy, étoit à la tête des Maîtres d'Hôtel, & il précédoit le Service, dont les Plats étoient portés par Monseigneur le Dauphin, par le Duc de Chartres, par le Comte de Clermont, par le Prince de Conty, par le Prince de Dombes, par le Comte d'Eu, par le Duc de Penthièvre, & par les principaux Officiers de S. M. Après cette cérémonie, le Roy & la Reine entendirent la Grande Messe célébrée par l'Abbé Brosseau, & L. M. assisterent à la Procession & aux Vêpres.

L'après midi, la Reine entendit le Sermon de la Cene de l'Abbé de Ciceri, son Prédicateur ordinaire, & l'Evêque de Meaux ayant fait l'Absoute, S. M. lava les pieds à douze pauvres Filles, & les servit à table.

Le

Le Marquis de Chalmazel , Premier Maître d'Hôtel de la Reine , précédoit le Service , dont les Plats étoient portés par Madame Adélaïde , par Mademoiselle de Clermont , & par les Dames du Palais.

Le soir , L. M. assisterent dans la Chapelle du Château , à l'Office des Tenebres , qui fut chanté par la Musique.

Le 15. Vendredi Saint , le Roy & la Reine , accompagnés de Monseigneur le Dauphin , entendirent dans la même Chapelle le Sermon de la Passion du P. de Neuville. L. M. assisterent ensuite à l'Office , & Elles allerent à l'Adoration de la Croix. L'après-midi , le Roy & la Reine entendirent l'Office des Tenebres.

Le 16. Samedi Saint , L. M. accompagnées de Monseigneur le Dauphin , assisterent dans la même Chapelle aux Complies & au Salut , pendant lequel l'*O Filii* fut chanté par la Musique.

Le 17. Fête de Pâques , le Roy & la Reine , accompagnés de Monseigneur le Dauphin , entendirent dans la même Chapelle la Grande Messe , célébrée Pontificalement par l'Evêque de Meaux & chantée par la Musique.

L'après-midi , L. M. accompagnées de Monseigneur le Dauphin , assisterent à la Prédication du P. de Neuville , & ensuite

H aux

aux Vêpres , auxquelles le même Prélat officia.

Le 24. les Députés des Etats de Bourgogne eurent audience du Roy. Ils furent présentés par le Comte de Saint Florentin , Secrétaire d'Etat , & conduits en la maniere accoutumée par le Marquis de Brezé , Grand Maître des Cérémonies , & par M. Desgranges , Maître des Cérémonies. La Députation étoit composée pour le Clergé, de l'Abbé de Grosbois , Doyen de la Sainte Chapelle de Dijon , qui porta la parole ; du Comte de Rouffillon pour la Noblesse, de M. le Vayer , Député du Tiers Etat, & de M. Rouget, Syndic Général de la Province. Ces Députés eurent ensuite audience de la Reine , de Monseigneur le Dauphin , & de Mesdames de France.

Le 2. Avril , la Reine entendit pour Concert spirituel , *Lauda Jerusdlem* , Motet à grand Chœur du Sr de Mondonville , qui fut suivi d'une Sonate , après laquelle on chanta *O Jesu* , Motet du S. Sacrement , de la composition de M. Destouches , Sur-Intendant de la Musique du Roy, en Semestre. Le Sr Guignon exécuta un Concerto , après lequel la Reine entendit le Motet *Venite exultemus* , de l'Auteur du premier Motet.

La

La Dlle Huguenot chanta avec une grande expression, le Récit *Venite adoremus*, suivi d'un Chœur sur les mêmes paroles, dont toute la Cour parut très-satisfaite.

Le 25. le 27. & le 30. on concerta l'Opera de *Dardanus*, de la composition de M. Rameau, dont les principaux Rôles furent remplis avec succès par les Dlls Huguenot & Rameau, & par les Srs Benoît & Jettor.

Le 3. Dimanche de la Passion, l'Académie Royale de Musique donna le premier Concert Spirituel au Château des Tuilleries, lequel a été continué pendant differens jours des trois Semaines de Pâques, jusques & compris le Dimanche de *Quasimodo*. On y a executé plusieurs excellens Motets à grands Chœurs de Mrs de la Lande, Bernier & Gilles, & des Srs Cheron & Mondonville; on y a chanté aussi differens petits Motets à voix seule, avec accompagnement, des Srs Mouret, le Maire, Dubouffet & Cordelet. Les Srs Blavet, Guignon, & Mondonville ont executé differens *Concerto* sur la Flûte & le Violon, avec une précision admirable; le dernier Concert fut terminé par un nouveau Motet du Sr Mondonville, qui fut fort applaudi par une très-nombreuse assemblée.



A SON EMINENCE

M. LE CARDINAL DE FLEURY,

Par M. de la Soriniere, en Anjou,

FLEURY, l'on voit en ta Personne,
Par un assemblage divin,
Briller Richelieu, Mazarin;
Et le Monde entier qui s'étonne;
Quand par un concours si puissant
Le Ciel en toi seul les rassemble,
Conclus que tu dois vivre autant
Qu'ils ont vécu tous deux ensemble.

Ainsi soit-il.

*LETTRE écrite d'Orleans le 28. Mars
1740, au sujet du choix que le Roy a fait
de M. Pajot, Intendant de Montauban,
pour remplacer feu M. de Baussan, dans
l'Intendance d'Orleans, & de l'arrivée de ce
nouvel Intendant dans cette dernière Ville.*

NOus avons vû, M., dans le Mercure de France de Fevrier, l'Article qui concerne la mort subite de M. de Baussan, arrivé le 26. Fevrier. La Lettre de M. L. C. D. exprime parfaitement & au vrai la tristesse générale répandue dans notre Ville à la nouvelle de cette mort, & les regrets de tous nos Citoyens

Citoyens sur une si grande perte ; elle ne pouvoit être mieux réparée que par le choix que le Roy a fait de M. Pajot, pour remplacer cet illustre Magistrat. Les grandes qualités de notre nouvel Intendant sont si généralement connues & lui ont mérité une préférence si marquée, que je n'entrerai dans aucun détail à ce sujet ; il suffira de vous dire qu'il arriva en cette Ville avanthier au soir, où, suivant l'usage, il reçut les Complimens de tous les Corps ; les Chefs des Compagnies qui ont porté la parole, s'en sont parfaitement bien acquittés. M. Vandenbergue, Lieutenant Général de Police & Prévôt, vient de se distinguer à son ordinaire, à la tête de sa Compagnie, par l'éloquence qui lui est si naturelle, & dont il a tant de fois donné des preuves dans la Place d'Avocat du Roy du Présidial, qu'il a remplie avec aplaudissement.

Son Compliment a été fort goûté ; j'étois présent, & ma mémoire s'est trouvée assez heureuse pour le pouvoir retenir. Le caractère de feu M. de Bauffan & celui de son digne successeur, m'ont paru rendus dans ce petit Discours avec tant de vérité, de précision & d'élégance, que je l'ai crû digne de l'impression ; je vous l'envoie pour en faire part au Public par la voye du Mercure de France, si vous en jugez comme moi. Pour revenir à M. notre Intendant, il a reçu ces Complimens avec toute l'affabilité & la politesse imaginable ; il a fait l'accueil le plus favorable & le plus gracieux à tous ceux qui lui ont rendu leurs devoirs. Un tel début ne doit-il pas nous faire espérer l'avenir le plus heureux & le plus agréable sous son Administration à J'ai l'honneur d'être, &c.

COMPLIMENT fait le 28. Mars 1740
à M. Pajot , par M. Vandenbergue , Lieu-
tenant General de Police & Prévôt d'Or-
leans , à la tête de sa Compagnie.

M O N S I E U R ,

La perte précipitée que nous venons de faire d'un Magistrat que nous chérissions & qui nous aimoit , ne pouvoit être plus heureusement réparée que par le choix que le Roy a fait de votre Personne, pour le remplacer; nous allons retrouver en vous sa douceur, son humanité, ses soins actifs, prévenans & officieux, son amour pour le bien public.

Superieur comme lui, M., au nombre, au poids, à l'embarras des affaires, nous avons déjà appris avec quel degré de lumieres vous les approfondissez, avec quelle égalité vous les pesez, avec quelle diligence vous les expediez.

Ces rares & précieuses qualités, qui ont percé à travers l'éloignement des lieux qui nous en déroboit l'éclat, rapprochées maintenant de leur centre & de leur séjour naturel, vont croître encore & se reproduire parmi nous avec plus de force & de vivacité que jamais.

Permettez-nous, M., de leur envier pour quelque temps les hautes récompenses qui leur sont destinées, afin d'en mieux goûter le prix & les douceurs, de les voir plus long temps faire les délices & l'ornement de notre Patrie, & y graver dans la memoire de nos Citoyens le modele parfait d'un Gouvernement heureux.

SUPLE-

**SUPPLEMENT à l'Article de la Pompe
Funebre, &c. du Duc de BOURBON.**

Pour achever de remplir nos engagemens à l'occasion de la Mort & des Obseques du Duc de Bourbon, nous commencerons par donner ici l'Inscription que nous avons reçûe un peu tard, gravée sur une lame de cuivre, pour être mise sur le Caveau destiné à la sépulture de ce Prince, dans l'Eglise Collégiale de S. Martin.

ICI EST LE CORPS DE TRES-HAUT
TRES-UISSANT ET TRES-EXCELLENT PRINCE
MONSEIGNEUR LOUIS-HENRI DUC DE BOURBON,
PRINCE DE CONDE', PRINCE DU SANG,
DUC D'ENGUIEN ET DE GUISE,
PAIR ET GRAND-MAÎTRE DE FRANCE,
GOUVERNEUR ET LIEUTENANT GENERAL
POUR LE ROY EN SES PROVINCES
DE BOURGOGNE ET DE BRESSE,
CHEVALIER COMMANDEUR DES ORDRES DU ROY
ET CHEVALIER DE LA TOISON D'OR,
DECEDE' A CHANTILLY LE XXVII. JANVIER
M. DCC. XL.
AGE' DE XLVII. ANS, V. MOIS ET IX. JOURS.

Requiescat in pace.

Avant que d'entrer dans quelque détail au sujet de l'Eglise où s'est faite cette inhumation, il est à propos de parler de la Ville, nommée aujourd'hui Enguyen-Montmorency, de laquelle l'Eglise, qu'on vient de nommer, fait le principal ornement.

H iiij La

La Ville de Montmorency, qui a donné le nom à l'une des plus anciennes & des plus grandes Maisons du Royaume, est située sur une Eminence, environ à quatre lieues de Paris & à deux de Saint Denis, bornée d'un côté par une Forêt de six lieues d'étendue, & d'un autre par une belle & longue Vallée très-fertile, connuë sous le nom célèbre de Vallée de Montmorency; la Vallée est environnée d'un grand nombre de Villages, qui dépendent tous de la Haute, Moyenne & Basse Justice du Seigneur de Montmorency.

Cette grande & importante Seigneurie, dont le Chef Lieu a toujours passé pour l'une des principales Places de tout le *Parisis*, a porté de temps immémorial le Titre de *Baronie*, relevant immédiatement de la Couronne, sous la Redevance d'un Faucon d'or. Plus de 600. Fiefs ont relevé continuellement de son Domaine, dès l'établissement des Fiefs aux Us & Coutumes de France & du Vexin. Elle a Châtellenie, Prévôté, & tous les autres Droits qui appartiennent aux plus Hauts-Seigneurs.

Montmorency est aussi le Siege du premier Doyen Rural du Diocèse de Paris, lequel a plus d'étendue qu'aucun des autres Doyennés, ayant plus de 100. Paroisses dans son District.

Il y a à Montmorency une Eglise Collegiale & Paroissiale, dédiée à S. Martin, fondée depuis si longtemps, dit un célèbre Historien, par un Seigneur du Lieu, que la révolution des siècles a fait perdre la mémoire du nom du Fondateur. Il est cependant certain que par cette Fondation le droit de donner les Canonics & Prébendes de cette Eglise a depuis passé à tous ses Successeurs, Seigneurs de Montmorency. Nous allons parler bien-tôt de la même Eglise avec plus d'étendue.

On voit tout auprès les ruines d'un vieux Château;
autrefois

autrefois renommé & réputé l'un des plus forts de tout le Pays. Selon quelques Auteurs , ce Château arrêta l'Armée de l'Empereur Othon II. lequel en l'année 998. venoit assiéger Paris. Environ cent ans après il soutint les efforts de celle du Roy Louis le Gros. Les Anglois le ruinerent , ainsi que les murs de la Ville , pendant la prison du Roy Jean.

Il y a dans le Territoire de Montmorency plusieurs anciens Prieurés , Hôpitaux , &c. de la Fondation des Seigneurs de ce nom , entre lesquels le Prieuré de *Dueil* doit pour reconnoissance aux quatre Fêtes Solemnelles rendre certains devoirs. Enfin cette importante Baronie , la première & la plus grande de tout le Royaume , fut érigée en Duché & Pairie par le Roy Henry II. en faveur d'Anne de Montmorency , Maréchal , puis Grand Maître , & Connétable de France. Les Lettres d'Erection , datées de Nantes au mois de Juillet 1551. portent qu'elles furent données en présence du Cardinal de Loraine , de Jean Bertrand , Chevalier , Conseiller au Conseil Privé , & Garde des Sceaux , du Seigneur de Sedan , Chevalier de l'Ordre , Maréchal de France , & autres Seigneurs.

Mais revenons à l'Eglise de Montmorency , telle qu'on la voit aujourd'hui.

Elle a été bâtie , ou plutôt rebâtie , dans le XVI. siècle , sur une butte formée par les ruines & des décombres d'une autre très-ancienne Eglise & peut-être de l'ancien Château , par les soins de Guillaume de Montmorency , Conseiller & Chambellan des Rois Charles VIII. Louis XI. & François I. Chevalier d'honneur de Louise de Savoye , Mere du Roy , Gouverneur de la Bastille , de Vincennes , & de S. Germain en Laye , lequel étoit fils unique de Jean de Montmorency II. du Nom , Grand Chambellan de France , &c. et de Margueritte d'Orge-

Et v mont ,

mont, sa seconde femme. En fouillant la terre pour construire le Caveau destiné à la Sépulture du Duc de Bourbon, on a trouvé des vestiges de la première Eglise, sçavoir, la naissance de la voûte, & de gros Piliers qui la soutenoient.

L'Histoire remarque que ce Seigneur, après avoir dignement servi l'Etat, principalement pendant la prison de François I. et dans le Traité fait à cette occasion entre Henry VIII. Roy d'Angleterre, et Louise de Savoye, sa Mere, Régente de France, ne s'occupa plus que de la Religion et des Ouvrages de piété; c'est dans cet esprit qu'il fit rebâtir l'Eglise de Saint Martin de Montmorency. On y voit partout l'Ecu de ses Armes, au Portail, aux Voutes, aux Vitres et aux Sieges des Chanoines, parti de Montmorency, et parti de Pot, à cause d'Anne Pot, son Epouse.

De plus, à l'un des Piliers du Chœur est attaché le Portrait du même Restaurateur de cette Eglise, peint sur bois à demi corps, et assés bien peint dans une attitude toute dévote, les mains jointes, & le visage abattu d'une pieuse tristesse, son habit est une Robe fourée, à manches étroites, fendues au milieu du bras, avec le Colier de l'Ordre du Roy; duquel pend l'Ecu de S. Michel. Au haut du Tableau sont écrits ces mots : DIEU AYDE AV PREMIER XPIEN. Au bas du Tableau, entre le Buste et la bordure, sont écrits ces Vers en caracteres presque Gothiques.

Le Baron de Montmorency,

Nommé Guillaume pres ainsi

Quest cy pourtrait & l'an mil en date

Cinq cent vingt & cinq pour bon acte

Rediffya ce Temple jci.

Cc

Ce Portrait fut gravé en 1622. par Jean Picart, pour entrer dans l'Histoire de la Maison de Montmorency, à laquelle travailloit alors le sçavant André Duchesne. Il y est placé, Liv. V. Chap. I. p. 362. Ce Seigneur mourut le 24. May 1531. et fut inhumé dans le Chœur de l'Eglise dont nous parlons, avec Anne Pot, son Epouse. On y voit leur Mausolée élevé dans le milieu. Il est de Marbre noir, avec les ornemens convenables, et au-dessus sont leurs Figures de grandeur naturelle en Marbre blanc. Autour du Marbre noir, sur lequel ces deux Figures sont couchées, on lit cette double Inscription en Lettres d'or. D'un côté : *Cy gist haut & puissant Seigneur Monseigneur Messire Guillaume de Montmorency, premier Baron de France, jadis Seigneur dudit Montmorency, d'Escouen & de Chantilly, Conseiller & Chambellan ordinaire du Roy notre Sire, & Chevalier de son Ordre, qui trépassa le XXIII. jour de May, l'an mil cinq cent trente-ung.* Et de l'autre côté : *Cy gist noble Dame Madame Anne Pot, femme dudit Seigneur, jadis Dame de Château-Neuf de la Roche de Thorcy de la Prune-au-Pot & de Damville, qui trépassa le XXIII. jour de Fevrier, l'an mil V^C & dix. Priez pour tous.*

Guillaume de Montmorency ne vécut pas assés pour l'entiere perfection de cette Eglise. Cela étoit réservé à la pieté de son second Fils, Anne de Montmorency, l'un des plus grands Hommes de sa Maison, et qui l'a le plus illustrée. En l'année 1617. son Petit-fils Henry II. Duc de Montmorency, Pair et Maréchal de France, Gouverneur et Lieutenant Général de Languedoc, donna la même Eglise aux Prêtres de la Congrégation de l'Oratoire, qui forment encore aujourd'hui le Chapitre de la Collegiale, & desservent la Paroisse.

Notre dessein n'est pas de parler de tous les Tom-
beaux

beaux et autres Monumens funebres , qui sont élevés dans le Chœur, et dans la Nef de cette Eglise, qui est toute remplie de Statuës, de Devises, d'Armoiries, de Cris de guerre des Seigneurs de Montmorency, sans parler du Vitrage, qui est parfaitement beau, et tout historié. On y distingue surtout Guillaume de Montmorency, ses fils et ses filles, Odet, Cardinal de Châtillon, Anne de Montmorency, V. Connétable, sa nombreuse Famille, et quelques Seigneurs des branches Collatérales. Ce détail nous meneroit trop loin.

Mais nous ne sçaurions nous dispenser, avant que de finir ce Mémoire, de donner une attention singulière à ce qui regarde le Grand Connétable que nous venons de nommer, tant à cause de la part qu'il a eue au rétablissement & à la perfection de l'Eglise de Montmorency, que parce qu'on ne sçauroit omettre une Description particulière de son Mausolée, le plus grand et le plus superbe qu'on puisse voir en France, et le principal ornement de l'Eglise dont il est ici question. Ce que nous réservons pour la dernière Partie de notre Supplément aux Obseques du Duc de Bourbon, dans un autre Mercure.

**PROMOTION de Maréchaux de Camp
& de Brigadiers, faite le 15. Mars dernier.**

MARÉCHAUX DE CAMP.

Jean-Gabriel de *Fay d'Ashies*, Comte de Silly, Lieutenant-Colonel du Régiment Colonel Général de Dragons, Brigadier du 20. Février 1734.

N. de Zurlauben, du Canton de Zug, Capitaine d'une Compagnie dans le Régiment des Gardes Suisses,

Suiffes , du 9. Janvier 1709. Brigadier du premier Août 1734.

N. *de la Quesse, Sr de Valcourt*, Mestre de Camp, Commandant une des Brigades du Régiment Royal des Carabiniers, du mois d'Octobre 1733. & Brigadier du premier Août 1734.

Louis-François *de Gautier, Marquis de Chiffreville*, en Normandie, Premier Sous Lieutenant de la seconde Compagnie des Mousquetaires de la Garde du Roy, Brigadier du premier Août 1734.

Louis-Denis *de Brizay de Denonville*, appelé le Comte de *Brizay*, Premier Cornette de la Compagnie des Cheval-Legers de la Garde, Brigadier du premier Août 1734.

François-Louis-Martial *de Montiers, Comte de Merinville*, Capitaine-Lieutenant de la Compagnie des Gendarmes de la Reine, du 26. Mars 1719. Brigadier du premier Août 1734.

Nicolas *de Bay-Damas, Marquis de Digoine*, successivement Cornette en 1695. Capitaine de Cavalerie en 1701. & Major en 1708. Exempt des Gardes du Corps en 1709. Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis en 1713. Mestre de Camp de Cavalerie, à Brevet en 1718. Ayde-Major de la Compagnie des Gardes du Corps d'Harcourt, Enseigne de cette Compagnie au mois de Mars 1733. & enfin Lieutenant en 1734. Brigadier du Premier Août 1734.

Claude *d'Anjony de Foix*, Baron d'Anjony & de la Nobre, Enseigne des Gardes du Corps, du 13. Janvier 1731. Brigadier du premier Août 1734.

Gilbert-Honoré *de Chabannes Saignes*, Seigneur de Mariol, en Bourbonnois, de Genfac, Lieutenant de la premiere Compagnie des Gardes du Corps, depuis le mois de Decembre 1738. & auparavant Enseigne, Brigadier du premier Août 1734.

N.

N. de Montgibaut, Enseigne des Gardes du Corps
Brigadier du premier Août 1734.

Jean-Claude de Lastic, Marquis de S. Jal, Vi-
comte de Beaumont, Seigneur de Chambouline, Ga-
briac, Lieutenant des Gardes du Corps, depuis le
mois de Février 1727. auparavant Mestre de Camp
de Cavalerie, Brigadier du premier Août 1734.

Charles de Martel d'Emalleville, appelé le Che-
valier de Martel, Sous-Lieutenant de la Compagnie
des Cheval-Legers de Bretagne, Brigadier du pre-
mier Août 1734.

Theophile de Maupeou, Seigneur des Sablonie-
res, Colonel du Régiment de Bigorre, du 6. Mars
1719. Brigadier du premier Août 1734.

Emeric Cassagnet de Tilladet Lomagne Narbonne,
Marquis de Fimarcon, Colonel-Lieutenant du Ré-
giment de Bourbon, Infanterie, du 6. Mars 1719.
Brigadier du premier Août 1734.

Paul-Jérôme Phélypeaux, Marquis de Pontchar-
train, Capitaine-Lieutenant de la Compagnie des
Gendarmes Anglois, Brigadier du prem. Août 1734.

Louis-Antoine de la Roche, Marquis de Rambou-
rs, & de Fontenillet, Colonel du Régiment de
Navarre, du 6. Mars 1719. Brigadier du premier
Août 1734.

Louis René-Edouard Colbert, Comte de Maulé-
vrier, Colonel du Régiment de Piémont, Infante-
rie, du 6. Mars, 1719. Brigadier du premier Août
1734.

Jean-Baptiste-Joachim Colbert, Marquis de Crois-
sy, Capitaine des Gardes de la Porte du Roy, Co-
lonel du Régiment Royal, Infanterie, du 6. Mars
1719. Brigadier du premier Août 1734.

Pierre-Joseph Chapelle, Marquis de Jumilhac, en
Perigord, Capitaine-Lieutenant de la premiere
Compagnie des Mousquetaires de la Garde, du 23.

Mai

Mai 1738. après en avoir été successivement , depuis 1719. Cornette, Enseigne & Sous-Lieutenant, Brigadier du premier Août 1734.

Louis Engelbert, Comte de la Marck Lumain, Marquis de Vardes, Colonel d'un Régiment d'Infanterie, du 10. Juillet 1719. Brigadier du premier Août 1734.

● Emmanuel-Dieudonné, Marquis d'Hautesfort, Colonel-Lieutenant du Régiment de Condé, Infanterie, du premier Octobre 1719. Brigadier du premier Août 1734.

Paul-François de l'Hospital, de la Branche des Comtes de Choisy, aînée de la Maison, appelé ci-devant le Marquis de Vitry & à présent le Marquis de l'Hospital, nommé Ambassadeur du Roy auprès du Roy des deux Siciles, au mois de Juillet de l'année dernière, ci-devant Mestre de Camp d'un Régiment de Dragons, par commission du 29. Mai 1725. & auparavant Enseigne des Gendarmes de la Garde du Roy, depuis 1719. Brigadier du premier Août 1734.

N. de Monnin, Brigadier du premier Août 1734. Colonel d'un Régiment Suisse, du 16. Août 1739. dont il étoit auparavant Lieutenant-Colonel, avec Brevet de Colonel.

Louis-Charles Gouffier, Marquis d'Heilly, appelé le Marquis de Gouffier, Mestre de Camp Lieutenant du Régiment de Condé, Cavalerie, du 24. Novembre 1719. Brigadier du premier Août 1734.

Raoul-Antoine de Saint Simon, Comte de Courtaumer, Capitaine au Régiment des Gardes Françaises, du 22. Decembre 1719. Brigadier du premier Août 1734.

Joseph-André d'Ancezune d'Oraison de Caderousse, du Comtat Venaissin, appelé le Marquis d'Ancezune, Mestre de Camp d'un Régiment de Cavalerie,

valerie , Brigadier du premier Août 1734.

Gui-Michel *de Durfort de Lorges* , *Duc de Randan* , Lieutenant Général au Comté de Bourgogne , Mestre de Camp d'un Régiment de Cavalerie , Brigadier du premier Août 1734.

Jean-Paul *Bochart* , *Comte de Champigny* , Capitaine d'une des Compagnies des Grenadiers du Régiment des Gardes Françaises , du 2. Mai 1733. & auparavant Capitaine d'une Compagnie ordinaire dans le même Régiment , du 25. Avril 1720. Brigadier du premier Août 1734.

Louis-Marie *de Sainte Maure* , *Marquis de Chaux & d'Archiac* , appelé le Comte de Sainte Maure , Premier Ecuyer , Commandant la Grande-Ecurie du Roy , Mestre de Camp du Régiment Royal Etranger , du 5, Mai 1720. Brigadier du premier Août 1734.

Louis-Leon *Potier* , *Comte de Tresmes* , Mestre de Camp du Régiment de Cavalerie de Gêvres , depuis 1726. & auparavant Lieutenant de Vaisseaux.

Joseph-Marie *Duc de Boufflers* , Pair de France , Gouverneur & Lieutenant Général de la Flandres Francoise & du Hainault , Gouverneur des Ville & Citadelle de Lille , Grand-Bailly de Beauvais , & Lieutenant Général du Beauvoisis , Colonel du Régiment de Bourbonnois , du premier Juillet 1727. & auparavant d'un autre Régiment d'Infanterie , Brigadier du premier Août 1734.

Anne *de Montmorency-Luxembourg* , appelé le Comte de Montmorency , Colonel d'un Régiment d'Infanterie du premier Janvier 1721.

Erasme *de Contade* , Colonel du Régiment d'Auvergne , & auparavant de celui de Flandres , ci-devant Capitaine d'une Compagnie dans le Régiment des Gardes Françaises , Brigadier du 18. Octobre 1734.

Jean-

Jean-Baptiste-François *de Villemeur*, Colonel du Régiment de Bassigny, du 5. Octobre 1730. & auparavant Sous-Lieutenant de la Compagnie des Grenadiers à cheval, Brigadier du 18. Octobre 1734.

BRIGADIER D'INFANTERIE.

N. *de Vigier*, du Canton de Soleure, Capitaine d'une des Compagnies du Régiment des Gardes Suisses, du 7. Mai 1712.

Armand-Gabriel *Comte de Razilly*, successivement Enseigne, Sous-Lieutenant, Lieutenant, & enfin Capitaine dans le Régiment des Gardes Françaises, reçu le 30. Mai 1726.

Gui-Marie *de Lopriac de Coetmadeuc, Comte de Donges*, Colonel du Régiment de Soissonnois, par Commission du 24. Février 1738., & auparavant Capitaine de Cavalerie dans le Régiment de Courtanvaux, avec Commission de Mestre de Camp.

Cesar Phœbus François *Comte de Bonneval*, successivement Lieutenant de Cavalerie dans le Régiment de Toulouse le 16. Janvier 1719. Capitaine dans le même Régiment le 7. Avril suivant, & Colonel du Régiment de Poitou, le 19. Février 1723. La Généalogie de la Maison de Bonneval a été rendue publique pour la première fois dans le Supplément du Dictionnaire Historique de Moreri de 1735.

Louis François *Damas, Marquis d'Anlezy*, Colonel du Régiment de Nice par Commission du 9. Avril 1724. Premier Gentilhomme de la Chambre du feu Duc de Bourbon & à présent du Prince de Condé.

Jean François *de Marnieres, Chevalier de Guer, Breton*, successivement Enseigne, Sous-Lieutenant, Lieutenant, & enfin Capitaine dans le Régiment des Gardes Françaises, reçu le 10. Décembre 1725.

Louis-Gabriel *des Acres, Comte de l'Aigle*, en Normandie, Colonel-Lieutenant du Régiment d'Enghien.

ghien , par Commission du 15. Avril 1726.

N. *Guerin, Sieur de la Motte*, successivement Enseigne , Sous-Lieutenant, Lieutenant, & enfin Capitaine d'une Compagnie dans le Régiment des Gardes Françaises , reçu le 5. Mai 1726.

N. *Baron de Travers d'Ortenstein*, Colonel d'un Régiment de Grisons , créé le premier Juin 1734.

Louis-Cesar *de la Baume le Blanc, Duc de la Valliere*, Pair de France, Gouverneur & Sénéchal de Bourbonnois , Colonel d'un Régiment d'Infanterie , par Commission du premier Juillet 1727.

Charles *de Beziade, Marquis d'Avarey*, sur Loire , d'abord Capitaine de Dragons dans le Régiment d'Armenonville , puis second Cornette de la premiere Compagnie des Mousquetaires de la Garde du Roy , au mois de Janvier 1729. & ensuite Colonel du Régiment de Nivernois , par Commission du 12. Octobre 1734. au lieu & place de feu Jean de Beziade , Marquis d'Avarey , son frere aîné, mort des blessures qu'il avoit reçues à la Bataille de Guastalla.

Edouïard *Fitz-James*, apellé le Comte de Fitz-James , Colonel du Régiment de Berwick , Irlandois , par Commission du 22. Decembre 1729.

N. *Vicomte de Dillon*, Lord d'Irlande, Colonel d'un Régiment Irlandois , par Commission du 5. Fevrier 1733.

Charles-Michel-Gaspard , *Comte de Saulx-Tavannes*, Colonel du Régiment de Quercy , par Commission du 10. Janvier 1731.

Charles-François-Christian *de Montmorency-Luxembourg*, *Prince de Tingry*, d'abord Colonel du Régiment de Soissonnois , par Commission du 2. Fevrier 1731. puis du Régiment de Touraine , par autre Commission du 24. Fevrier 1738.

Arnaud *de Bourbon, Comte de Malaussé*, Colonel du

du Régiment d'Agenois, par Commission du mois d'Août 1731.

René-Marie *de Froulay, Marquis de Tessé*, Colonel d'un Régiment d'Infanterie, le 25. Septembre 1731. puis de celui de la Reine, Premier Ecuyer de la Reine.

Charles-Auguste *Duc de Rochecouart-Mortemar*, Pair de France, Premier Gentilhomme de la Chambre du Roy, Colonel d'un Régiment d'Infanterie, par Commission du 15. Decembre 1731.

N. *d'Audibert, Marquis de Lussan*, Premier Gentilhomme de la Chambre du Comte de Charolois, Colonel du Régiment de la Sarre, par Commission du premier Decembre 1734.

N. *du Terme du Saux*, Lieutenant-Colonel du Régiment de l'Isle de France.

BRIGADIER DE CAVALERIE.

Gaspard *de Sabran, des Comtes de Forcalquier*, appelé le Marquis de Sabran, Chevalier de l'Ordre Militaire de S Louis, Mestre de Camp d'un Régiment de Cavalerie, par Commission du 24. Fevrier 1738. ayant auparavant Commission de Mestre de Camp, ci-devant Lieutenant des Gardes de feu de la Duchesse de Berry.

Louis-Jacques *de Calonne, Marquis de Courtebonne*, Lieutenant pour le Roy en la Province d'Artois, Mestre de Camp de Cavalerie, Sous-Lieutenant des Gendarmes de la Reine.

Louis-Jean-Jacques *de l'Isle, Marquis de Marivaux*, fait successivement second, puis premier Cornette des Chevaux-Legers Dauphins, Mestre de Camp de Cavalerie, Sous-Lieutenant des Gendarmes de Bretagne, & depuis le 15. Avril 1738 Capitaine-Lieutenant de cette dernière Compagnie.

Louis-Imbert *de Beaumont d'Arrichamp*, appelé le

le Chevalier de Beaumont , Exempt des Gardes du Corps du Roy , dans la Compagnie de Villeroy , & Mestre de Camp de Cavalerie.

N. *de Vendeuil* , Enseigne des Gardes du Corps du Roy dans la Compagnie d'Harcourt , auparavant Exempt , avec Brevet de Mestre de Camp. Il est fils d'Albert-François Clerambault de Vendeuil , Seigneur de Dieudonné , S. Germain , &c. Gouverneur de Pecquais , en Languedoc , Grand-Bailly d'Orleans , & Mestre de Camp du Régiment Dauphin , Cavalerie , mort le 5. Avril 1712. âgé de 26. ans , & de Magdeleine-Elizabeth de Meulles , Dame de la Source , près d'Orleans , morte le 30. Mai de la même année 1712.

Alexandre *de Johanne* , Chevalier de Saumerj , Exempt des Gardes du Corps du Roy dans la Compagnie de Villeroy , Mestre de Camp de Cavalerie , & Gouverneur de Mezieres , du mois de Sep. 1738.

N. *de Montbel* , Chevalier de Champeron , successivement Exempt des Gardes du Corps , Ayde-Major de la Compagnie Ecoissoise , Mestre de Camp de Cavalerie , & Ayde-Major des Gardes du Corps du Roy , depuis le mois de Juillet 1729.

Louis-Antoine *de Bernage* , Seigneur de Chaumont , Capitaine-Lieutenant des Cheval-Legers de Berry , depuis le mois de Mars 1734. & auparavant Sous-Lieutenant des Gendarmes d'Anjou , & Mestre de Camp de Cavalerie.

N. *Comte de Relingue* , Enseigne de la Compagnie des Gendarmes Anglois , Mestre de Camp de Cavalerie.

René-Ismidon-Nicolas *de Prunier* , Marquis de S. André & de Virieu , Sous-Lieutenant de la Compagnie des Cheval-Legers Dauphins , depuis le mois d'Avril 1738. & auparavant Enseigne de celle des Gendarmes de Berry , & Mestre de Camp de Cavalerie.

Jacques

Jacques *Tannequi le Veneur, Marquis de Tillieres*, successivement Guidon des Gendarmes d'Orleans, Premier Cornette & ensuite Sous-Lieutenant des Cheval-Legers de la Reine, Capitaine-Lieutenant des Cheval-Legers de Bretagne, le 25. Mars 1734. & en dernier lieu des Gendarmes Dauphins, le 15, Avril 1738.

Henri-Louis Chevalier *d'Aguesseau*, successivement Cornette de Cavalerie dans le Régiment de la Reine, Guidon des Gendarmes d'Anjou, en Février 1721. Mestre de Camp de Cavalerie au mois de Juin suivant, Enseigne de la même Compagnie, Sous-Lieutenant de celle des Gendarmes d'Orleans, Capitaine-Lieutenant de celle des Cheval-Legers d'Anjou, le 25. Mars 1734. & ensuite de celle des Gendarmes de Flandres, au mois de Novembre de la même année.

Charles-Armand *de Pons, Comte de Roquefort*, appelé Vicomte de Pons, Mestre de Camp d'un Régiment de Cavalerie, depuis le mois de Juillet 1735. & auparavant Mestre de Camp réformé.

Charles-Maximilien *de Fiennes, des Vicomtes de Fruges & Comtes de Lumbres*, appelé le Marquis de Fiennes, Mestre de Camp d'un Régiment de Cavalerie depuis le mois de Juin 1735. & auparavant Mestre de Camp de Cavalerie à Brevet, & Capitaine d'une Compagnie dans le Régiment Royal des Cuirassiers.

N. *de Fougères*, Mestre de Camp de Cavalerie.

Philippe-François *de Montmorency, Comte de Loigny*, Seigneur de Coilly, Mestre de Camp à Brevet, & Capitaine de Cavalerie dans le Régiment de Pen-thievre, ci-devant Toulouse.

François-Marie *de Foüilleuse, Marquis de Flavacourt*, Mestre de Camp de Cavalerie, Grand-Bailly de Gravelines, Bourbourg, Gisors, les Andelis, & Vernon.

N,

N. *de Ronty, Vicomte de Suzy*, Enseigne des Gardes du Corps du Roy dans la Compagnie Ecoissoise, dont il étoit ci-devant Exempt, avec Commission de Mestre de Camp de Cavalerie.

Jacques-Charles Marquis *de Crequy*, Chef du Nom & Armes de sa Maison, Seigneur de Souverain-Moulin, Baron de Benchen, Mestre de Camp de Cavalerie de 1722. Commandant une des Brigades du Régiment Royal des Carabiniers depuis le mois de Mai 1735. Chambellan du Duc d'Orleans.

Michel-Charles-Dorothée *de Roncherolles, Marquis de Pont S. Pierre*, Mestre de Camp du Régiment Royal des Cravates, par Commission du 12. Avril 1725. auparavant Lieutenant dans le Régiment du Roy.

Arnaud-Paul *de Fieubet*, Seigneur de Sivry, Enseigne & auparavant Guidon de la Compagnie des Gendarmes de la Garde du Roy en 1726. & Mestre de Camp de Cavalerie. Il avoit été auparavant Officier dans le Régiment du Roy.

François-Charles *de Levis, Marquis de Châteaumorand*, appelé le Comte de Levis, Mestre de Camp d'un Régiment de Cavalerie, par Commission du 4. Mars 1727.

René-Huges Timoleon *Comte de Cossé*, d'abord Capitaine dans le Régiment de Cavalerie de Brissac, puis Mestre de Camp de ce Régiment, par la démission du feu Duc de Brissac, son frere, le 6. Septembre 1727. & ensuite Mestre de Camp du Régiment Royal Piémont.

N. *de Molettes, Marquis de Morangiez*, Premier Sous-Lieutenant des Gendarmes de la Garde, Mestre de Camp de Cavalerie.

N. *de Grauches, Comte de Chepy*, en Picardie, Mestre de Camp d'un Régiment de Cavalerie, par Commission du 7. Août 1728.

Louis

Louis-Marie-Augustin *d'Aumont de Roche-Baron*, Duc d'Aumont, Pair de France, Premier Gentilhomme de la Chambre du Roy, Mestre de Camp d'un Régiment de Cavalerie, par Commission du 14. Août 1728.

Anne-Armand *Marquis de Rosen*, Mestre de Camp d'un Régiment de Cavalerie, par Commission du 14. Avril 1729.

Charles-Emmanuel *de Vassé*, appelé le Vidame du Mans-Vassé, Mestre de Camp d'un Régiment de Cavalerie, par Commission du 4. Mars 1730.

Louis *de Noailles*, Duc d'Ayen, Gouverneur Général des Comtés & Vigueries de Roussillon, Conflans, & Cerdagne, Gouverneur particulier des Ville, Château & Citadelle de Perpignan, Gouverneur & Capitaine des Chasses de S. Germain en Laye, & Capitaine de la Première Compagnie des Gardes du Corps du Roy, le tout en survivance, Mestre de Camp du Régiment de Cavalerie de Noailles, par Commission du 4. Mars 1730.

Leon François *Le Gendre de Lormoy*, Mestre de Camp Lieutenant du Régiment Colonel Général de la Cavalerie, par Commission du premier Septembre 1730. & auparavant Capitaine de Dragons.

François-Emmanuel *de Crussol d'Usez*, appelé le Marquis de Crussol de Salles, Mestre de Camp Lieutenant du Régiment de Bourbon, Cavalerie, par Commission du premier Octobre 1730. & auparavant Capitaine dans le même Corps.

N. *de Casaux*, Chevalier de Nefrier, Enseigne des Gardes du Corps du Roy dans la Compagnie de Villeroy, depuis le mois d'Août 1731. & auparavant Lieutenant Colonel du Régiment de Cavalerie de Lambesc, depuis Beaucaire, avec Commission de Mestre de Camp.

Charles *de Rohan*, Prince de Soubise, Capitaine-Lieutenant

Lieutenant des Gendarmes de la Garde du Roy ; reçu à cette Charge le 11. Novembre 1734. Il étoit auparavant Guidon de cette Compagnie , depuis le mois de Mai 1732.

N. *Baron d'Escayeu*l, qui, étant Lieutenant Colonel du Régiment du Roy , Cavalerie , avec Commission de Mestre de Camp , fut fait Enseigne des Gardes du Corps dans la Première Compagnie au mois de Mars 1733. Il en devint Lieutenant au mois d'Avril 1735.

Michel Ferdinand *d'Albert d'Ailly* , Duc de Picquiny , Pair de France , d'abord Colonel d'un Régiment d'Infanterie , par Commission du 22. Juillet 1731. puis Cornette des Cheval-Legers de la Garde du Roy au mois de Mai 1733. & enfin Capitaine-Lieutenant de cette Compagnie , par la démission du Duc de Chaunes , son Pere , le 19. Fvrier 1735.

BRIGADIERS DE DRAGONS.

Henri-Claude *Chevalier d'Harcourt* , Mestre de Camp d'un Régiment de Dragons , par Commission du premier Septembre 1728. auparavant Cornette de la Compagnie des Cheval-Legers de Berri. Il est frere du Duc d'Harcour , du Comte de Beuvron , & de l'Abbé d'Harcourt.

N. *de la Pierre* , Marquis de Fremur , Malouin , Mestre de Camp Lieutenant du Régiment Colonel Général des Dragons , par Commission du 27. Fvrier 1717. & auparavant Capitaine dans ce Régiment.

Jean-Baptiste *Fleuriau* , Marquis d'Armenonville , Gouverneur & Grand Bailly de Chartres , Bailly d'Epée de Bar sur Seine , Mestre de Camp d'un Régiment de Dragons , par Commission du 14. Décembre 1717.

Louis *Marquis de Bauffremont* , Gouverneur de
Seissel

Seiffel, Mestre de Camp d'un Régiment de Dragons, par Commission du 4. Decembre 1730.

Michel *Chamillart*, Comte de la Suse, au Maine, Grand Maréchal des Logis de la Maison du Roy, d'abord Capitaine d'une Compagnie de Cavalerie au Régiment de Montrevel, au mois de Decembre 1726. puis Mestre de Camp d'un Régiment de Dragons, le 3. Mai 1731.

Antoine-Chrétien *Nicolas*, Chevalier de l'Ordre de S. Jean de Jerusalem, Mestre de Camp d'un Régiment de Dragons, par Commission du 2. Juillet 1731. & auparavant Capitaine dans le même Régiment.

André-Hercule *de Rosset*, Duc de Fleury, Pair de France, Seigneur de Floranges, successivement Enseigne dans le Régiment d'Angoumois le 4. Août 1726. Lieutenant dans le même Régiment le 11. Fevrier 1727. Lieutenant dans celui de la Marine le 15. Fevrier 1728. Capitaine dans le même Corps le 2. Fevrier 1730. Colonel de celui d'Angoumois le 27. Decembre 1731. & enfin Mestre de Camp du Régiment Royal Dragons le 10. Mars 1734. Sénéchal de Carcassonne, de Limoux & de Beziers le 24. Juin suivant, & Gouverneur d'Aigues-mortes, en survivance le 2. Septembre de la même année.

DISPOSITION des Régimens vacans
par la Promotion du 15. Mars 1740.
faite le même jour.

I N F A N T E R I E.

L'agrément du Régiment de Navarre a été donné à Jean-Victor *de Rochechoüart*, Comte de Mortemart, Colonel de celui de Dauphiné, du 20. Fevrier 1734.

Celui du Régiment de Piémont, à *Am-*
proix

proux, Comte de la Maiffais, Capitaine dans le Régiment du Roy, Infanterie, fils de feu Henri Amproux, Comte de la Maiffais & du Parc de Soubise, Vicomte d'Aulnay & de Chisé, Brigadier des Armées du Roy, Lieutenant Général au Gouvernement du Bas Poitou, ci-devant Colonel du Régiment de l'Isle de France, & Inspecteur Général d'Infanterie, mort au mois de Janvier 1706. & de Marie-Anne Frezon, fille d'un Conseiller au Parlement de Paris.

Celui du Régiment de Bourbonnois à . . . , de Grammont, Duc de Lesparre, Capitaine d'une Compagnie dans le Régiment des Gardes Françaises depuis le 23, Février 1738, & auparavant Gentilhomme à Drapeau dans le même Régiment depuis le 13. Novembre 1735.

Celui du Régiment Royal, Infanterie, à François Michel-Cesar le Tellier, Marquis de Courtanvaux, & de Montmirel, Comte de Tonnetre & de la Ferté-Gaucher, Capitaine-Colonel de la Compagnie des Cent-Suisses de la Garde ordinaire du Corps du Roy.

Celui du Régiment de Bigorre, à . . . Chevalier de Maupeou, Capitaine dans le même Régiment, second fils de René-Charles de Maupeou, second Président du Parlement de Paris.

Celui du Régiment de Dauphiné, à . . . de Netancourt, Comte de Vambesourt, de la Branche des Seigneurs de Passavant & de Neuville, & Gendre du Maréchal de Puységur.

CAVALERIE.

L'agrément du Régiment Royal Etranger de Cavalerie, a été donné à Adrien-Robert de Fremont d'Auneuil de Charleval, second fils de Nicolas de Fremont d'Auneuil, Sous-Doyen des Maîtres des Requêtes de l'Hôtel du Roy. Célui

- Celui du Régiment d'Ancezune, à *le Vicomte, Comte de Romain*, dans l'Evêché de S. Brieux, en Basse Bretagne, Major du Régiment de Cavalerie de Rohan, ci-devant Villars, qui a épousé le 20. Mai 1739. la Dlle Butaut de Marzan, Sœur de la Comtesse de Lorges.

- Celui du Régiment de Gèvres, à *Marquis de Clermont-Tonnerre*, fils de Gaspard de Clermont, Marquis de Vauvillars, dit de Clermont, Chevalier des Ordres du Roy, Lieutenant Général de ses Armées, Mestre de Camp Général de la Cavalerie Legere de France, & Gouverneur de Belfort, en Alsace.

- Et celui du Régiment de Randan, à *Fouquet de la Bonchefolière*, fils d'un Conseiller au Parlement de Bretagne.

Les CHARGES vacantes dans la Gendarmerie par la Promotion du 15. Mars 1740. ont été remplacées ainsi qu'il suit :

COMPAGNIES.

Celle des Gendarmes Anglois, qu'avoit Paul-Je-même Phelypeaux, Marquis de Pontchartrain, fait Maréchal de Camp, a été donnée à Alexandre de Saint Quintin, Comte de Blet, Capitaine-Lieutenant des Cheval-Legers d'Anjou, depuis le 20. Mai 1734.

Celle des Gendarmes de la Reine, qu'avoit François-Louis-Martial de Montiers, Comte de Merinville, fait Maréchal de Camp, à Cesar-Gabriel de Choiseul, Marquis de Choiseul-la-Rivière, Capitaine-Lieutenant des Cheval-Legers de Bretagne, du mois d'Avril 1738.

Celle des Cheval-Legers de Bretagne, à Marie-Charles-Antoine de Faudans, Marquis de Camisy.

I ij Faudans

110 MERCURE DE FRANCE

Faudons, Sous-Lieutenant de celle des Cheval-Legers de la Reine, depuis 1734. & auparavant premier Cornette des Cheval-Legers Dauphins.

Et celle des Cheval-Legers d'Anjou, à . . . *d'Hallencourt*, *Marquis de Dromenil*, Sous-Lieutenant de celle des Gendarmes Bourguignons, depuis le mois de Janvier 1735. & auparavant premier Cornette des Cheval-Legers de la Reine.

S O U S - L I E U T E N A N S .

Celle de la Compagnie des Gendarmes Bourguignons, à *Comte de Poulpry*, Enseigne des Gendarmes d'Anjou.

Celle des Cheval-Legers de la Reine, à *Jacques-Philippe-Sebastien le Prestre*, *Comte de Vauban*, Enseigne des Gendarmes de Flandres, & auparavant Guidon des Gendarmes d'Orleans.

Celle des Cheval-Legers de Bretagne, à *François-Armand de Montiers*, *Marquis de Merinville*, *Comte de Rieux*, Baron des Etats de Languedoc, Gouverneur de la Ville & Diocèse de Narbonne, Enseigne des Gendarmes de Bretagne, du 25. Mars 1734. & auparavant Capitaine de Cavalerie.

ENSEIGNES, CORNETTES ET GUIDONS.

L'Enseigne de la Compagnie des Gendarmes de Flandres, à *de Lancy*, *Chevalier de Raray*, second Cornette des Cheval-Legers de Bretagne, du 25. Mars 1734.

Celle des Gendarmes de Bretagne, à . . . *Marquis de Folleville*, second Cornette des Cheval-Legers Dauphins.

Et celle des Gendarmes d'Anjou, à . . . *Marquis de Lesperoux*, Guidon de celle des Gendarmes de Berry.

La Place de second Cornette de la Compagnie des

des Cheveau-Legers Dauphins, a été donnée à Eustache-Louis le Veneur, des Seigneurs de Cesseville, Cadets des Marquis de Tillieres, appellé le Comte le Veneur.

Celle de Guidon de la Compagnie des Gendarmes de Bretagne, vacante par la nomination de... Marquis de la Guiche-Sivignon, à la Charge de Mestre de Camp-Lieutenant du Régiment de Condé, Cavalerie, à d'Audibert, Chevalier de Lussan, frere du Colonel du Régiment de la Sarre, qui vient d'être fait Brigadier.

Celle de second Cornette de la Compagnie des Cheveau-Legers de Bretagne, à Marquis de Beauvau-Lescherolle.

Et Celle de Guidon de la Compagnie des Gendarmes de Berry, à de Salignac, Marquis de Fenelon, fils du Chevalier des Ordres du Roy, & Ambassadeur en-Hollande.



MORTS, BAPTESMES, & Mariages.

B Arthelemy Marquis de la Valette-Parifot, Chef du Nom & Armes de la Maison qui a donné un des plus fameux Grands-Maîtres de l'Ordre de S. Jean de Jerusalem, qui fit bâtir la Ville de la Valette à Malthe, & un Chevalier des Ordres du Roy sous le Regne d'Henri III. duquel Jean-Louis de la Valette, Duc d'Epemon, prétendoit descendre, est mort dans ses Terres en Quercy le 22. Fevrier dernier, âgé de 84. ans. Il avoit servi avec distinction dans les Guerres de Piémont, où il avoit été honoré de plusieurs Commandemens

I iij dans

112 MERCURE DE FRANCE

dans les Places de Figuières & autres, étant Lieutenant-Colonel du Régiment de Bournafel. Il laisse trois garçons, Jean-Baptiste, Chevalier de l'Ordre Militaire de Saint Louis, Capitaine de Grenadiers dans le Régiment de Duras; Charles-Louis, Doyen de l'Eglise de Montpezat, Député cette année à l'Assemblée Générale du Clergé de la Province d'Alby; & Jean-Louis, Chanoine de Rheims.

Nous avons parlé de cette Maison dans le Mercure de Février 1735. à l'occasion du mariage de Christophe Louis Comte de Bullion, avec Antoinette de Rouget, qui se fit à Peyrune, en Rouergue, à cause des Alliances qu'il y a entre les Maisons de la Valette & de Rouget. Helene de Rouget fut mariée en 1442. à Bernard de la Valette, Seigneur des Tolonjac; Jean de Rouget, Seigneur de Novialle, comme Seigneur de la Ville de Fons, épousa en 1561. par Contrat passé dans le Château de Parisot, en Rouergue, le 20. Avril Antoinette de la Valette, fille de Jean de la Valette, Seigneur de Parisot & de Cornuillon, qui étoit Sénéchal & Gouverneur de Toulouse; Jean de Rouget, Seigneur de Novialle & de Fons, fut marié par Contrat du 18. Avril 1599. à Suzanne de la Valette, fille de Jean de la Valette, Seigneur de Majac, de la Branche de Cornuillon, dont étoit le fameux Grand-Maître de Malthe en 1557. mort en 1568. qui a fait bâtir la Ville de la Valette à Malthe. Les Armes de la Maison de la Valette, sont de Gueule au Gerfaut d'argent au pied levé, parti de Gueule au Lion d'or; pour Cimier, un Bras armé, pour Devise: *Plus quam valorem valeta Valette*. La Maison de Rouget porte pour Armes, de Gueule au Roc d'Echiquier d'or, écartelé d'azur, à la Rose d'argent de six feuilles, ainsi qu'on les voit posées dans l'Eglise de Tolonjac en 1432. sculptées

(308)

sur la clef de la route de la Chapelle des Seigneurs de Rouget, dans l'Eglise Paroissiale de Villeneuve, en Rouergue.

Le 5. Mars, François *Poterat*, de la Ville de Troyes, l'un des douze Conseillers Maîtres d'Hôtel du Roy, servants par quartier, mourut à Paris, âgé de 56. ans, laissant deux filles de feuë Marie-Anne Mongin de Richebourg, sa femme, morte depuis environ un an. Le défunt étoit frere de Pierre Poterat, Conseiller au Grand Conseil, où il a été reçu le 17. Février 1720. & de Claude Poterat, Chevalier des Ordres Royaux & Militaires de S. Louis, & de S. Lazare de Jerusalem, & Capitaine au Régiment de Cavalerie d'Orleans.

Le 7. Jean-Louis de *Lestendart*, *Marquis de Bully*, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de S. Louis, Gouverneur de Neufchâtel, en Normandie, & ci-devant de Menin, en Flandres, mourut à Paris dans la 68. année de son âge, étant né le 26. Août 1672. Il avoit été Cornette de la Compagnie des Chevaux-Legers de Berri en 1691. puis Sous Lieutenant de celle des Gendarmes de Berri en 1699. Il eut au mois de Mai 1701. la Commission de Mestre de Camp de Cavalerie, & au mois d'Avril 1704. il obtint le Gouvernement de Menin, & la Croix de l'Ordre de S. Louis. Il perdit son Gouvernement de Menin par la prise de cette Place, qui se rendit le 22. Août 1706. aux Anglois & Hollandois, après 18. jours de tranchée ouverte. Il étoit fils de feu Jean-Louis de Lestendart, Marquis de Bully, & de feuë Chrétienne Tardieu de Maleyssie; & il avoit épousé en premières nûces au mois d'Août 1698. Marguerite de Montfort, veuve de Henri-Alexandre de Fautereau, Marquis de Meinieres, & fille de Dominique de Montfort, Seigneur de Ste Foi, Marquis de Tourny, Maître des Requêtes ordinaire

dinaire de l'Hôtel du Roy , auparavant Conseiller au Parlement de Normandie , mort le 19. Octobre 1693. & de Bertaut. Le Marquis de Bully s'étoit remarié au mois de Mai 1737. avec Marie - Geneviève - Gabrielle - Nicole de Grouches , fille de Nicolas - Antoine de Grouches , Marquis de Chepy , Maréchal des Camps & Armées du Roy , & Inspecteur de Cavalerie ; & de Geneviève Becquin , mais il n'en laisse point d'enfans , non plus que de sa premiere femme.

Le même jour , Armand Gabriel *de Crux* , Seigneur Marquis de Montaigu , de Vieille-Vigne , de Grand-Lieu , ancien Colonel d'Infanterie , mourut dans son Château de Montaigu , en Poitou , laissant pour fille unique & seule héritiere la Comtesse de Mortemart , comme on l'a déjà ci-devant marqué , en rapportant la mort de la mere de cette Dame dans le Mercure de Mars 1739. p. 611.

Le 10. Charles-Jean *de la Fond* , Seigneur de la Ferté-Lazenay , la Beuvriere , & Marquis de Pandy en Berri , Seigneur Patron du Breüil , & d'Ouilly-le-Vicomte en Normandie , Baron d'Oulmes en Poitou , de Criqueville & de Victor en Normandie , Conseiller au Grand Conseil, où il avoit été reçu le 5. Decembre dernier , mourut à Paris , âgé de 20. ans , trois mois , & quelques jours , sans avoir été marié Il étoit fils unique de feu Claude-Adrien de la Fond , Seigneur de la Ferté-Lazenay , la Beuvriere , Marquis de Paudy &c. ci-devant Maître des Requêtes de l'Hôtel du Roy ; mort le 17 Juillet 1726. à l'âge de 46. ans , & de D. Marie Anne Louise-Céleste de la Rivière de Ploëuc de Paulmy , sa veuve. Il avoit recueilli en 1734. la riche succession de Jeanne-Philippe Bence , son ayeule Paternelle , Baronne d'Oulmes , Dame de Criqueville , du Breüil , & de Victor , veuve de Claude de la Fond , Seigneur de

de la Beuvriere , S. Georges, Lazenay , Dion , Paudy , & la Ferté en Berri , Limesy , Brunville en Normandie , & des Laisses , près de la Rochelle , Maître des Requêtes de l'Hôtel du Roy , & Intendant en différentes Provinces, mort le 23. Avril 1719. Son petit-fils, qui vient de mourir , laisse pour héritiers du côté & ligne des la Fond, Marie-Henriette le Hardy de la Trouffe, veuve depuis le 4. Octobre 1698. d'Amedée Alphonse del Pozzo, Prince de la Cisterne, dans l'Astesan , Marquis de Vogliere , en Piémont , Grand Veneur & Grand Fauconier du Duc de Savoie &c. comme fille unique de Philippe-Auguste le Hardy , Marquis de la Trouffe , Chevalier des Ordres du Roy , Lieutenant Général de ses Armées , & Gouverneur d'Ypres , & de Marguerite de la Fond, sœur de l'ayeul de celui qui vient de mourir ; & du côté & ligne des Bence, D. Marie-Antoinette Jacquier , veuve depuis le 29. Juillet 1693. de Joseph d'Espinau, Seigneur de Ligneris , Lieutenant des Gardes du Corps du Roy, Maréchal de ses Camps & Armées , & Gouverneur de Peronne , Montdidier & Roye ; & Hugues - François Jacquier , frere de cette Dame , Seigneur de Villeblevin & de Bobigny , comme enfans de François Jacquier , & de Philippe de Chastillon , sa femme ; sœur de Jeanne de Chastillon , femme d'Adrien Bence , & mere de Jeanne-Philippe Bence , ayeule Paternelle de celui de la succession duquel il s'agit.

Le même jour, Marguerite-Françoise Huart, veuve depuis 30. ans 6. mois de François-Paul Hay , Seigneur de Bouteville & de la Montagne, mourut au Château de la Montagne , Evêché de Rennes, dans sa 70. année de son âge. Elle étoit fille de feu François Huart , Seigneur du Bochet , Conseiller au Parlement de Bretagne , & de Marie-Anne du Breil , & elle laisse trois enfans , qui sont Joachim-

I v. Daniel-

816 MERCURE DE FRANCE

Daniel-René Hay, Seigneur de Bouteville, reçu Conseiller au Parlement de Bretagne, le 26. Août 1723. & marié avec Marguerite-Anne de Boiseon, d'une bonne & ancienne Noblesse de Bretagne; Maurille-Pierre-Jean Hay de Bouteville, Prêtre, Docteur en Théologie de la Faculté de Paris, du 13. Août 1732. Chanoine, & premier Dignitaire de l'Eglise de S. Pierre de Rennes, duquel il a été parlé dans le Mercure du mois d'Octobre 1731. p. 2469. & Gervais Hay de Bouteville, Capitaine au Régiment de Montmorency, servant actuellement en Corse. Cette Famille de Hay se vante d'être sortie il y a plus de 600. ans, de la Famille de Hay, une des plus anciennes & des plus illustres d'Ecosse, dont étoient les Comtes de Carlisle, & en dernier lieu les Comtes d'Evrol. Il est parlé de l'origine de cette Famille de Hay, Ecossoise, dans les Dictionnaires de Bayle & de Morery, au mot *Hay*, & encore dans le Dictionnaire de Moreri, au mot *Châtelet*, à l'article du célèbre Paul Hay du Châtelet, Conseiller d'Etat, & l'un des premiers 40. de l'Académie Française, mort le 5. Avril 1636. âgé de 43. ans & 5. mois.

Le 14. Jean Baudouin, Sr d'Estavigny, qui avoit été Page du Roy en sa grande Ecurie en 1711. & qui étoit fils de feu Jean Baudouin, Président en la Cour des Aydes de Paris, mort le 16. Octobre 1712. à l'âge de 56. ans, & de Catherine Chevré, sa veuve, qui vit encore, mourut à Paris, dans la 47. année de son âge, étant né le 21. Juin 1693. Il avoit épousé au mois de Septembre 1719. la fille de feu Antoine Daquin, Seigneur de Casteaurenard, Conseiller Honoraire en la Grand-Chambre du Parlement de Paris, & Président au Grand-Conseil, veuve d'Anne de Balene, Seigneur de Boisbeton, le Pomeray, & le Fay, Ecuyer ordinaire de la Duchesse-

St Doüairiere d'Orleans, & Gouverneur de Pont-sur-Yone. Il en laisse des enfans.

Le même jour, Dominique-François *Hamon des Roches*, Clerc tonsuré du Diocèse de Paris, Abbé Commandataire de l'Abbaye de S. Georges des Bois, Ordre de S. Augustin, Diocèse du Mans, qui lui fut donnée au mois de Janvier 1721. Prieur de Chaumont sur Loire, & aussi Pensionnaire de 800. liv. sur l'Evêché de Saint-Pons, mourut à Blois dans la 78. année de son âge, étant né le 4. Juin 1662. Il étoit fils de Jean Hamon, Sr des Roches, Exempt des Gardes du Corps de Gaston Fils de France, Duc d'Orleans, puis Maître d'Hôtel de Marguerite de Lorraine, Duchesse Doüairiere d'Orleans, & Commandant ses Gardes Françaises & Suisses, & de Marguerite Hache.

Le 17. D. . . . le *Gorlier de Verneuil*, veuve de Georges Thierry Fagnier de Viazines, Seigneur du Breuil, ancien Lieutenant Général, & Président du Bailliage & Siège Présidial de Châlons en Champagne, dont la mort est rapportée dans le Mercure de Juin 1735. Vol. 2. page 1437. mourut à Paris sans enfans.

D. Magdeleine d'*Audibert*, épouse de Timoleon Guillaume Parfaict, Chevalier Seigneur de Fontenay, avec lequel elle avoit été mariée au mois d'Avril 1697. mourut à Paris le 19. Mars 1740. âgée de 69. ans & huit mois, laissant deux fils. Elle étoit fille de Pierre d'Audibert, Ecuyer Seigneur de Favas, & de Catherine Sire.

Le 20. Jacques-Etienne *Hallée*, Conseiller au Grand Conseil, où il avoit été reçu le 5. Mai 1719. mourut, âgé d'environ 48. ans. Il étoit fils d'Etienne Hallée, Chevalier de l'Ordre de S. Michel, Secrétaire du Roy honoraire, & ci-devant Premier Commis du Trésor Royal, & de feuë Françoise

Lvj, Lazure,

Lazure , sa premiere femme , morte le 25. Fevrier 1703. & il avoit épousé au mois d'Octobre 1719. Magdeleine Pellé , morte à l'âge de 32. ans , le 24. Juin 1726. Elle étoit fille d'Edme Pellé , Conseiller-Secrétaire du Roy , & de ses Finances , mort en 1694. & d'Anne le Clerc. Il n'en laisse point d'enfans.

Le 21. Christophe de Braque , Comte de Loches , Seigneur de S. Brice , la Motte, Châteaumont , ancien Capitaine , Exempt des Gardes du Corps du Roy , mourut en sa Terre de S. Brice , dans la 76. année de son âge , étant né le 4. Juillet 1664. Son corps fut apporté le 23. au soir à Paris , & inhumé dans la Chapelle de sa famille , en l'Eglise des PP. de la Merci , apellée autrefois *la Chapelle de Braque* , fondée par ceux de cette famille dans le XIV. siècle , comme on l'a déjà plusieurs fois remarqué , & en dernier lieu dans le Mercure de Novembre 1739. page 2719. à l'occasion de la mort de Paul-Benoît de Braque , Seigneur du Luat , frere puîné du Comte de Loches. Ils étoient fils l'un & l'autre de François de Braque , Comte de Loches , Seigneur du Luat , Châteaumont , la Mothe , S. Brice , &c. Chef du Conseil , & Surintendant des Maison & Finances de Marguerite de Lorraine , Duchesse Douairiere d'Orleans , mort le 28. Fevrier 1691. & d'Elizabeth de la Barre , morte le 7. Septembre 1701. Le Comte de Loches , qui vient de mourir , avoit été Page du Roy en sa grande Ecurie en 1680. Depuis il se trouva en qualité de Volontaire au Bombardement d'Alger ; & au retour de cette expedition , il entra dans la seconde Compagnie des Mousquetaires , & fut fait ensuite Capitaine de Dragons dans le Régiment Dauphin. Ce Régiment s'étant trouvé du nombre de ceux qui furent envoyés au secours du Duc de Savoye en 1686. pour

soumettre

soumettre les Vaudois de la Vallée de Lucerne , le Comte de Loches se distingua dans cette expédition , & à son retour en France , le Roy lui donna un Bâton d'Exempt de ses Gardes du Corps. Il avoit été marié le 27. Decembre 1698. avec Marie-Thérèse de Guiry, fille d'Hector de Guiry, Seigneur de Roncieres, Lieutenant Général de la Province & Pays d'Aulnis, & Capitaine des Tours, de la Chaîne, Port & Havre de la Rochelle, & de Claire Guillory. Il en avoit eu plusieurs enfans, qui sont morts jeunes, aussi-bien que Marie-Thérèse de Braque, leur fille, qui avoit été mariée le 8. Fevrier 1720. avec Maximilien-Bruno-Joseph Forest, Seigneur du Coudray & de Bellefontaine; & laquelle mourut trois ans après.

Le 23. D. Gabrielle-Victoire de Rochechouart, veuve sans enfans, depuis le 5. Août 1711. d'Alphonse de Blanchefort de Bonne de Crequy, dernier Duc de Lesdiguières, Pair de France, Comte de Canaples, avec lequel elle avoit été mariée le 12. Septembre 1702. mourut à Paris, âgée d'environ 69. ans. Elle étoit sœur de Louise-Françoise de Rochechouart, Abbessé de Fontevraud, & dernière fille de Louis-Victor de Rochechouart, Duc de Vivonne-Mortemart, Pair, Maréchal, & Général des Galeres de France, Gouverneur de Champagne & de Brie, mort le 15. Septembre 1688. & d'Antoinette-Louise de Mesmes, morte le 10. Mars 1709.

Le 27. Pierre-Hector le Guerchois, Seigneur de Sainte-Colombe, Drozé, Percy, Conelle, la Garenne, S. Germain, & S. Martin de Vareville, Foucarville, Averton, Courcité, &c. Conseiller d'Etat ordinaire, mourut à Paris, âgé de 69. ans & 4. mois. Il avoit été reçu d'abord Conseiller au Parlement de Rouën le 19. Mai 1691. puis Maître des Requêtes.

320 MERCURE DE FRANCE

Requêtes de l'Hôtel du Roy, le 4. Avril 1699. Il fut fait Intendant de la Généralité d'Alençon au mois de Mars 1705. & de Franche Comté au mois de Juin 1708. Ayant été nommé Conseiller d'Etat au mois de Juillet 1717. il quitta son Intendance au mois d'Octobre suivant, pour venir servir au Conseil. Il étoit second fils de Pierre le Guerchois, Procureur Général au Parlement de Normandie, après y avoir été Avocat Général pendant 28. ans, mort le 10. Fevrier 1692. & de Barbe de Becdelièvre de Hocqueville, & il avoit été marié le 6. Septembre 1700. avec D. Magdeleine Daguesseau, sœur de Henri François Daguesseau, Chancelier de France, & fille de feu Henri Daguesseau, Conseiller d'Etat ordinaire & au Conseil Royal des Finances, & de D. Claire-Eugenie le Picart. Il n'en laissa point d'enfans. On a rapporté dans le Mercure du mois d'Août 1734. page 1888. la mort de son frere aîné, Lieutenant Général des Armées du Roy, qui avoit été blessé à la Bataille de Parme.

Le même jour, Claude *la Tour S. Paulet*, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de S. Louis, & ci-devant Lieutenant d'Artillerie, mourut à Saint Paulet, Diocèse de S. Papoul, Province de Languedoc, âgé de 100. ans.

On mande de Nîmes, que M. de *Montfalcot*, Major Commandant à Nîmes, ci-devant Brigadier des Gardes du Corps, y étoit mort sur la fin du mois de Mars, âgé de 106. ans.

On apprend aussi que la nommée *Peschet*, de la Paroisse de S. Vigor d'Athis, Diocèse de Bayeux, y étoit morte âgée de 110. ans.

Le 2. Avril D. Marie-Louise *Bechameil*, veuve depuis le 2. Juillet 1709. d'Artus-Timoleon-Louis de Cossé, Duc de Brissac, Pair, & Grand Panetier de France, Comte de Chateaugiron, de Martigné,

signé-Briant, Marquis d'Ormeilles, de Thouarcé & de Foy, Baron de Montreuil-Bellay, Brigadier des Armées du Roy, avec lequel elle avoit été mariée au mois d'Avril 1692. mourut à Paris, âgée de 79. ans, & fut inhumée le 4. aux Célestins dans la Chapelle d'Orleans, lieu de la Sepulture de la Maison de Brissac. Cette Dame étoit fille de Louis Bechameil, Marquis de Nointel, Surintendant des Maisons, Domaine & Finances de feu Philippe, Fils de France, Duc d'Orleans, mort le 4. Mars 1703. & de Marie Colbert, morte le 3. Avril 1686. Elle laisse trois fils, qui sont Emmanuel-Henri-Timoleon de Cossé de Brissac, Evêque de Condom, Abbé de Fontfroide, Diocèse de Narbonne, & de S. Urbain, Diocèse de Châlons; Jean-Paul de Cossé, Duc de Brissac, Pair & Grand Pannetier de France, Mestre de Camp d'un Régiment de Cavalerie, & Brigadier des Armées du Roy, marié avec Marie-Joseph Durey de Sauroy, dont il a des enfans; & René-Hugues, Comte de Cossé, Mestre de Camp du Régiment Royal Piémont, Cavalerie. La Duchesse de Brissac, qui vient de mourir, avoit eu pour fils aîné, Charles-Timoleon-Louis de Cossé, Duc de Brissac, Pair, & Grand Pannetier de France, mort le 18. Avril 1732. dans la 40. année de son âge. De lui, & de D. Catherine-Magdeleine Pecoil, sa veuve, il ne reste que Catherine-Françoise-Charlotte de Cossé de Brissac fille unique, qui a été mariée à l'âge de 13. ans, le 25. Février 1737. avec Louis de Noailles, Duc d'Ayen, Mestre de Camp d'un Régiment de Cavalerie, qui vient d'être fait aussi Brigadier à la dernière promotion.

Le 6. Jacques-Charles-Alexandre *Lallemant*, Evêque de Séz, Abbé Commandataire de l'Abbaye de S. Martin des Aires, Ordre de S. Augustin, Diocèse de Troyes,

222 MERCURE DE FRANCE

Troyes , depuis le mois de Juillèt 1732. Prieur du Moustier de Jaligny , & Docteur en Théologie de la Faculté de Paris , du 23. de Mars 1716. & ci-devant Visiteur Général des Carmelites en France , mourut à Paris , âgé d'environ 50. ans. Il avoit été nommé le 27. Mars 1728. à l'Evêché de Séez , qui fut préconisé & proposé pour lui à Rome les 10. Mai & 11. Decembre de la même année. Il fut sacré le 23. Janvier 1729. dans l'Eglise des Religieuses de l'Assomption à Paris , par l'Archevêque de Roüen , son Métropolitain , assisté des Evêques d'Angers & d'Avranches , & le 30. du même mois il prêta serment de fidélité entre les mains du Roy. On a raporté la mort de la Dame Lallemant , sa mere , dans le Mercure de Fevrier dernier.

Le 7. mourut à Dijon Pierre Arnaud *de la Briſſe*, Conseiller d'Etat ordinaire , Intendant de Justice , Pôlice , Finances , & de la Marine , en Bourgogne , Bresse , Bugey & Gex , dans la 62. année de son âge , étant né le 21. Juillèt 1678. Il avoit commencé par être Substitut du Procureur Général au Parlement de Paris le 26. Janvier 1697. ensuite il y fut reçu Conseiller le 27. Janvier 1700. puis Maître des Requêtes de l'Hôtel du Roy le 18. Avril 1704. Il fut fait Intendant de la Généralité de Caën au mois d'Août 1709. Il fut transféré à celle de Bourgogne au mois de Decembre 1711. & fait Conseiller d'Etat de Semestre le 27. Janvier 1723. ayant obtenu une expectative pour cette Place dès le mois de Juillèt 1721. Il venoit d'être fait Conseiller d'Etat ordinaire par Brevet du 30. Mars 1740. Il étoit fils aîné d'Arnaud de la Briſſe, Marquis de la Ferrière , en Brie , Procureur Général du Parlement de Paris , mort le 24. Septembre 1700. âgé de 51. ans , & de Marthe-Agnès Potier de Novion , sa premiere
femr

Femme , morte le 28. Mai 1686. & il avoit épousé au mois de Fevrier 1703. Françoise Marguerite Brunet , fille de feu Paul-Etienne Brunet , Seigneur de Rancy , Conseiller-Secrétaire du Roy & de ses Finances , & l'un des Fermiers Généraux de S. M. & de GENEVIÈVE Colbert. Il en laisse six enfans , qui sont , Sœur Marguerite de la Briffe , Religieuse Chanoinesse de S. Augustin , au Convent de Picpus, Fauxbourg S. Antoine à Paris ; Louis Arnaud de la Briffe , Maître des Requêtes de l'Hôtel du Roy , & Président au Grand Conseil , qui vient d'être nommé à l'Intendance de Caën , & qui a épousé en 1736 Magdeleine Thoynard , fille de Barthelenti Thoynard , Fermier Général , & de Marie de Saint Pierre , de laquelle il a un fils & une fille ; Arnaud-Gilles de la Briffe , appelé le Chevalier , Lieutenant au Régiment des Gardes Françaises ; Marguerite-Geneviève de la Briffe, veuve de Charles de Choiseul, Marquis d'Esguilly, Capitaine de Cavalerie ; Henri-François de la Briffe , Prêtre du Diocèse de Bayeux, Docteur en Théologie de la Faculté de Paris, Abbé de N.D. d'Obazine, Ordre de Cîteaux, Diocèse de Limoges, & Vicaire Général du Diocèse de Dijon, & Marie-Victoire de la Briffe , mariée en 1731. avec Claude-François Roux Deagent de Pontherieu , Comte de Morges , & d'Aliere , Chevalier d'Honneur au Parlement de Grenoble , duquel mariage sont nés deux garçons & deux filles. M. de la Briffe , qui vient de mourir , a été universellement regretté , particulièrement dans la Province de Bourgogne , dont il a exercé l'Intendance pendant 28. ans , avec toute l'intégrité possible.

On mande de Ste Pereuse dans le Nivernois , Terre appartenante au Comte d'Aunay , que le nommé *Beautemps* , Vigneron ; & sa sœur Catherine , y étoient morts depuis peu , le premier âgé de 108. ans.

24 MERCURE DE FRANCE

ans, ayant travaillé dans les champs jusqu'à la veille de sa mort ; & sa sœur âgée de 105. ans.

Le 12. mourut à Paris Zacharie *Titon de Chaman*, Seigneur de l'Ormois, Conseiller du Roy en son Grand Conseil, âgé de 40. ans, sans avoir été marié. Il étoit le troisième fils de Jean-Jacques Titon, Seigneur du Plessis, &c. Conseiller du Roy, Maître ordinaire en sa Chambre des Comptes, &c. mort le 6. du mois précédent, & dont on a fait une mention plus étendue dans le Mercure du mois de Mars dernier, p. 612.

Le 16. Jean *Anisson*, Seigneur de Hauteroche, Conseiller Honoraire en la Grand'-Chambre du Parlement de Paris, & l'un des quatre Intendans du Commerce, Charge dont il avoit été revêtu au mois de Juin 1724. lors de sa création, mourut à Paris, âgé de 62. ans. Il avoit été reçu Conseiller au Parlement à la quatrième Chambre des Enquêtes le 30. Avril 1704. & il étoit monté à la Grand'-Chambre le 29. Juillet 1732. ensuite de quoi il s'étoit défait de sa Charge, & avoit obtenu des Lettres d'Honoraire. Il étoit fils de Jean Anisson, Seigneur de Hauteroche, Chevalier de l'un des Ordres du Roy, Député au Conseil du Commerce, ci-devant Directeur de l'Imprimerie Royale du Louvre, & auparavant célèbre Libraire, & Imprimeur à Lyon, mort le 13. Novembre 1721. âgé de 79. ans, & de Jeanne Rigaud, morte le 19. Avril 1694.

Le 20. Charles-Louis-Henri *Boushard d'Esparbas de Lussan*, Marquis d'Aubeterre, mourut à Paris, dans la 58. année de son âge, étant né le 6. Juin 1682. Il avoit été élevé Page du Roy en sa grande Ecurie, où il fut reçu le premier Mai 1700. Il entra en 1703. dans le Régiment du Roy, Infanterie, où il servit pendant 6. ans, y ayant eû une Compagnie. Il étoit depuis plusieurs années dans la haute
piété.

piété. Il étoit fils aîné de feu Louis Bouchard d'Esparbez de Luffan, Marquis d'Aubeterre, Sénéchal & Gouverneur d'Agenois & de Condomois, & de défunte Henriette-Dorothée Bouchard d'Aubeterre, Dame de S. Martin de la Coudre, & de Gemozac en Saintonge, & il avoit été marié le 1. Mai 1713, avec Marie-Anne-Françoise Jay, ci-devant Dame d'Honneur de la Duchesse II. Douairière de Bourbon, & fille de Joseph Jay, Seigneur de Montonneau, en Angoumois, & de Marie-Anne-Françoise de Ferrière, Dame Champigny, en Mirebalais. Il en laissa Henry-Joseph Bouchard d'Esparbez de Luffan, Vicomte d'Aubeterre, né le 24. Janvier 1714. Colonel du Régiment de Provence du 15. Avril 1738. & marié avec Marie-Françoise Bouchard d'Esparbez de Luffan d'Aubeterre de Jonzac, sa cousine, ainsi qu'on l'a remarqué dans le Mercure de Juillet 1738. p. 1666. & quelques filles.

Le même jour Jérôme-Joseph Goujon, Marquis de Thuisy, Sénéchal héréditaire de Rheims, Baron de Challerange, & de Pacy, en Valois, Seigneur de S. Remi-sur-Buffi, Herpon, Tors-sur-Marne, &c. Maître des Requêtes honoraire de l'Hôtel du Roy, mourut à Paris, âgé d'environ 74. ans. Il avoit été Conseiller au Parlement de Paris, pendant plus de 17. ans, y ayant été reçu le 14. Décembre 1689. Il fut fait Maître des Requêtes au mois de Février 1707. Il s'étoit démis de cette Charge depuis quelques années, et avoit obtenu des Lettres d'Honoraire. Il étoit fils aîné de Jérôme-Ignace Goujon, Marquis de Thuisy, Sénéchal héréditaire de Rheims, Comte d'Autry, Baron de Pacy, Maître des Requêtes de l'Hôtel du Roy, & auparavant Conseiller au Grand Conseil, mort le 6. Novembre 1704. et d'Anne-Françoise de Nettrancourt de Hauffonville, morte le 21. May 1727. âgée de 80. ans. Elle étoit fille de

26 MERCURE DE FRANCE

Le Nicolas d'Nettancourt de Hauffonville, Comte de Vaubecourt, Baron d'Orne, et de Choiseul, Lieutenant Général des Armées du Roy, et au Gouvernement des Villes et Evêchés de Mers et de Verdun, Gouverneur de Châlons; et de Charlotte le Vergeur S. Souplet, sa premiere femme, Dame de Chalerange, et de Pacý. Le Sieur de Thuisy, qui vient de mourir, avoit été marié le 28. Fevrier 1702. avec Marie-Louise Melanie le Febvre de Caumartin, morte le 5. Janvier 1717. cinquième fille de Louis-François le Febvre, Seigneur de Caumartin, Conseiller d'Etat ordinaire, et Intendant en Champagne, et de Catherine-Magdeleine de Verthamon, sa seconde femme. Il en laisse deux fils, qui sont Jérôme-Charles Goujon, à présent Marquis de Thuisy, Sénéchal hereditaire de Rheims; reçû Conseiller au Parlement de Paris, et Commissaire aux Requêtes du Palais à la seconde Chambre le 9. Jun 1728. et Louis-François Goujon de Thuisy, Baron de Pacý, aussi reçû Conseiller au même Parlement, à la cinquième Chambre de Enquêtes, le 28. May 1737. On a raporté le Mariage de ce dernier dans le Mercure de May 1737. page 1043.

On mande de Châlons, que la Dame *Choisin*, Epouse d'un Trésorier de France de la même Ville, étoit accouchée d'une fille, qui a été portée à Ver-tus, pour être tenuë sur les Fons de Baptême par M. de la Mothe, Maréchal de Camp, & par la D. le Maître, trisayeule de l'Accouchée, étant âgée de 99. ans & 10. mois. L'Abbé le Maître, fils de cette Dame, & grand-oncle de la Mere de l'Enfant, a fait la cérémonie du Baptême.

Le 29. du mois passé, Jacques Bertrand de Sce-peaux, Marquis de Beaupreau, Seigneur de la Rochefoyant, &c. Colonel du Régiment Lionnois, fils

Fils de Guy-Michel de Scepeaux , Seigneur de la Rothenoyant , de la Gravoyere , & de la Corbinie-
re , en Anjou , mort le 29. Juin 1720. & de Mag-
deleine-Marguerite Chotard , fut marié avec Dlle
Elizabeth-Louise Duché , fille unique de Jean-Bap-
tiste Duché , Seigneur de Passy , en Brie , Chevalier
d'Honneur au Bureau des Finances de la Rochelle ,
& de Marie Mouchard.

Le 30. Louis-François du Pouget , Comte de Na-
daillac , Baron de la Farge , Capitaine de Cavalerie
au Régiment de Chabillant , fils de François
du Pouget , Marquis de Nadaillac , Seigneur de la
Villeneuve , le Roc , Cusor , &c. Gentilhomme
d'une ancienne Noblesse du Pays de Quercy ; & de
défunte Dame Aimée-Léonore de Plas , épousa Dlle
Adelaïde-Claude-Françoise du Pille , âgée de 19.
ans , fille de Jacques-André du Pille , Vicomte de
Monteil , Baron de la Bosse , Trésorier Général de
l'Ordinaire des Guerres , de la Gendarmerie , & des
Troupes de la Maison du Roy , & de D. Marie-
Anne-Christine Rollot de la Tour.

Le 7. Avril François , des Comtes de Baschi , Comte
de Baschi-Saint-Estève , fils de Daniel , des Comtes
de Baschi , qui obtint du Roy en Novembre 1715.
l'Erection en Comté des Terres de Saint-Estève ,
Thoard , Barras , Tournefort , situées dans les
Diocèses de Digne & de Gap en Provence , qui avoit
été Capitaine dans le Régiment d'Esclainvilliers , &
qui mourut à Thoard le 13. Novembre 1717. & de
Jeanne de Juge , Dame de la Roche & de Vofve , en
Orleanois , sa veuve , épousa Charlotte-Victoire
le Normant , fille d'Hervé-Guillaume le Normant ,
Trésorier Général des Monnoyes de France , & de
Elizabeth Francini , & Nièce de Charles-Joseph le
Normant , La Généalogie de la Maison de Baschi
se trouve dans le Dictionnaire de Moreri , depuis l'E-
dition

328 MERCURE DE FRANCE

dition de 1725. sous l'Article *Aubais*, & les Ancêtres du Comte de Baschi y sont rapportés jusques à Charles de Baschi, Seigneur de Saint-Estève, qui épousa Marthe de Reynard, & qui fut Pere de Balchard de Baschi, Seigneur de Saint-Estève, Major du Régiment de Cavalerie du Baron d'Aubais, mort le 20. Mars 1659. & de Susanne de Montcalm de Saint Veran, morte le 2. Décembre 1695. & grand père de Daniel, des Comtes de Baschi, Pere du nouveau Marié. La Généalogie de le Normant se trouve dans le premier Volume de l'Armorial du sieur d'Hozier. Elle est aussi rapportée par la Thaumassiere, dans son Histoire de Berry, p. 1093. mais nullement sûre & peu exacte.

L'Hyver, qui a été si long & si rigoureux en France & dans toute l'Europe, se fait encore sentir à Paris à la fin d'Avril & au commencement de Mai; personne n'a encore quitté les habits qu'on portoit au mois de Janvier, ni le Manchon; on n'a pas cessé d'avoir bon feu chés soi, & l'on voit encore les pauvres en allumer dans les ruës & dans les carrefours. pour se secher & se soulager du froid extrêmement sensible, causé par une pluye abondante, mêlée d'une grande quantité de neige, de grêle & de frimats.

A P R O B A T I O N.

J'Ai lû par ordre de Monseigneur le Chancelier, le *Mercur de France du mois d'Avril*, & j'ai crû qu'on pouvoit en permettre l'impression. A Paris, le premier Mai 1740.

HARDION.

TABLE

T A B L E.

P IECES FUGITIVES. Argant & Tancrede , <i>Can-</i> <i>tate</i> ,	617
Lettre de M. Maillart , sur le Franc-Aleu ,	621
Cantatille , &c.	622
IV. Lettre , sur les abus introduits dans la Typo- graphie , &c.	625
Vers sur un Dîneur ,	632
Pour faire estimer la Vertu , &c.	634
Sonnet , Bouts-Rimés remplis ,	639
Réponse au Dialogue sur la Question, si les anciens Gaulois parloient Grec ,	640
Colloque de deux Paysans , Bouts-Rimés ,	659
Extrait de Lettre sur les Flambarde , &c.	660
Le Libertin converti , <i>Poëme</i>	663
Lettre de Dom Jacques Duval , sur l'Histoire du Nivernois ,	670
Eglogue ,	681
Lettre sur les Révolutions de Hongrie ,	685
La Brebis & le Chien , <i>Fable</i> ,	694
Lettre sur les Remedes pour la Pierre & l'Hydro- pisie ,	695
Remercement en Vers à un Médecin ,	698
Enigme , Logogryphes , &c.	699
NOUVELLES LITTERAIRES DES BEAUX-ARTS , &c.	702
La Vie des Hommes Illustres de la France , &c.	704
Heures nouvelles , ou Exercice de piété ,	734
Livres nouveaux de Médecine , &c.	735
Programme pour un Traité de Fossiles ou Pétrifi- cations ,	737
Lettre d'un Horloger , sur les Cadrans en Email ,	741
Portraits des Hommes Illustres , &c.	743
	Nouvelle

Nouvelle Carte de Géographie , ou Théâtre de la Guerre d'Espagne ,	744
Air noté , Musette , &c.	746
Spectacles , Tragédie d'Edouard , <i>Extrait</i> ,	748
Clôture des Théâtres , Discours prononcés , & Fable , &c.	761
Oracle , petite Comédie nouvelle ,	765
Rentrée du Théâtre & Discours ,	768
Nouvelles Etrangères , Turquie & Allemagne ,	769
Italie , Rome , Venise , &c.	770
Isle de Corse , Genes , Naples , &c.	772
Espagne & Grande-Bretagne ,	774
France , Nouvelles de la Cour , de Paris , &c.	779
Concerts , &c.	784
Vers à S. E. M. le Cardinal de Fleury ,	786
Lettre écrite d'Orleans sur le nouvel Intendant , & Compliment ,	<i>ibid.</i>
Supplément à l'Article de la Pompe Funèbre du Duc de Bourbon à Enghyen , &c.	789
Promotion de Maréchaux de Camp , &c.	794
De Brigadiers d'Infanterie ,	799
De Brigadiers de Cavalerie ,	801
De Brigadiers de Dragons ,	806
Dispositions de Régimens vacans par la Promotion des Maréchaux de Camp ,	807
Charges vacantes dans la Gendarmerie , rempla- cées ,	809
Morts , Baptêmes & Mariages ,	811

Fautes à corriger dans ce Livre.

P Age 626. ligne 27. *benefice* , lisez , amuse-
ment.
Ibid. l. 29. commun , l. vulgaire.

La Chanson notée doit regarder la page

145

Nouvelle Carte de Géographie , ou Théâtre de la	
Guerre d'Espagne ,	744
Air noté , Musette , &c.	746
Spectacles , Tragédie d'Edouard , <i>Extrait</i> ,	748
Clôture des Théâtres , Discours prononcés , &c	
Fable , &c.	761
Oracle , petite Comédie nouvelle ,	765
Rentrée du Théâtre & Discours ,	768
Nouvelles Etrangères , Turquie & Allemagne ,	769
Italie , Rome , Venise , &c.	770
Isle de Corse , Genes , Naples , &c ,	772
Espagne & Grande-Bretagne ,	774
France , Nouvelles de la Cour , de Paris , &c.	779
Concerts , &c.	784
Vers à S. E. M. le Cardinal de Fleury ,	786
Lettre écrite d'Orléans sur le nouvel Intendant , &c	
Compliment ,	<i>ibid.</i>
Supplément à l'Article de la Pompe Funèbre du Duc	
de Bourbon à Enghyen , &c.	789
Promotion de Maréchaux de Camp , &c.	794
De Brigadiers d'Infanterie ,	799
De Brigadiers de Cavalerie ,	801
De Brigadiers de Dragons ,	806
Dispositions de Régimens vacans par la Promotion	
des Maréchaux de Camp ,	807
Charges vacantes dans la Gendarmerie , rempla-	
cées ,	809
Morts , Baptêmes & Mariages ,	811

Fautes à corriger dans ce Livre.

P Age 626. ligne 27. *benefice* , lisez , amusement.
Ibid. l. 29. commun , l. vulgaire.

La Chanson notée doit regarder la page

747

Nouvelle Carte de Géographie , ou Théâtre de la	
Guerre d'Espagne ,	744
Air noté , Musette , &c.	746
Spectacles , Tragédie d'Edouard , <i>Extrait</i> ,	748
Clôture des Théâtres , Discours prononcés , &c	
Fable , &c.	761
Oracle , petite Comédie nouvelle ,	765
Rentrée du Théâtre & Discours ,	768
Nouvelles Etrangères , Turquie & Allemagne ,	769
Italie , Rome , Venise , &c.	770
Isle de Corse , Genes , Naples , &c ,	772
Espagne & Grande-Bretagne ,	774
France , Nouvelles de la Cour , de Paris , &c.	779
Concerts , &c.	784
Vers à S. E. M. le Cardinal de Fleury ,	786
Lettre écrite d'Orleans sur le nouvel Intendant , &c	
Compliment ,	<i>ibid.</i>
Supplément à l'Article de la Pompe Funèbre du Duc	
de Bourbon à Enghyen , &c.	789
Promotion de Maréchaux de Camp , &c.	794
De Brigadiers d'Infanterie ,	799
De Brigadiers de Cavalerie ,	801
De Brigadiers de Dragons ,	806
Dispositions de Régimens vacans par la Promotion	
des Maréchaux de Camp ,	807
Charges vacantes dans la Gendarmerie , rempla-	
cées ,	809
Morts , Baptêmes & Mariages ,	811

Fautes à corriger dans ce Livre.

P Age 626. ligne 27. *benefice* , lisez , amuse-
ment.
Ibid. l. 29. commun , l. vulgaire.

La Chanson notée doit regarder la page

149